

Avis du
Conseil du statut
de la femme

Collection « Femmes et
développement des
régions »

Les conditions
de vie des
femmes et le
développement
régional et
local dans le
Bas-Saint-Laurent

Janvier 2002

Le présent avis a été adopté par les membres du Conseil du statut de la femme lors de l'assemblée du 30 novembre 2001.

Les membres du Conseil étaient alors Diane Lavallée, présidente, Michèle Taïna Audette, Lyse Brunet, Claire Deschênes, Ghyslaine Fleury, Christine Fréchette, Danielle Labrie, Chantal Maillé, Micheline Simard, Carolyn Sharp et Denise Trudeau.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication sont autorisées, à la condition d'en mentionner la source.

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Il donne son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socio-économiques et des syndicats.

Analyse, rédaction
et coordination
Claire Minguy

Collaboration
Hélène Bourdages

Soutien technique
Clémence Lemieux

Conseil du statut de la femme
Service des communications
8, rue Cook, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5J7

Téléphone : (418) 643-4326
Téléphone : 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca>
Courrier électronique :
publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal — 2001
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-38593-4

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	9
CHAPITRE PREMIER — LE CADRE DE VIE DES FEMMES DU BAS-SAINT-LAURENT.	11
1.1 Le territoire.....	11
1.2 Les infrastructures.	13
1.3 La population.....	14
1.3.1 La répartition et les perspectives démographiques.	14
1.3.2 Les migrations des jeunes.	20
1.3.3 Les femmes âgées.....	22
1.3.4 Les femmes immigrées.....	23
1.3.5 Les femmes autochtones.	24
1.3.6 Les femmes handicapées.....	24
1.3.7 L'évolution des familles.....	25
1.4 L'économie et l'emploi.....	27
1.5 Les orientations stratégiques.	30
1.6 La participation des femmes au marché du travail et leur situation économique.	32
1.6.1 Les indicateurs du marché du travail.....	32
1.6.2 Les conditions de travail	35
1.6.3 La concentration professionnelle	36
1.6.4 Les travailleuses autonomes.....	39
1.6.5 La pauvreté.....	40
1.6.6 Le soutien à l'intégration socioéconomique des femmes.....	42
1.7 La scolarité	48
1.7.1 La scolarisation	48
1.7.2 La concentration scolaire	50
1.7.3 Les mesures correctrices	53

1.8 L'intégrité physique et psychologique	55
1.8.1 La santé des femmes.	55
1.8.2 La santé mentale.....	59
1.8.3 Les femmes victimes de violence.....	62
1.9 La vitalité communautaire et le développement social.....	66
1.10 La vie culturelle.....	68
1.11 La contribution des femmes	71
1.11.1 Le mouvement associatif.....	71
1.11.2 L'apport individuel des femmes	73
1.12 La position des femmes dans le développement de la région	77
 CHAPITRE II – DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT POUR TOUTES ET TOUS AVEC TOUTES ET TOUS.....	 79
Cible d'intervention 1 : Recueillir des données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs pour développer des mesures appropriées aux femmes et aux hommes.....	79
Cible d'intervention 2 : Prévoir les mesures nécessaires pour faire face aux changements démographiques en cours.	80
Cible d'intervention 3 : Améliorer la participation des femmes au développement des collectivités, notamment par leur intégration au marché du travail	84
Cible d'intervention 4 : Adopter des mesures pour mieux comprendre et agir plus efficacement sur la santé des femmes et contre la violence qu'elles subissent.....	88
CONCLUSION.....	93
LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME.....	95
BIBLIOGRAPHIE.....	101

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 —	Population totale, régions administratives et ensemble du Québec, 1991 et 1996.....	15
TABLEAU 2 —	Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 1996.....	17
TABLEAU 3 —	Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, distribution par MRC, Bas-Saint-Laurent, 1996.....	18
TABLEAU 4 —	Répartition des enfants dans les familles selon le nombre d'enfants et la structure de la famille, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 1996.....	26
TABLEAU 5 —	Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec, Bas-Saint-Laurent et MRC, 1996.....	33
TABLEAU 6 —	Population de 15 ans ou plus ayant travaillé en 1995 surtout à temps plein et surtout à temps partiel, selon le sexe, ensemble du Québec et Bas-Saint-Laurent, 1996.....	35
TABLEAU 7 —	Revenu d'emploi moyen de la population de 15 ou plus selon le sexe, ensemble du Québec, Bas-Saint-Laurent et MRC, 1996.....	36
TABLEAU 8 —	Main-d'oeuvre active de 15 ans ou plus selon la profession, Bas-Saint-Laurent, 1996.....	38
TABLEAU 9 —	Revenu moyen total des 15 ans et plus par tranche de revenu, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 1996.....	40
TABLEAU 10 —	Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le sexe et le niveau de scolarité, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 1996.....	49
TABLEAU 11 —	Quelques statistiques sur les femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 2001.....	76

LISTE DES SIGLES

AFÉAS	Association féminine d'éducation et d'action sociale
BSQ	Bureau de la statistique du Québec (Institut de la statistique du Québec depuis avril 1999)
CAR	Conférence administrative régionale
CALACS	Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
CHSLD	Centre d'hébergement et de soins de longue durée
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
CLSC	Centre local de services communautaires
CNE	Carrefour de la nouvelle économie
CRCD	Conseil régional de concertation et de développement
CRES	Comité régional d'économie sociale
CRIQ	Centre de recherche industrielle du Québec
CRPMT	Conseil régional des partenaires du marché du travail
CSF	Conseil du statut de la femme
ESS	Enquête sociale et de santé
FRAPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain
IVG	Interruption volontaire de grossesse
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MRC	Municipalité régionale de comté
MRCI	Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OSBL	Organisme sans but lucratif
OSE	Orchestre symphonique de l'Estuaire
PIB	Produit intérieur brut
PSR	Planification stratégique régionale
ROSEQ	Réseau d'organismes de spectacles de l'Est du Québec
RRSSS	Régie régionale de la santé et des services sociaux
SADC	Services d'aide au développement des collectivités
SQDM	Société québécoise de la main-d'œuvre (maintenant Emploi-Québec)
UQAR	Université du Québec à Rimouski

CARTE DE LA RÉGION

Source : Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie du Québec (MICST)

INTRODUCTION

Le Conseil du statut de la femme (CSF) a pour mandat de conseiller le gouvernement sur les questions de condition féminine. Jusqu'à maintenant, le contexte s'y prêtant, il a produit des analyses sur une base nationale. Mais la conjoncture interpelle dorénavant les actrices et les acteurs, politiques ou administratifs, à procéder à des analyses plus fines, plus près des milieux de vie des personnes, conformément au processus de décentralisation et au mouvement de régionalisation. D'autant plus que les transformations en cours pourraient, si l'on n'y prend garde, être lourdes de conséquences pour les conditions de vie des femmes. En effet, rappelons qu'au cours des dernières décennies, l'État central a donné suite à certaines demandes des femmes en s'engageant dans des actions qui ont eu un impact déterminant quant aux progrès dans la situation socioéconomique de celles-ci. Pour éviter les reculs à ce chapitre, tout doit être dorénavant mis en œuvre pour que, à la faveur de l'élargissement de ses pouvoirs, chaque milieu local et régional prenne le relais et se considère coresponsable de l'adoption et de la mise en œuvre des mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. Sinon, on risque d'assister non seulement à la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes, mais à l'accentuation des disparités régionales en matière de condition féminine.

Pour le CSF, l'examen de la réalité régionale ne constitue pas un fait nouveau. À l'automne 1976, pour joindre les femmes de toutes les régions, on procédait à la mise sur pied du service Consult-Action. Puis, à compter de 1979-1980, le CSF se dotait d'une structure régionalisée qui lui permet de remplir l'ensemble de ses mandats, notamment auprès des instances gouvernementales, sur cette base territoriale. Grâce à ses antennes régionales, le Conseil est aussi en mesure d'informer et de soutenir les femmes dans leur propre milieu de vie, ce qui facilite la reconnaissance de leurs véritables besoins et de leurs aspirations. À cet effet, le Conseil a publié de nombreux documents sur la participation des femmes au développement régional, ainsi que, en 1991 et en 1995, des portraits socioéconomiques des citoyennes de chacune des régions. L'actuelle production d'avis régionaux sur les conditions de vie des femmes s'inscrit donc dans la continuité de ces actions. De fait, cette entreprise représente une occasion de consolider les savoirs acquis au fil du travail sur le terrain pour les partager avec les décideuses, les décideurs et les femmes actives sur la scène régionale, dont celles du mouvement associatif.

La démarche

Pour réaliser le présent document, le CSF a d'abord dressé un portrait statistique, complété par une analyse qualitative pour présenter la position des femmes tant au regard de certains indicateurs, que de l'état du développement de la région et de son évolution prévisible compte tenu des axes retenus pour planifier l'avenir. Cet exercice permet de faire ressortir la contribution des femmes, mais aussi les lacunes de leur insertion. Partant de ce diagnostic, le CSF propose donc des cibles – et des mesures – d'intervention pour parvenir à un développement de la région plus équitable, en ce sens qu'il tienne compte

de toutes les personnes dans toutes les dimensions de leur vie en région.

En effet, d'entrée de jeu, une mise au point s'impose. À notre sens, une définition juste du développement d'une région doit tenir compte aussi bien des paramètres habituels que sont la croissance économique et de l'emploi, le niveau de scolarité et la présence d'infrastructures, que des contributions moins visibles, souvent prises pour acquis, ou carrément invisibles quoique tout autant indispensables à la vie, voire à la survie de la région. Nous pensons aux soins aux personnes — sanitaires, sociaux ou éducatifs, rémunérés ou non —, à toutes les interventions contribuant à la qualité de vie — notamment les activités culturelles et les actions communautaires — essentielles à l'enracinement des personnes et même, plus fondamentalement, à l'engagement de donner la vie. Ainsi, on rend mieux compte de la participation, aussi diversifiée que centrale, des femmes, de toutes les femmes, actives ou pas sur le marché du travail, dans le développement de la région. On pourrait, et on devrait d'ailleurs, en dire autant des hommes puisque, eux aussi, participent à la reproduction, au maintien et à la qualité de la vie en région.

En adoptant une telle perspective, le CSF souhaite convaincre qu'une analyse différenciée selon les sexes est résolument inclusive, puisqu'elle amène à prendre en considération toutes les personnes, dans tous leurs rôles, et dans toutes les dimensions de la vie de la région, et non pas exclusive, réclamant des avantages, voire des privilèges pour les femmes.

CHAPITRE PREMIER — LE CADRE DE VIE DES FEMMES DU BAS-SAINT-LAURENT

1.1 Le territoire

Bordée au nord par le fleuve et au sud par l'état du Maine et la province du Nouveau-Brunswick, le Bas-Saint-Laurent a aussi pour voisines la Gaspésie à l'est et la Chaudière-Appalaches à l'ouest. La région du Bas-Saint-Laurent qui, depuis le 19^e siècle, désigne la rive sud de l'estuaire du fleuve, est constituée d'une bande côtière de 320 kilomètres dont la largeur varie de 50 à 100 kilomètres. En fait, seules deux de ses huit MRC, le Témiscouata et La Matapédia, n'ont pas de littoral.

Quoique plus de la moitié des 134 municipalités de la région¹ compte moins de 1 000 résidentes et résidents, chacune des huit municipalités régionales de comté (MRC) détient un centre urbain constituant un pôle de services : le Kamouraska (La Pocatière), le Témiscouata (Dégelis), Rivière-du-Loup (Rivière-du-Loup), Les Basques (Trois-Pistoles), Rimouski-Neigette (Rimouski), La Mitis (Mont-Joli), La Matapédia (Amqui) et Matane (Matane).

Plus de 40 % de la population se concentre dans les MRC Rivière-du-Loup et Rimouski-Neigette, cette dernière regroupant à elle seule au-delà du quart des Bas-Laurentiennes et Bas-Laurentiens. Toutes les autres MRC rassemblent autour de 10 % de la population, à l'exception des Basques qui n'en compte que 5 %².

Le Bas-Saint-Laurent appartient à la grande zone d'occupation amérindienne du nord-est de l'Amérique et a été fréquenté, depuis plusieurs millénaires, par les populations autochtones au gré de leurs quêtes de nourriture ou, lors des contacts avec les Européens, pour la traite des fourrures³. Les Amérindiens qui vécurent sur le territoire qui correspond aujourd'hui à la région appartenaient presque tous à des bandes reliées à la souche algonquienne : les Montagnais, les Micmacs, les Malécites, parfois appelés Etchemins, et peut-être même les Abénaquis de l'est⁴. En 1827, le Conseil exécutif du Bas-Canada concède un territoire aux Malécites du Témiscouata, à Viger, près de l'Isle-Verte; il s'agit d'une des premières concessions foncières faites aux Amérindiens du Québec. L'expérience sera de courte durée puisque la réserve est rétrocédée en 1869, sous la pression des colons, qui obtiennent que les terres soient mises en vente aux agriculteurs du comté. En 1875, le gouvernement crée une nouvelle réserve dans le canton Whitworth (Témiscouata), un milieu inhospitalier, que les Malécites désertent rapidement pour Cacouna. Le gouvernement leur achète un petit lopin de terre qui ne regroupera jamais que quelques Indiens.

¹ Telle était la situation, en octobre 2001. Cependant, compte tenu des projets de fusions, ce nombre est susceptible d'évoluer.

² Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilation spéciale préparée pour le Conseil du statut de la femme par le Bureau de la statistique du Québec, 1998.

³ Jean-Charles Fortin et autres. *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, IQRC, 1993, p. 25, 26 et 61.

⁴ *Idem*, p. 86.

Jusqu'à ce que les pressions démographiques poussent les colons vers les terrasses littorales et que l'on s'intéresse au potentiel forestier du plateau appalachien, le Bas-Saint-Laurent demeure pour ainsi dire ignoré des Européens; seules les eaux de l'estuaire sont fréquentées, à partir des premières décennies du XVI^e siècle par les pêcheurs basques, normands ou bretons. De fait, si le début de l'histoire non autochtone peut être situé en 1653, année de l'attribution d'une première seigneurie dans la région de L'Isle-Verte, cette concession sombre rapidement dans l'oubli, signe du peu de valeur attribuée au cours du Régime français à la propriété seigneuriale bas-laurentienne⁵. Si 17 des 19 seigneuries de la région voient le jour de 1672 à 1696, alors que les deux dernières seront créées en 1751, elles sont concédées à des seigneurs membres de l'élite coloniale qui, pour la plupart, n'y mettront jamais les pieds⁶.

Lorsque, au début du XIX^e siècle, la poussée démographique, qui provoque le doublement des populations à tous les quarts de siècle, a épuisé la réserve de bonnes terres seigneuriales du « cœur de la colonie », la colonisation du Bas-Saint-Laurent démarre vraiment, stimulée par le développement des liens routiers, jusque-là inexistantes au-delà de Kamouraska. Les villages font leur apparition : en 1831, Rivière-du-Loup, Cacouna et Trois-Pistoles sont structurés⁷. L'agriculture, spécialisée dans l'industrie laitière, constitue le fondement de l'économie régionale⁸.

La région vit en accéléré l'appropriation de l'espace et, en deux générations, de 1810 à 1860, le trop-plein est déjà atteint et les surplus de population doivent choisir entre l'exil et le défrichement du plateau⁹. Heureusement, à partir de 1820, l'exportation des produits forestiers vers le marché britannique rend les zones forestières de l'arrière-pays plus viables en permettant de combler le revenu agricole incertain¹⁰. Cette nouvelle activité économique marque d'ailleurs de façon indélébile l'économie bas-laurentienne. Pour ce qui est de la population qui choisit de quitter la région, elle se dirige en majorité vers les états de la Nouvelle-Angleterre dont les centres urbains connaissent une industrialisation rapide et une pénurie de main-d'œuvre¹¹.

Le développement du chemin du fer, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, représente un tournant dans l'économie de la région : il entraîne le début de l'industrialisation, surtout à Fraserville (Rivière-du-Loup) et à L'Isle-Verte, et l'expansion de l'activité commerciale permettant l'émergence de l'entrepreneuriat régional. C'est aussi à cette époque que s'amorce la vocation touristique de la région, de Kamouraska à Cacouna¹².

⁵ *Idem*, p. 25, 26 et 76.

⁶ *Idem*, p. 108 et 114.

⁷ *Idem*, p. 135, 136, 140 et 143.

⁸ *Idem*, p. 253.

⁹ *Idem*, p. 176.

¹⁰ *Idem*, p. 135.

¹¹ *Idem*, p. 205.

¹² *Idem*, p. 253-304.

1.2 Les infrastructures

Outre la Régie régionale de la santé et des services sociaux qui a pour mandat de planifier, coordonner et évaluer les services sociosanitaires sur le territoire à partir des politiques ministérielles, on dénombre dans le Bas-Saint-Laurent 15 établissements publics et trois établissements privés avec permis qui s'acquittent des missions suivantes : neuf CLSC, soit un par MRC, à l'exception du Témiscouata qui en a deux; six centres hospitaliers offrant des soins généraux et spécialisés; cinq centres dispensant des services de réadaptation dont deux en déficience physique, deux en déficience intellectuelle et un en alcoolisme et toxicomanie; un centre jeunesse; 28 centres ou pavillons fournissant des soins de longue durée¹³. On ne saurait passer sous silence l'indispensable contribution des 245 organismes communautaires répertoriés par la RRSSS¹⁴, dont les groupes de femmes, particulièrement actifs en santé mentale, dans la lutte à la violence faite aux femmes ou en périnatalité¹⁵.

Côté éducation, tous les ordres d'enseignement ont pignon sur rue dans la région. Quatre commissions scolaires desservent le territoire avec 137 écoles primaires et 22 écoles secondaires; ce sont des Monts-et-Marées dans La Matapédia, des Phares dans Rimouski-Neigette et La Mitis, de Kamouraska-Rivière-du-Loup dans les MRC du même nom, du Fleuve-et-des-Lacs dans Les Basques et le Témiscouata. Sept centres, relevant des commissions scolaires, offrent la formation professionnelle. Enfin, deux écoles privées dispensent l'enseignement secondaire. On compte aussi quatre établissements d'enseignement collégial : le cégep de La Pocatière dont relève le Centre spécialisé de technologie physique, le cégep de Rivière-du-Loup, le cégep de Rimouski qui se distingue par son lien avec l'Institut maritime du Québec, ainsi que le cégep de Matane. S'ajoute l'Institut de technologie agroalimentaire, à La Pocatière, établissement d'enseignement qui relève du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Par ailleurs, le Centre matapédien d'études collégiales, mis sur pied en 1995 grâce à la collaboration des cégeps de Matane et de Rimouski, facilite l'accès à cet ordre d'enseignement aux étudiantes et étudiants de la vallée de la Matapédia. Enfin, depuis 1969, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) est présente dans la région. En plus du campus principal à Rimouski, l'UQAR offre des activités dans le Bas-Saint-Laurent par le biais des bureaux régionaux de Matane et de Rivière-du-Loup, ainsi que dans des régions voisines (Chaudière-Appalaches, Gaspésie et Côte-Nord)¹⁶.

Huit centres locaux d'emploi (CLE) offrent, dans chacune des MRC, les services de sécurité du revenu et les services publics d'emploi. Leurs interventions s'adressent tant aux employeurs, notamment pour l'offre d'emploi, qu'aux individus, pour les services de placement, entre autres. Le Conseil régional des partenaires du marché du travail

¹³ RRSSS-Bas-Saint-Laurent. *Rapport annuel d'activités 1999-2000*, novembre 2000, p. 12-13.

¹⁴ RRSSS-Bas-Saint-Laurent. *Répertoire des organismes communautaires de la région du Bas-Saint-Laurent*, révisé en octobre 2000.

¹⁵ Conseil du statut de la femme. *Répertoire des groupes de femmes du Québec — Région du Bas-Saint-Laurent*, mise à jour mai 2001.

¹⁶ Vitrine du Bas-Saint-Laurent. Site URL (page consultée le 2 mai 2001) : <http://www.bas-saint-laurent.org/>.

(CRPMT), composé de représentantes et de représentants des associations patronales et syndicales, des organismes communautaires, du milieu de l'enseignement, ainsi que des ministères concernés, s'assure que les services et les mesures d'emploi soient adaptés aux besoins de la région. Enfin, la direction régionale d'Emploi-Québec travaille en étroite collaboration avec les CLE et le CRPMT et veille notamment à l'harmonisation des interventions en matière de développement du marché du travail et de l'emploi.

Enfin, huit centres locaux de développement (CLD) sont chargés, dans chacune des MRC de la région, de mettre en oeuvre les moyens pour développer l'économie locale et susciter la création d'emplois. Ils travaillent en étroite collaboration avec le Conseil régional de concertation et de développement (CRCDD) qui assure la concertation des interventions contribuant au développement tant économique que social et culturel. La région compte aussi une Société d'aide au développement des collectivités (SADC) dans chacune des MRC, ainsi qu'une société de développement économique à Saint-Cyprien, le Conseil de développement économique de La Mitis et la Coopérative de développement régional à Rimouski¹⁷. Les groupes de femmes ont également un apport significatif dans ce domaine. Parce que certains d'entre eux, dont les centres de femmes, utilisent une approche globale qui les amène à se préoccuper simultanément des dimensions économique et sociale des problèmes, ils ont contribué au redéploiement de l'économie sociale, à laquelle ils adhéraient de par leur mission, et veillent au maintien de l'intérêt pour ce dossier dans les instances locales. La région compte aussi un groupe soutenant l'accès des femmes au marché du travail.

1.3 La population

1.3.1 La répartition et les perspectives démographiques

Lors du dernier recensement, en 1996, la population du Bas-Saint-Laurent, qui se chiffrait à 206 064 personnes, représentait 2,9 % de la population du Québec, une situation presque stable depuis 1991, alors que cette part atteignait 3 %¹⁸. Cette position a peu varié depuis puisque, en 1999, les 206 591 Bas-Laurentiennes et Bas-Laurentiens constituent 2,8 % de la population du Québec¹⁹.

De fait, de 1991 à 1996, la population du Bas-Saint-Laurent a connu une croissance, quoique inférieure à celle du Québec (0,4 % c. 3,5 %), après avoir enregistré une baisse de 2,7 % de 1986 à 1991²⁰. Précisons que depuis 1986, la région présente des soldes migratoires négatifs. Ainsi, en 1997-1998, 1 088 personnes ont quitté le Bas-Saint-

¹⁷ *Idem.*

¹⁸ Institut de la statistique du Québec. *Bas-Saint-Laurent : Âge, sexe, état matrimonial et familles*, (thème 2), collection Les Régions, Faits saillants, adresse URL (page consultée en mai 2001) : <http://www.stat.gouv.qc.ca/publicat/regional/>.

¹⁹ Ministère de l'Industrie et du Commerce. *Profil économique de la région du Bas-Saint-Laurent*, section 1 : démographie, p. 1-2, adresse URL (page consultée en mai 2001) : <http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions>.

²⁰ ISQ. *Bas-Saint-Laurent : Âge, sexe... op. cit.*, p. 12 et 13.

Laurent, une situation principalement attribuable aux départs vers d'autres régions du Québec (1 012)²¹.

Les MRC n'ont pas été également touchées par les variations de population : ainsi, alors qu'on observait, de 1991 à 1996, un accroissement démographique dans Rimouski-Neigette et Rivière-du-Loup, on assistait plutôt à une stagnation dans La Mitis, La Matapédia et le Kamouraska, voire à une décroissance dans Les Basques, le Témiscouata et, surtout, Matane²².

Selon les plus récentes perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la population bas-laurentienne devrait continuer à décroître au cours des années à venir, une baisse estimée à 6,2 % d'ici 2016, alors que pendant la même période, la population du Québec devrait augmenter de 5,2 %²³.

TABLERAU 1 — Population totale, régions administratives et ensemble du Québec, 1991 et 1996

Région	1991	%	1996	%	Taux de croissance
Bas-Saint-Laurent	205 140	3,0	206 064	2,9	0,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	286 165	4,1	286 649	4,0	0,16
Québec	615 840	8,9	633 511	8,9	2,9
Mauricie	258 550	3,7	261 208	3,7	1,0
Estrie	268 415	3,9	278 470	3,9	3,7
Montréal	1 775 870	25,8	1 775 846	24,9	-0,001
Outaouais	283 775	4,1	307 441	4,3	7,7
Abitibi-Témiscamingue	151 985	2,2	153 905	2,2	1,3
Côte-Nord	103 225	1,5	103 299	1,4	0,7
Nord-du-Québec	36 310	0,5	38 395	0,5	5,7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	105 970	1,5	105 174	1,5	-0,7
Chaudière-Appalaches	367 955	5,3	380 496	5,3	3,4
Laval	314 395	4,6	330 393	4,6	5,0
Lanaudière	334 840	4,9	375 174	5,3	12,0
Laurentides	381 705	5,5	431 643	6,0	13,0
Montréal	1 198 185	17,4	1 255 920	17,6	4,8
Centre-du-Québec	207 660	3	215 207	3	3,6
Le Québec	6 895 975	100,0	7 138 795	100,0	3,5

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilation spéciale préparée pour le Conseil du statut de la femme par le Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

²¹ MIC. *Profil...*, op. cit., p. 1-2 et 1-8.

²² RRSSS-Bas-Saint-Laurent, Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation. *Profil sociosanitaire – Population de la région du Bas-Saint-Laurent 1998*, décembre 1998, p. 3.

²³ MIC. *Profil...*, op. cit.

La décroissance de la population bas-laurentienne est largement imputable à la diminution du nombre de jeunes de 0 à 14 ans, qui a atteint 11,7 % de 1991 à 1996, alors que l'ensemble du Québec ne connaissait une baisse que de 0,4 %²⁴.

Comme en fait foi le tableau qui suit, la région compte d'ailleurs une moins grande proportion de 0 à 14 ans et une plus grande part de 65 ans et plus que l'ensemble du Québec. En effet, si le Bas-Saint-Laurent regroupait, en 1996, 2,9 % de la population québécoise, on y dénombrait 3,4 % des personnes âgées du Québec, mais que 2,8 % des jeunes Québécois²⁵. On remarque aussi dans la région une sous-représentation des 25 à 34 ans, la génération la plus susceptible de procréer (12,7 % c. 15,3 %).

En 1999, le Bas-Saint-Laurent se situe, après Montréal et la Mauricie, parmi les régions où la moyenne d'âge est la plus élevée au Québec (39,1 ans c. 37,8)²⁶. Cette tendance devrait s'accroître, selon les prévisions de l'ISQ, puisque de 1996 à 2026, la part des 0-14 ans diminuerait de 44,8 % (c. 21,7 % au Québec), tandis que celle des 65 ans et plus bondirait de 95,8 % (c. 121,6 %); si on se concentre sur les 85 ans et plus, on devrait assister à une augmentation de 129,1 % pendant cette période (c. 188,2 %)²⁷.

²⁴ ISQ. *Bas-Saint-Laurent : Âge, sexe...*, op. cit., p. 12.

²⁵ *Idem*.

²⁶ MIC. *Profil...*, op. cit., p. 1-2.

²⁷ ISQ. *Données sociodémographiques en bref*, volume 4, numéro 2, février 2000, p. 5.

TABLEAU 2 — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 1996

	Femmes		Hommes		Total		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	% Âge
La région	104 645	50,8	101 335	49,2	205 980	100,0	100,0
0 - 14 ans	18 930	49,1	19 655	50,9	38 585	100,0	18,7
15 - 24 ans	14 140	48,7	14 890	51,3	29 030	100,0	14,1
25 - 34 ans	13 155	50,4	12 950	49,6	26 105	100,0	12,7
35 - 44 ans	18 145	50,0	18 130	50,0	36 275	100,0	17,6
45 - 54 ans	14 160	49,5	14 450	50,5	28 610	100,0	13,9
55 - 64 ans	9 380	51,2	8 955	48,8	18 335	100,0	8,9
65 ans +	16 735	57,6	12 305	42,4	29 040	100,0	14,1
Le Québec	3 645 200	51,1	3 493 235	48,9	7 138 435	100,0	100,0
0 - 14 ans	670 465	48,9	701 625	51,1	1 372 090	100,0	19,2
15 - 24 ans	466 610	49,2	481 300	50,8	947 910	100,0	13,3
25 - 34 ans	545 375	50,0	545 980	50,0	1 091 355	100,0	15,3
35 - 44 ans	623 840	50,3	615 760	49,7	1 239 600	100,0	17,4
45 - 54 ans	492 575	50,5	483 395	49,5	975 970	100,0	13,7
55 - 64 ans	335 445	51,5	315 465	48,5	650 910	100,0	9,1
65 ans +	510 890	59,4	349 710	40,6	860 600	100,0	12,1

Source: Statistique Canada. Recensement de 1996, compilation spéciale préparée pour le Conseil du statut de la femme.

La répartition par groupe d'âge varie d'une MRC à l'autre nous indique le tableau 3. Ainsi, les MRC plus urbaines, Rivière-du-Loup, Matane et, surtout, Rimouski-Neigette, semblent moins affectées par le vieillissement : non seulement présentent-elles de moins fortes proportions de personnes âgées, mais elles sont aussi moins affectées par la sous-représentation des 25 à 34 ans.

Par contre, certaines MRC rurales détiennent des proportions de personnes de 65 ans et plus parmi les plus élevées au Québec : c'est le cas des Basques (18,3 %), de La Mitis (15,9 %) et du Kamouraska (15,6 %). Parce que les femmes ont une plus longue espérance de vie, l'impact du vieillissement est encore plus évident si on se concentre sur la part des femmes de 65 ans et plus parmi la population féminine de ces MRC : les proportions atteignent alors 20,3 % pour Les Basques, 17,7 % pour La Mitis et 17,6 % pour le Kamouraska²⁸. On dénote aussi dans ces trois MRC des proportions de 25 à 34 ans inférieures à la moyenne régionale et, à plus forte raison, nationale.

²⁸ Conseil du statut de la femme. *Des nouvelles d'elles – Les femmes âgées du Québec*, [Diane Guilbault et autres], septembre 1999, p. 15.

Enfin, malgré qu'en général le Bas-Saint-Laurent compte moins de 0 à 14 ans que la moyenne du Québec, La Mitis, le Témiscouata et surtout La Matapédia regroupent des proportions d'enfants plus importantes que la moyenne régionale, voire, dans les deux derniers cas, nationale.

TABLEAU 3 — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, distribution par MRC, Bas-Saint-Laurent, 1996

	Femmes		Hommes		Total		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	% Âge
La Matapédia	10 365	49,7	10 490	50,3	20 855	100,0	100,0
0 - 14 ans	2 105	48,8	2 210	51,2	4 315	100,0	20,7
15 - 24 ans	1 360	47,6	1 495	52,4	2 855	100,0	13,7
25 - 34 ans	1 360	50,9	1 310	49,1	2 670	100,0	12,8
35 - 44 ans	1 765	48,4	1 885	51,6	3 650	100,0	17,5
45 - 54 ans	1 220	46,6	1 400	53,4	2 620	100,0	12,6
55 - 64 ans	885	50,1	880	49,9	1 765	100,0	8,5
65 ans +	1 670	56,0	1 310	44,0	2 980	100,0	14,3
Matane	12 025	50,7	11 685	49,3	23 710	100,0	100,0
0 - 14 ans	2 035	48,5	2 160	51,5	4 195	100,0	17,7
15 - 24 ans	1 520	47,8	1 660	52,2	3 180	100,0	13,4
25 - 34 ans	1 545	51,8	1 435	48,2	2 980	100,0	12,6
35 - 44 ans	2 165	50,8	2 100	49,2	4 265	100,0	18,0
45 - 54 ans	1 745	49,3	1 795	50,7	3 540	100,0	14,9
55 - 64 ans	1 115	50,1	1 110	49,9	2 225	100,0	9,4
65 ans +	1 900	57,1	1 425	42,9	3 325	100,0	14,0
La Mitis	10 120	50,2	10 035	49,8	20 155	100,0	100,0
0 - 14 ans	1 900	49,5	1 940	50,5	3 840	100,0	19,1
15 - 24 ans	1 230	49,6	1 250	50,4	2 480	100,0	12,3
25 - 34 ans	1 210	49,0	1 260	51,0	2 470	100,0	12,3
35 - 44 ans	1 680	48,5	1 785	51,5	3 465	100,0	17,2
45 - 54 ans	1 335	48,0	1 445	52,0	2 780	100,0	13,8
55 - 64 ans	980	50,9	945	49,1	1 925	100,0	9,6
65 ans +	1 785	55,9	1 410	44,1	3 195	100,0	15,9

	Femmes		Hommes		Total		% Âge
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Rimouski-Neigette	27 290	51,8	25 360	48,2	52 650	100,0	100,0
0 - 14 ans	4 730	49,6	4 810	50,4	9 540	100,0	18,1
15 - 24 ans	3 940	49,6	4 005	50,4	7 945	100,0	15,1
25 - 34 ans	3 560	51,3	3 385	48,7	6 945	100,0	13,2
35 - 44 ans	5 110	51,2	4 880	48,8	9 990	100,0	19,0
45 - 54 ans	3 905	50,8	3 785	49,2	7 690	100,0	14,6
55 - 64 ans	2 310	52,7	2 075	47,3	4 385	100,0	8,3
65 ans +	3 735	60,7	2 420	39,3	6 155	100,0	11,7
Les Basques	5 110	50,2	5 075	49,8	10 185	100,0	100,0
0 - 14 ans	845	47,3	940	52,7	1 785	100,0	17,5
15 - 24 ans	670	50,2	665	49,8	1 335	100,0	13,1
25 - 34 ans	555	49,6	565	50,4	1 120	100,0	11,0
35 - 44 ans	775	47,7	850	52,3	1 625	100,0	16,0
45 - 54 ans	695	50,2	690	49,8	1 385	100,0	13,6
55 - 64 ans	530	49,5	540	50,5	1 070	100,0	10,5
65 ans +	1 040	55,8	825	44,2	1 865	100,0	18,3
Rivière-du-Loup	16 545	51,5	15 580	48,5	32 125	100,0	100,0
0 - 14 ans	2 975	49,5	3 030	50,5	6 005	100,0	18,7
15 - 24 ans	2 305	49,4	2 365	50,6	4 670	100,0	14,5
25 - 34 ans	2 090	49,8	2 110	50,2	4 200	100,0	13,1
35 - 44 ans	2 880	51,0	2 770	49,0	5 650	100,0	17,6
45 - 54 ans	2 170	49,9	2 180	50,1	4 350	100,0	13,5
55 - 64 ans	1 410	52,5	1 275	47,5	2 685	100,0	8,4
65 ans +	2 715	59,5	1 850	40,5	4 565	100,0	14,2
Témiscouata	11 475	49,7	11 610	50,3	23 085	100,0	100,0
0 - 14 ans	2 200	48,7	2 320	51,3	4 520	100,0	19,6
15 - 24 ans	1 535	46,8	1 745	53,2	3 280	100,0	14,2
25 - 34 ans	1 455	49,7	1 470	50,3	2 925	100,0	12,7
35 - 44 ans	1 885	49,6	1 915	50,4	3 800	100,0	16,5
45 - 54 ans	1 510	48,9	1 575	51,1	3 085	100,0	13,4
55 - 64 ans	1 065	49,5	1 085	50,5	2 150	100,0	9,3
65 ans +	1 825	54,9	1 500	45,1	3 325	100,0	14,4

	Femmes		Hommes		Total		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	% Âge
Kamouraska	11 715	50,5	11 500	49,5	23 215	100,0	100,0
0 - 14 ans	2 140	48,8	2 245	51,2	4 385	100,0	18,9
15 - 24 ans	1 580	48,1	1 705	51,9	3 285	100,0	14,2
25 - 34 ans	1 380	49,4	1 415	50,6	2 795	100,0	12,0
35 - 44 ans	1 885	49,2	1 945	50,8	3 830	100,0	16,5
45 - 54 ans	1 580	50,0	1 580	50,0	3 160	100,0	13,6
55 - 64 ans	1 085	50,9	1 045	49,1	2 130	100,0	9,2
65 ans +	2 065	56,9	1 565	43,1	3 630	100,0	15,6

Source: Statistique Canada. Recensement de 1996, compilation spéciale préparée pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec.

Comme le Québec, le Bas-Saint-Laurent compte légèrement plus de femmes que d'hommes (50,8 % c. 49,2 %), comme l'indique le tableau 2. Tout de même, les Bas-Laurentiens sont majoritaires dans tous les groupes d'âge jusqu'à celui des 55 à 64 ans (exclusivement), alors qu'au Québec, la présence des hommes devient minoritaire à compter de 35 ans.

On doit cependant nuancer au regard des différences que présentent les MRC sur ce plan. Ainsi, l'examen du tableau 3 indique que deux MRC se démarquent de la tendance régionale par un taux moyen de masculinité supérieur : ce sont La Matapédia et le Témiscouata (50,3 %). À l'inverse, ce sont les MRC plus urbanisées, Rimouski-Neigette (51,8 %) et Rivière-du-Loup (51,5 %), qui présentent les plus fortes majorités de femmes, une situation qui se manifeste avec une acuité toute particulière dans le groupe des 65 ans et plus où les taux de féminité atteignent respectivement 60,7 % et 59,5 %.

Par ailleurs, on doit signaler que les hommes du Bas-Saint-Laurent sont sous-représentés parmi les 25-34 ans, un phénomène qu'on ne retrouve pas au Québec, ce qui nous amène à nous pencher sur les migrations des jeunes.

1.3.2 Les migrations des jeunes

La sous-représentation des hommes de 25 à 34 ans laisse entendre que l'exode les touche davantage, comme tend d'ailleurs à le confirmer l'information selon laquelle de 1991 à 1999, la population masculine totale a diminué de 5,3 % alors que la population féminine ne s'amenuisait que de 3,2 %²⁹.

Cependant, la majorité féminine notée dans le groupe des 25-34 ans est essentiellement imputable à Matane, Rimouski-Neigette et La Matapédia puisque, dans toutes les autres MRC et contrairement à la donnée régionale, le taux de féminité est inférieur dans ce

²⁹ MIC. *Profil...*, op. cit., p. 1-5.

groupe d'âge. Les migrations touchent donc aussi les femmes de la plupart des MRC, une situation qui est sans doute liée à la structure des emplois et dont on devrait tenir compte dans l'élaboration des mesures visant à retenir ou à faire revenir les jeunes dans la région.

Les informations recueillies par des chercheurs associés au Groupe de recherche sur la migration des jeunes fournissent aussi un éclairage intéressant. À partir des résultats d'une vaste enquête réalisée auprès de 5 518 jeunes âgés de 20 à 34 ans³⁰, ils nous apprennent que, dans le Bas-Saint-Laurent, proportionnellement moins de jeunes peuvent être considérés comme « non-migrants » que dans l'ensemble du Québec (36 % c. 42 %). Si la part des jeunes bas-laurentiens qui migre à l'extérieur de la région (26 %) est plus élevée que celle qui se déplace à l'intérieur de la région (19 %), la proportion régionale des jeunes migrants intrarégionaux est tout de même plus élevée que dans l'ensemble du Québec (11 %). De plus, le pourcentage de jeunes qui reviennent dans la région dépasse, dans le Bas-Saint-Laurent, la moyenne québécoise (19 % c. 14 %).

Alors que, dans l'ensemble du Québec, le départ du domicile familial est d'abord motivé par la volonté de vivre sa vie (43 %), les jeunes du Bas-Saint-Laurent invoquent plutôt, et nettement plus qu'ailleurs, la poursuite des études (54 % c. 40 % en moyenne). Les autres motifs de départ invoqués par les Bas-Laurentiennes et les Bas-Laurentiens sont, dans l'ordre, la volonté de vivre sa vie (26 %) et la recherche d'un emploi (19 %).

La migration ne peut donc être assimilée à un rejet de la région d'origine, et particulièrement pas dans le Bas-Saint-Laurent, puisque 64 % des jeunes (c. 61 %) se sont dit intéressés à revenir dans leur lieu d'origine. Par contre, 70 % des jeunes de la région (c. 42 % dans l'ensemble du Québec) craignent ne pas être en mesure de trouver un emploi dans leur région.

L'emploi occupe vraiment une place centrale dans la décision de réintégrer la région puisque chez les 19 % de jeunes migrants qui sont revenus dans le Bas-Saint-Laurent, 69 % mentionnent que c'était pour trouver un travail.

Enfin, mentionnons que, dans l'ensemble du Québec, les femmes migrent davantage que les hommes, particulièrement en ce qui concerne les déplacements à l'intérieur de leur région d'origine. Cependant, les proportions d'hommes et de femmes qui quittent leur région et qui y reviennent sont quasiment identiques. On ne dispose pas de cette information pour le Bas-Saint-Laurent. Cependant, dans une enquête réalisée au Saguenay–Lac-Saint-Jean³¹, on notait un plus faible désir d'enracinement des filles. La question mériterait qu'on s'y penche pour le Bas-Saint-Laurent.

Les jeunes étant reconnus comme une pierre d'assise du développement de la région dans l'entente cadre, le CRCD s'est engagé dans son plan d'action 2001-2003 à favoriser leur

³⁰ Patrice LeBlanc et Camil Girard. « La dynamique migratoire des jeunes au Québec. Le croissant péri-nordique de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Bas-Saint-Laurent », *L'Action nationale*, volume XCI, numéro 5, mai 2001, p. 23-42.

³¹ Marco Gaudreault et autres. *Rester, partir ou revenir au Saguenay–Lac-Saint-Jean après les études – Analyse du désir d'enracinement des élèves du secondaire*, groupe ÉCOBES, cégep de Jonquière, 2000.

établissement dans le Bas-Saint-Laurent. En plus de s'être doté, en 1998, d'une Commission jeunesse consultative, il a prévu mettre en œuvre diverses actions pour atteindre son objectif au regard de l'attraction des jeunes, dont une meilleure information tant sur les secteurs d'emploi prometteurs que, de façon plus globale, sur l'ensemble des avantages et potentiels de la région.

S'il s'agit d'initiatives intéressantes, il importe d'évaluer si les motivations et les pratiques migratoires des femmes et des hommes diffèrent et, le cas échéant, de prévoir des mesures spécifiques à l'intention de chacun des deux groupes.

1.3.3 Les femmes âgées

Étant donné que, comme nous venons de le voir, le vieillissement de la population régionale ne cesse de s'accroître et que la tendance se poursuivra hors de tout doute, et compte tenu de la surreprésentation des femmes parmi la population âgée, il nous est apparu important de nous pencher sur la situation des femmes âgées. Les données les plus récentes que nous avons eues en mesure d'obtenir sont celles du *Plan régional d'organisation des services (PROS) pour les personnes âgées en perte d'autonomie*, un document publié en 1994. Par ailleurs, ce document ne faisait à peu près pas mention des écarts dans les conditions de vie des femmes et des hommes âgés et des conséquences de ces différences sur la façon dont certaines pertes liées au vieillissement sont vécues par les unes et les autres.

Tout de même, nous y apprenons que : « Même si la majorité des personnes âgées demeurent autonomes, le passage du discours (sur le maintien à domicile) aux actes a un défi important à relever : environ 38 % des personnes âgées sont limitées sérieusement dans leur autonomie quotidienne et dans leur capacité à demeurer actives socialement. Les principales causes d'incapacités sont les problèmes ostéo-articulaires (26 %), les maladies cardio-vasculaires (16 %), les accidents (11 %), les maladies respiratoires (7 %) et les troubles mentaux (5 %). À ces problèmes s'ajoutent souvent d'autres difficultés : perte du conjoint et d'amis, changement de domicile, insuffisance du transport, peur d'être volé ou agressé, isolement social. C'est la conjugaison d'un ensemble de facteurs qui vient contrecarrer et parfois faire échec à la volonté des personnes âgées de demeurer autonomes le plus longtemps possible³². »

« Il faut insister sur ceci : ce n'est pas seulement le nombre de personnes âgées qui augmente, c'est la distribution des différents groupes d'âge qui est en train de changer [...]. Cela peut signifier une réduction du bassin des bénévoles, un risque plus grand d'essoufflement du support familial et, conséquemment, des attentes plus grandes des aidants naturels vis-à-vis le réseau des services³³. »

³² RRSSS Bas-Saint-Laurent. *Plan régional d'organisation des services pour les personnes âgées en perte d'autonomie* — Région Bas-Saint-Laurent. 1994, p. 8.

³³ *Idem*, p. 9.

« Un fait plus déterminant encore doit être souligné : à l'intérieur même de la cohorte des personnes âgées, c'est le groupe des 75 ans et plus qui progresse le plus rapidement en nombre [...], (un groupe) [...] caractérisé par une augmentation significative d'épisodes de mauvaise santé, de maladies chroniques, d'incapacités et de limitations fonctionnelles de plus en plus graves [...]. Il y a lieu de noter qu'à l'intérieur du groupe des 75 ans et plus, les femmes sont en majorité [...]. Toutes variables étant égales, elles se retrouvent, plus souvent que les hommes, seules, sous le seuil de pauvreté et en mauvaise santé³⁴. »

Compte tenu de l'instauration, depuis les constats qui précèdent, du virage ambulatoire et de la réorganisation des services de santé mentale, on peut penser que la situation s'est aggravée et encore plus pour les femmes que pour les hommes.

1.3.4 Les femmes immigrées

Comme le CRCD s'est doté, en mai 1999, d'un plan d'action triennal visant à attirer la population issue de l'immigration sur son territoire et que l'entente cadre a inclus au rang de ses priorités de favoriser l'établissement de main-d'œuvre spécialisée ou de gens d'affaires immigrants, il nous est apparu important de tenter de cerner la situation des femmes immigrées. En effet, si on souhaite accroître l'arrivée et, surtout, la rétention de la population immigrante, il importe de bien évaluer les réalités et les besoins tant des femmes que des hommes, et non seulement au regard du marché du travail, mais, plus largement, du milieu de vie.

Selon le recensement de 1996³⁵, la population immigrée du Bas-Saint-Laurent se chiffre à 1 240 personnes, ce qui représente 0,6 % de la population régionale (c. 9,5 % au Québec). Au nombre de 580, les femmes comptent pour 46,8 % de la population issue de l'immigration, ce qui constitue un taux de féminité nettement moindre que dans l'ensemble du Québec (50,4 %). Plus de la moitié des femmes immigrées proviennent de trois pays, les États-Unis (36,2 %), la France (12,9 %) et la Chine (12,9 %), alors que les hommes ont des pays d'origine plus diversifiés. On peut penser que l'importance relative de l'immigration chinoise est imputable à l'adoption internationale puisqu'il s'agit essentiellement d'arrivées de femmes. On remarque en outre une part beaucoup plus importante de femmes que d'hommes qui avaient moins de 5 ans au moment de l'arrivée (34,5 % c. 19,7 %) et une nette surreprésentation féminine chez les personnes ayant immigré entre 1991 et 1996 (28,4 % c. 9,8 %).

Près de la moitié des femmes immigrées se concentrent dans les groupes d'âge de 0 à 14 ans (24,1 %) et 65 ans et plus (24,1 %), ce qui n'est pas le cas des hommes. Une part plus importante de femmes que d'hommes parlent le français à la maison (86,2 % c. 80,3 %). Les hommes disposent d'une meilleure scolarité que les femmes, alors que la majorité d'entre eux ont poursuivi des études postsecondaires, universitaires (41,7 %) ou pas (25,2 %). On doit tout de même souligner que les femmes immigrées sont plus

³⁴ *Idem*, p. 10.

³⁵ Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. *Portrait de la population immigrée, région administrative du Bas-Saint-Laurent, 1996.*

scolarisées que les Bas-Laurentiennes « de souche » : elles sont en effet trois fois plus nombreuses à détenir un grade universitaire (23,6 % c. 7,2 %).

1.3.5 Les femmes autochtones

Les 361 femmes et 327 hommes inscrits comme membres de la Première-Nation malécite de Viger³⁶ sont pour la plupart dispersés hors réserve et plusieurs ont même quitté la région, voire le pays. De même la langue malécite s'est éteinte. Néanmoins, on sent un effort de revitalisation de cette nation autour de la Maison Launière, à Cacouna, qui constitue un lieu de rassemblement pour les Malécites.

L'actuel conseil de bande est dirigé par une femme et deux autres de ses cinq membres sont des femmes. Les femmes poursuivent en outre la tradition de participer à l'activité économique en faisant de l'artisanat pour vivre (tressage de paniers de frêne ou de foin d'odeur, colliers, bracelets et poupées)³⁷.

1.3.6 Les femmes handicapées

La situation des femmes handicapées du Bas-Saint-Laurent apparaît particulièrement préoccupante. On estime que 15 500 femmes et 13 500 hommes du Bas-Saint-Laurent vivent avec une incapacité. Si on se concentre sur la population active, en soustrayant les 65 ans et plus, on dénombre 6 300 femmes handicapées (c. 6 500 hommes)³⁸.

Selon le recensement de 1996, la grande majorité des personnes handicapées ne participe pas au marché du travail : en effet, le taux d'activité des Bas-Laurentiennes ayant une incapacité n'atteint que 11,6 %, le troisième plus bas au Québec, alors qu'il atteint 15,8 % chez les Québécoises et 21,2 % chez les Bas-Laurentiens.

On ne s'étonnera pas, dans les circonstances que, selon les plus récentes informations disponibles, en 1991, 62,6 % des revenus des personnes handicapées de la région provenaient de transferts gouvernementaux (c. 18,5 % pour les personnes sans incapacité). Le revenu total moyen des femmes handicapées du Bas-Saint-Laurent, qui n'atteignait alors que 9 322 \$, était inférieur tant à celui des hommes handicapés de la région (13 331 \$), qu'à celui des femmes sans incapacité (14 278 \$) ou à celui des femmes handicapées du Québec (11 760 \$)³⁹. En fait, 9 femmes handicapées bas-

³⁶ Ministère des Affaires indiennes et du Nord-Canada. *Profil des Premières-Nations – Recherche par réserve*, adresse URL (page consultée le 25 mai 2001) : <http://www.esd.inac.gc.ca/fnprofiles>.

³⁷ Informations recueillies auprès de Mme Diane Brière, chef au développement économique de la bande malécite, par Hélène Bourdages, responsable du bureau régional du Conseil du statut de la femme, en juin 2001.

³⁸ Source incomplète.

³⁹ Office des personnes handicapées du Québec. *Portrait statistique régional- Un regard sur la situation des personnes handicapées de la région du Bas-Saint-Laurent*, [Serge Trépanier], août 1997, p. 10.

laurentiennes sur 10 disposaient d'un revenu inférieur à 15 000 \$ par année (c. 7 hommes sur 10)⁴⁰.

Pour faire face à ces problèmes, le Comité femmes sans barrières du Centre-Ressources pour la vie autonome travaille avec et pour les femmes handicapées. S'inspirant d'une approche développée en Californie visant l'intégration et la pleine participation des personnes présentant tous les types de limitations et fondée sur le contrôle exercé par les personnes handicapées elles-mêmes, le Centre-Ressources pour la vie autonome a ouvert ses portes à Trois-Pistoles en 1987, devenant ainsi le premier centre québécois et le premier implanté en milieu rural. Il mène actuellement deux projets s'adressant spécifiquement aux femmes handicapées : l'un vise leur intégration socioprofessionnelle et l'autre cherche à prévenir la violence ou toute autre forme d'abus que peuvent subir ces femmes particulièrement vulnérables⁴¹.

1.3.7 L'évolution des familles

En 1996, le Bas-Saint-Laurent compte 56 950 familles (avec ou sans enfants), ce qui représente une hausse de 1,2 % depuis 1991. Inférieur à celui observé pour l'ensemble du Québec (3,5 %), ce taux de croissance place la région parmi les trois ayant connu les plus faibles taux d'augmentation de familles au Québec⁴².

Entre 1991 et 1996, le nombre total d'enfants à la maison a diminué de 2,9 %. Cette baisse a essentiellement touché les enfants vivant avec un couple marié (- 13,4 %), puisque le nombre d'enfants vivant avec un couple en union libre a augmenté (64,5 %), ainsi que le nombre d'enfants vivant dans une famille monoparentale (5,3 %). Dans ce dernier cas, il s'agit toutefois du plus faible taux de croissance d'enfants dans des familles monoparentales au Québec. Soulignons enfin que la proportion de familles bas-laurentiennes vivant en union libre (21,6 %) est un peu plus élevée qu'au Québec (20,5 %)⁴³.

L'examen de la répartition des naissances selon l'état matrimonial de la mère révèle que, en 1998, la proportion de naissances hors mariage est nettement plus élevée dans le Bas-Saint-Laurent (66,7 %) qu'en moyenne au Québec (56,1 %)⁴⁴.

En 1996, c'est dans Rimouski-Neigette (23,9 %), La Mitis (23,5 %) et Matane (22,9 %) qu'on trouvait les plus fortes proportions de familles dirigées par un couple en union libre. Pour ce qui est des familles monoparentales, Rimouski-Neigette reste en tête (15,4 %), suivie de Matane (15,3 %), puis, presque nez à nez, de La Matapédia (13,8 %)

⁴⁰ *Idem*, p. 2.

⁴¹ Centre-Ressources pour la Vie Autonome. Adresse URL (page consultée le 6 novembre 2001) : <http://www.info-basques.com/crva>.

⁴² ISQ. *Bas-Saint-Laurent : Âge, sexe... op. cit.*, p. 14-15.

⁴³ *Idem*, p. 14 et 16.

⁴⁴ ISQ. *Répartition des naissances selon l'état matrimonial de la mère par région administrative, Québec, 1998*, adresse URL (page consultée le 6 août 2001) : <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/demograph/naissance/index.htm>.

et La Mitis (13,7 %). Cependant, toutes ces MRC demeurent sous la barre du Québec (15,9 %). À l'inverse, c'est dans Les Basques (71,2 %) et le Kamouraska (71 %) qu'on retrouve le plus de familles dirigées par un couple marié⁴⁵.

Quoique la part des personnes vivant seules soit plus faible dans la région qu'au Québec (24,5 % c. 27,3 %), entre 1986 et 1996, la proportion de ces ménages s'est accrue davantage dans le Bas-Saint-Laurent, passant de 16,8 % à 24,5 %. Et ce phénomène n'est pas qu'imputable au vieillissement de la population puisque, s'il a augmenté de 17,9 % chez les 65 ans et plus entre 1991 et 1996, il a crû de 20,7 % pour l'ensemble des groupes d'âge⁴⁶. Ces données ne sont malheureusement pas ventilées par sexe, pas plus que les autres renseignements sur l'état matrimonial des personnes de la région. Cette lacune nous prive d'établir des liens entre la situation de vie des femmes et leurs conditions socioéconomiques.

TABLERAU 4 — Répartition des enfants dans les familles selon le nombre d'enfants et la structure de la famille, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 1996

Type de familles	Bas-Saint-Laurent		Ensemble du Québec	
	(n)	%	(n)	%
Total des familles avec au moins un enfant :	37 570	100,0	1 286 130	100,0
Familles biparentales	29 800	79,3	976 875	76,0
1 enfant	11 225	37,7	382 420	39,1
2 enfants	12 765	42,8	419 225	42,9
3 enfants et plus	5 810	19,5	175 230	17,9
Familles monoparentales*	7 770	20,7	309 255	24,0
<i>chef féminin</i>	<i>6 205</i>	<i>79,9</i>	<i>252 435</i>	<i>81,6</i>
1 enfant	3 925	63,3	156 535	62,0
2 enfants	1 855	29,9	73 745	29,2
3 enfants et plus	425	6,8	22 155	8,8
<i>chef masculin</i>	<i>1 565</i>	<i>20,1</i>	<i>56 820</i>	<i>18,4</i>
1 enfant	1 055	67,4	39 200	69,0
2 enfants	420	26,8	14 245	25,1
3 enfants et plus	90	5,8	3 375	5,9

* Aux fins de la présentation des résultats du recensement, Statistique Canada impute la garde des enfants vivant en garde partagée au parent chez qui se trouvait l'enfant le jour du recensement.

Source: Statistique Canada. Recensement de 1996, compilation spéciale préparée pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec.

⁴⁵ Conseil de la famille et de l'enfance et autres. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, 1999, p. 70.

⁴⁶ ISQ. *Bas-Saint-Laurent : Âge, sexe...*, op. cit., p. 16-17.

L'examen du tableau qui précède confirme que la région compte plus de familles biparentales et moins de monoparentales qu'au Québec. De même, note-t-on la présence d'une moindre proportion de familles ne comptant qu'un enfant et d'une plus grande part de familles de trois enfants et plus dans les familles biparentales. En fait, toutes les MRC, à l'exception de Matane et Rimouski-Neigette, comptent une plus forte proportion de familles nombreuses que la moyenne québécoise. Pour fins de comparaison, précisons que, dans l'ensemble du Québec, 15,6 % des familles comptent trois enfants ou plus, alors que cette proportion atteint 22,3 % dans Les Basques, 20,8 % dans le Témiscouata, 19,8 % dans La Matapédia et 19,5 % dans le Kamouraska⁴⁷.

Par contre, la natalité a ralenti au cours des dernières années. Ainsi, de 1991 à 1996, le nombre moyen d'enfants par famille est passé de 1,82 à 1,78. La région partage avec le Saguenay-Lac-Saint-Jean le troisième plus fort taux de décroissance du nombre d'enfants par famille, après la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord⁴⁸.

1.4 L'économie et l'emploi

L'économie du Bas-Saint-Laurent demeure largement tributaire des ressources naturelles. Ainsi, selon les plus récentes données de l'Enquête sur la population active (EPA)⁴⁹, en 2000, le secteur primaire représente une proportion d'emplois nettement plus importante dans le Bas-Saint-Laurent qu'en moyenne au Québec (8,1 % c. 3 %), qui se répartissent à peu près également entre l'agriculture (4 %) et la forêt (4,1 %). Ce secteur a cependant perdu de l'importance depuis 1991, alors qu'il regroupait 9,2 % des travailleuses et travailleurs, un recul qui a davantage touché les emplois agricoles.

Le secteur forestier risque de connaître à son tour une importante diminution d'emplois puisque, en août 2000, le gouvernement du Québec a annoncé une réduction de 30 % du volume d'approvisionnement en forêt publique⁵⁰. Puis, à l'automne 2001, le gouvernement américain a annoncé des mesures protectionnistes susceptibles de frapper durement la région. Ces mesures se répercuteront inévitablement sur le secteur manufacturier régional au sein duquel le domaine des industries du bois est important. Pour donner un ordre de grandeur, spécifions que l'industrie forestière du Bas-Saint-Laurent a fourni 8,3 % de la récolte du bois du Québec en 1992-1993.

Précisons que l'agriculture est fortement dominée par la production laitière. Enfin mentionnons que le Bas-Saint-Laurent se classe au premier rang des régions productrices de tourbe avec 45 % de la production québécoise, une industrie en forte croissance depuis une quinzaine d'années⁵¹, tout en étant la deuxième région acéricole du Québec⁵².

⁴⁷ Conseil de la famille et de l'enfance et autres. *Un portrait statistique...*, op. cit., p. 102.

⁴⁸ ISQ. *Bas-Saint-Laurent : Âge, sexe...*, op. cit., p. 15.

⁴⁹ MIC. *Profil économique...*, op. cit., p. 2-5.

⁵⁰ Emploi-Québec, Direction régionale Bas-Saint-Laurent. *Bulletin régional sur le marché du travail, quatrième trimestre et bilan 2000*, volume 20, numéro 4, [Louis-Marie Rouleau], p. 14.

⁵¹ Vitrine du Bas-Saint-Laurent. *Site URL...*, op. cit.

⁵² CRCDD du Bas-Saint-Laurent. *Rapport d'activités 1999-2000*, p. 10.

Par contre, le secteur secondaire fournit une part moindre des emplois dans la région qu'au Québec (17,6 % c. 22,4 %). Si la construction emploie davantage de personnes (5 % c. 4,1 % au Québec), l'industrie manufacturière compte une part nettement inférieure de travailleuses et travailleurs (12,6 % c. 18,3 %)⁵³.

Les industries des aliments, du bois ainsi que des pâtes et papier ont été jusqu'à maintenant les éléments moteurs du secteur de la fabrication, une situation qui se modifiera vraisemblablement en raison des effets sur l'industrie du sciage de la restriction des droits de coupe⁵⁴.

Le dynamisme remarquable des entreprises d'autres catégories du secteur manufacturier contribue heureusement à la diversification de l'économie régionale; citons les équipements de transport (Bombardier, Verreault Navigation et le chantier naval de Matane), la première transformation des métaux (Norcast, AMH), les produits minéraux non métalliques (Prelco, Premier Tech) et les produits métalliques⁵⁵. Plusieurs de ces entreprises comptent parmi les principaux employeurs manufacturiers du Bas-Saint-Laurent : Bombardier (matériel ferroviaire), Produits forestiers Alliance-Groupe Guérette, Verreault Navigation, Premier Tech-Rivière-du-Loup (équipement de tourbières), ainsi que Uniboard-division Sayabec (panneaux de bois) procurent quelque 3 100 postes, soit le tiers des emplois manufacturiers de la région⁵⁶.

Comme ailleurs au Québec, la majorité des personnes de la région travaille dans le secteur tertiaire, et ce, en proportion quasi équivalente à celle du Québec (73,3 % c. 73,9 %). Cependant, la répartition entre les branches d'activité se présente différemment. Ainsi, dans le Bas-Saint-Laurent, la concentration est beaucoup plus prononcée dans les services sociosanitaires (13,7 % c. 11 %), d'enseignement (9 % c. 6,4 %), ainsi que d'hébergement et de restauration (7,4 % c. 5,9 %). Par contre, la région offre moins d'emplois dans les services aux entreprises (2,1 % c. 3,2 %), les services professionnels, scientifiques et techniques (3 % c. 5,8 %), le domaine financier et immobilier (3,9 % c. 5,3 %), ainsi que dans l'administration publique (5,1 % c. 6 %)⁵⁷. Mentionnons que le secteur des communications (transmission des données et téléphonie) s'affiche comme une des spécialisations de la région⁵⁸.

Suivant la classification fondée sur les niveaux technologiques, près de 25 % des emplois manufacturiers du Bas-Saint-Laurent relèvent des secteurs de haute et de moyenne-haute technologie, soit une proportion équivalente à la moyenne du Québec. Dans le secteur des services, selon la classification d'Industrie Canada, environ 45 % des emplois

⁵³ MIC. *Profil économique...*, op. cit.

⁵⁴ Emploi-Québec. *Bulletin régional...*, op. cit., p. 15.

⁵⁵ *Idem*.

⁵⁶ Conseil de la science et de la technologie. *Pour des régions innovantes : rapport de conjoncture 2001*, 2001, p. 82.

⁵⁷ MIC. *Profil économique...*, op. cit.

⁵⁸ Emploi-Québec et Conseil régional des partenaires du marché du travail. *Plan d'action régional en matière de main-d'œuvre et d'emploi 2001-2002*, février 2001, p. 13.

proviennent d'entreprises à moyenne et à haute intensité de savoir, alors que la moyenne québécoise atteint près de 55 %⁵⁹.

Soulignons que la région abrite la plus forte concentration d'institutions publiques de savoirs scientifiques et techniques au Québec dans le domaine maritime et que plus de la moitié des 375 chercheuses et chercheurs que compte le Bas-Saint-Laurent travaillent dans les sciences ou les techniques de la mer. La région est d'ailleurs désignée « technopole maritime » du Québec, tout comme la Côte-Nord et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ce qui devrait lui permettre de consolider son expertise et ses activités dans ce champ⁶⁰.

La répartition des emplois par secteur d'activité mérite cependant d'être examinée pour chacune des MRC puisqu'elle recèle quelques surprises que le portrait régional ne permet pas de discerner. Ainsi, La Mitis, La Matapédia, le Témiscouata, le Kamouraska et Matane détiennent une proportion d'emplois manufacturiers supérieure à la moyenne régionale et même, dans le cas des trois dernières, à la moyenne québécoise. Toutes, à l'exception de Matane, présentent aussi une part d'emplois dans le primaire supérieure à la moyenne bas-laurentienne, donc, forcément, à l'ensemble du Québec.

À l'inverse, et contrairement à ce que le laisse entendre la moyenne régionale, l'importance du secteur tertiaire est moindre dans toutes les MRC, à l'exception de Rimouski-Neigette qui, avec une part de 88,1 %, possède, et de loin, l'économie la plus tertiarisée de la région. Précisons toutefois que Rivière-du-Loup et Matane atteignent presque le seuil régional à ce chapitre (73,3 %).

Enfin, le profil économique des Basques n'a pas d'égal dans la région en raison de sa très forte concentration d'emplois dans le secteur primaire, qui est deux fois plus importante que sa part d'emplois manufacturiers et qui est plus du double que la proportion d'emplois du primaire dans la région⁶¹.

Par ailleurs, Emploi-Québec, qui a la responsabilité de recueillir et de diffuser l'information sur le marché du travail, souligne qu'il existe des domaines d'activité et des territoires où l'on observe des besoins importants de main-d'oeuvre. C'est notamment le cas de la métallurgie dans le Kamouraska, de l'ébénisterie et de l'agroalimentaire dans le Témiscouata, de la vente, du vêtement et des technologies de l'information dans Rimouski-Neigette⁶².

Aussi, cet organisme prévoit⁶³ que la croissance des emplois, qui devrait être légèrement inférieure que dans l'ensemble du Québec (1,4 % c. 1,7 %), se fera plus particulièrement sentir dans les domaines suivants : santé ainsi que arts, culture et loisirs en raison

⁵⁹ Conseil de la science et de la technologie. *Pour des régions innovantes...*, op. cit., p. 87.

⁶⁰ *Idem*.

⁶¹ MIC. *Profil économique...*, op. cit.

⁶² Emploi-Québec et Conseil régional des partenaires du marché du travail. *Plan d'action...*, op. cit., p. 12.

⁶³ Emploi-Québec. *Perspectives professionnelles 2000-2004*, adresse URL (page consultée le 10 octobre 2001) : <http://emploi.quebec.net>.

notamment de la montée des NTIC et du multimédia. Les sciences naturelles et les sciences appliquées présenteront aussi de bonnes opportunités d'emploi. Précisons cependant que les perspectives sont généralement plus favorables pour les emplois de niveau de compétences « professionnel » ou « de la gestion » que pour les emplois de niveau « technique » ou « intermédiaire ». Quant aux emplois de niveau « élémentaire », la demande se situe dans la moyenne; cependant, comme on y retrouve beaucoup de personnes en chômage, la compétition pour les postes disponibles sera vive.

Des 44 métiers ou professions offrant les meilleures perspectives pour 2000- 2004⁶⁴, la moitié compte actuellement moins de 33 % de personnel féminin, ce qui en fait des emplois dits « non traditionnels »; on ne retrouve même aucune femme dans cinq de ces occupations. Ces postes sont liés au génie civil, mécanique, électrique ou électronique, à l'informatique, à la vente en gros, aux télécommunications, à l'industrie du bois ainsi qu'à l'usinage et l'outillage ou à la soudure. Mentionnons en outre deux professions en demande qui, quoique dans le domaine de la santé, regroupent peu ou pas de femmes : personnel ambulancier et médecin spécialiste.

Il ne faut pas pour autant discréditer les emplois « traditionnellement féminins » puisque 14 des professions jugées « favorables » par Emploi-Québec concentrent actuellement un personnel féminin au moins aux deux tiers. Ce sont essentiellement des professions en santé, en éducation ou en relation d'aide.

1.5 Les orientations stratégiques

En prévision du renouvellement de l'entente cadre 1994-1999, le CRCDD du Bas-Saint-Laurent s'est efforcé de dégager une vision de la région, sur un horizon de 15 ans (2000-2015), en utilisant une approche plus horizontale que sectorielle et basée sur un équilibre entre le développement économique et le développement social⁶⁵.

Pour mesurer l'intérêt de l'exercice, il est intéressant de reproduire cette vision qui s'énonce comme suit :

« Le Conseil régional de concertation et de développement s'engage dans une démarche de 15 ans qui vise à faire du Bas-Saint-Laurent une référence mondiale dans la protection et l'utilisation des ressources naturelles. Il entend également faire en sorte que la région soit reconnue pour son patrimoine naturel, sa vitalité culturelle et l'excellence de ses ressources humaines.

Fort du capital social bas-laurentien, le CRCDD vise, de plus, à renforcer la cohésion sociale du milieu, l'équité entre les personnes, l'influence régionale sur les leviers économiques et la convergence des actions de développement des territoires qui composent la région.

⁶⁴ Compilation effectuée par M. Gilles Mongrain, de la direction régionale d'Emploi-Québec du Bas-Saint-Laurent, obtenue en novembre 2001.

⁶⁵ CRCDD Bas-Saint-Laurent. *Plan stratégique 2000-2005 – Vision 2000-2015*, Rimouski, juin 2000, p. 5.

En réalisant ce grand projet, le CRCD et ses partenaires mettront à profit la capacité reconnue du Bas-Saint-Laurent de faire des choix collectifs. Ils s'appuieront impérieusement sur un réseau de formation dynamique et diversifié qui produit, diffuse et partage des savoirs de pointe générateurs d'activités de développement. Ils porteront une attention particulière à la maîtrise et la circulation de l'information de même qu'aux nouvelles technologies de production. Ils compteront continuellement sur l'innovation et l'esprit entrepreneurial des personnes et des organisations. La mise à contribution des jeunes sera l'une des pierres d'assise de ce projet régional concerté⁶⁶. »

L'entente cadre 2000-2005, signée en février 2001, se fonde sur cette vision, qu'elle assortit d'un « principe directeur devant être à la base de tous les axes et de toutes les priorités de chacun des plans d'action et des indicateurs de résultats, soit celui de « viser l'égalité entre les hommes et les femmes ». Pour ce faire, il est impératif que la collecte des données régionales, ventilées par sexe, soit faite dans tous les secteurs pour permettre, lorsque cela est jugé opportun, l'analyse différenciée selon le sexe⁶⁷. »

Les six grands axes du plan stratégique régional (PSR) autour desquels la région souhaite une mobilisation d'ici 2005 découlent de ces prémisses. Ce sont : l'excellence en matière de protection et d'utilisation des ressources naturelles, dans les domaines tant maritime que forestier ou bioalimentaire; la formation soutenue par une meilleure mise en réseau des acteurs concernés, par l'appui à la réussite éducative, mais aussi par la diversification des choix professionnels en fonction des secteurs prometteurs de la région; l'innovation et la diversification économique; la cohésion sociale, en contrant toutes les formes d'exclusion et en favorisant l'établissement des jeunes; la qualité de vie par la vitalité culturelle et la mise en valeur du paysage; la valorisation du Bas-Saint-Laurent, tant auprès de la population régionale, notamment les jeunes, qu'à l'extérieur de la région⁶⁸.

À n'en pas douter, les femmes sont touchées par chacun de ces axes, qu'il s'agisse de la participation au marché du travail ou du soutien à l'entrepreneuriat, de la réussite scolaire ou de la diversification des choix scolaires ou professionnels, de la rétention des jeunes ou de l'attraction de personnes immigrantes ainsi que de la lutte à l'exclusion. Le recours à l'analyse différenciée selon les sexes, prévue à l'entente cadre, devrait contribuer à ce que la région adopte les stratégies et les moyens d'action qui s'imposent pour garantir la pleine participation des femmes en corrigeant, au besoin, les conditions de vie qui les entravent actuellement.

Le Comité de condition féminine CAR-Milieu, qui regroupe les responsables du dossier de condition féminine des ministères et organismes gouvernementaux dans la région, les mandataires de ce dossier au CRCD et dans les CLD ainsi qu'une représentante de la Table de concertation des groupes de femmes, a fait de la cueillette de données sexuées une des quatre priorités de son plan d'action. Les autres objets des travaux de ce comité sont le soutien de la diversification professionnelle, l'appui de l'entrepreneuriat féminin,

⁶⁶ *Idem*, p. 7.

⁶⁷ CRCD Bas-Saint-Laurent et ministère des Régions. *Entente cadre de développement de la région du Bas-Saint-Laurent 2000-2005*, février 2001, p. 29 et 30.

⁶⁸ *Idem*, p. 30.

ainsi que la participation au développement régional et local. Cependant compte tenu de l'engagement variable des ministères et organismes à l'égard de la condition féminine et du cumul de dossiers de plusieurs participantes ou participants du comité, les travaux progressent avec difficulté.

Il est par ailleurs étonnant que ni le plan stratégique régional, ni le *Plan d'action 2001-2003* du CRCDD ne fassent état des travaux nécessaires à la réalisation du « principe directeur » de l'égalité entre les sexes. Il apparaît essentiel que les partenaires régionaux s'engagent fermement et concrètement pour en garantir l'atteinte.

1.6 La participation des femmes au marché du travail et leur situation économique

1.6.1 Les indicateurs du marché du travail

Le marché du travail bas-laurentien est fragile. De fait, la région est l'une des parties du Québec qui a le plus écopé pendant la dernière récession : ainsi, on ne dénombrait que 75 200 emplois en 1993, contre 80 200 en 1988, la meilleure année avant le début de la récession. Si en 1994 et 1995, le vent tourne, comme du reste au Québec, l'emploi fléchit de nouveau dans les trois années qui suivent pendant qu'au Québec plus de 100 000 emplois voient le jour. Selon l'Enquête sur la population active, en 2000, le Bas-Saint-Laurent compte 81 800 emplois, un nombre à peu près équivalent à celui de 1987. Au cours de cette même année, le Bas-Saint-Laurent est la seule région québécoise à avoir accusé une diminution significative de l'emploi (5,9 %). Pour Emploi-Québec, une conclusion s'impose : la seule amélioration de la conjoncture québécoise ne suffit pas à accroître l'emploi dans le Bas-Saint-Laurent⁶⁹.

Encore faut-il préciser que les indicateurs du marché du travail se présentent différemment selon le groupe de personnes examiné. Le sexe et l'âge sont particulièrement déterminants à ce chapitre comme en fait foi le tableau 5. On note en effet que les jeunes de 15 à 24 ans se retrouvent dans une situation moins favorable sur le marché du travail que les 25 ans et plus, quel que soit l'indicateur observé et que les taux d'activité et d'emploi des femmes sont moindres que ceux des hommes, peu importe le groupe d'âge.

De plus, comparées à leurs homologues du Québec, les Bas-Laurentiennes connaissent des plus grandes difficultés sur le marché du travail. Le tableau 5 indique que leurs taux d'activité et d'emploi sont inférieurs, alors que leur taux de chômage est plus important. Si, pour avoir une idée plus juste, on observe l'évolution sur quelques années, on constate que, de 1987 à 1999, le taux d'activité des femmes du Bas-Saint-Laurent a varié de 41,7 % à 51,1 % et leur taux d'emploi de 36,9 % à 46,3 %. Pendant la même période, dans l'ensemble du Québec, le taux d'activité féminin évoluait de 52,2 % à 55,1 % et le taux d'emploi passait de 46,8 % à 50,7 %. Si l'écart tend à se résorber, il demeure toutefois significatif⁷⁰. D'autant plus que les moyennes annuelles établies pour 1999 et

⁶⁹ Emploi-Québec. *Bulletin régional...*, op. cit., p. 9-10.

⁷⁰ Emploi-Québec et CRPMT. *Plan d'action...*, op. cit., p. 18.

2000 indiquent que les taux d'activité et d'emploi des Bas-Laurentiennes et des Bas-Laurentiens ont diminué, alors que, dans l'ensemble du Québec, ces indicateurs demeuraient stables pour les hommes et s'amélioraient pour les femmes⁷¹.

TABLEAU 5 — Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec, Bas-Saint-Laurent et MRC, 1996

Groupe d'âge	Main-d'œuvre féminine			Main-d'œuvre masculine		
	% activité	% emploi	% chômage	% activité	% emploi	% chômage
Le Québec	54,6	48,5	11,2	70,5	61,8	12,3
15 - 24 ans	52,2		18,2	56,3		19,8
25 ans et plus	55,0		9,9	73,5		11,1
Bas-Saint-Laurent	49,5	42,7	13,8	65,0	52,7	18,9
15 - 24 ans	42,6		24,2	48,3		26,3
25 ans et plus	50,9		12,0	68,9		17,7
La Matapédia	45,0	37,1	17,4	61,0	43,2	29,3
15 - 24 ans	34,6		31,9	42,2		44,2
25 ans et plus	47,0		15,5	65,4		27,1
Matane	47,1	38,6	18,0	63,5	49,1	22,6
15 - 24 ans	40,6		25,0	48,0		21,4
25 ans et plus	48,3		16,8	66,6		22,9
La Mitis	46,5	38,8	16,6	63,6	51,0	19,7
15 - 24 ans	41,6		31,4	48,4		28,9
25 ans et plus	47,4		14,2	66,5		18,6
Rimouski-Neigette	57,4	50,9	11,5	69,0	58,1	15,8
15 - 24 ans	50,9		23,2	52,4		23,6
25 ans et plus	58,8		9,3	73,2		14,3

⁷¹ Emploi-Québec. *Bulletin régional...*, op. cit., p. 37.

Groupe d'âge	Main-d'œuvre féminine			Main-d'œuvre masculine		
	% activité	% emploi	% chômage	% activité	% emploi	% chômage
Les Basques	42,3	36,3	14,2	59,5	47,8	19,7
15 - 24 ans	27,1		23,7	40,5		31,4
25 ans et plus	45,4		13,0	62,9		18,1
Rivière-du-Loup	53,0	47,0	11,2	68,9	59,8	13,2
15 - 24 ans	50,0		18,2	54,4		22,3
25 ans et plus	53,6		9,8	72,3		11,6
Témiscouata	42,8	35,8	16,2	61,0	47,7	21,9
15 - 24 ans	34,5		27,3	42,4		28,0
25 ans et plus	44,3		14,5	65,7		20,
Kamouraska	4,9	39,4	12,4	63,7	52,2	18,0
15-24 ans	35,0		24,3	44,88		24,5
25 ans et plus	46,9		10,5	68,0		17,1

Note : La main-d'œuvre comprend les personnes qui sont au chômage.

Source : Statistique Canada. Recensement de 1996, compilation spéciale préparée pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec.

L'examen de la situation par MRC, à l'aide du tableau 5, permet de faire ressortir les importants écarts quant à la situation par rapport au marché du travail entre les différentes parties du territoire. En fait, à l'exception de Rivière-du-Loup et de Rimouski-Neigette, dont la situation des travailleuses, et des travailleurs, est équivalente, sinon meilleure (dans le cas des femmes de Rimouski-Neigette) que celle de leurs homologues du Québec, toutes les autres MRC présentent des indicateurs du marché du travail nettement inférieurs à ceux du Québec et ce, tant pour les femmes que pour les hommes. On ne peut manquer de faire le lien entre la meilleure position des travailleuses de ces deux MRC et la plus importante part d'emplois du tertiaire qu'on y retrouve, puisque c'est dans ce secteur que se concentre la main-d'œuvre féminine.

Avec des taux d'emploi inférieurs à 40 % dans chacune de ces MRC et des taux de chômage qui dépassent les 15 % dans le Témiscouata, La Mitis, La Matapédia et, surtout, Matane, on conviendra que la situation des travailleuses est préoccupante. D'ailleurs, même si l'intégration en emploi des femmes de Rivière-du-Loup et Rimouski-Neigette apparaît relativement meilleure, on ne doit pas manquer de noter que leurs taux d'activité demeurent clairement inférieurs à ceux des hommes de toutes les MRC. Si leurs taux d'emploi dépassent celui des hommes de La Matapédia et, dans le cas de Rimouski-Neigette, du Témiscouata, des Basques et de Matane, c'est que la situation des hommes de ces MRC est particulièrement critique.

Enfin, mentionnons qu'on ne doit pas trop rapidement s'enthousiasmer devant les taux de chômage des femmes généralement inférieurs à ceux des hommes. Cet avantage relatif s'explique en partie par le moindre taux d'activité des femmes, qui peut cacher bon nombre de « chômeuses découragées ». En effet, remarque Emploi-Québec, lors d'un resserrement de l'emploi, les femmes, plus que les hommes, ont tendance à se retirer du marché du travail et à se déclarer « inactives »⁷².

1.6.2 Les conditions de travail

Comme l'indique le tableau ci-dessous, les Bas-Laurentiennes travaillent à temps partiel non seulement beaucoup plus que leurs homologues masculins (32,6 % c. 12,2 %), mais même davantage que les Québécoises (30,6 %). L'écart entre les travailleuses et les travailleurs de la région est d'autant plus important que l'emploi à temps partiel est moins répandu chez les Bas-Laurentiens que chez l'ensemble des Québécois.

TABLEAU 6 — Population de 15 ans ou plus ayant travaillé en 1995 surtout à temps plein et surtout à temps partiel, selon le sexe, ensemble du Québec et Bas-Saint-Laurent, 1996

	Main - d'œuvre féminine				Main - d'œuvre masculine			
	Temps plein Nb	%	Temps partiel Nb	%	Temps plein Nb	%	Temps partiel Nb	%
Le Québec	1 116 755	69,4	492 020	30,6	1 667 560	86,0	271 455	14,0
Bas-Saint-Laurent	28 200	67,4	13 665	32,6	47 440	87,8	6 620	12,2

Source: Statistique Canada. Recensement de 1996, compilation spéciale préparée pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec.

Les Bas-Laurentiennes ne touchent que les deux tiers du revenu masculin moyen de la région, un revenu qui représente 84,4 % de celui des Québécoises. Si l'écart des revenus féminins et masculins est un peu moindre qu'au Québec, c'est que les Bas-Laurentiens ont eux aussi des revenus plus faibles que les Québécois et ce, de façon plus marquée que pour les femmes.

Dans quatre MRC, les travailleuses tirent de leur emploi un revenu moyen inférieur à 15 000 \$: Les Basques, Témiscouata, La Matapédia et Matane. C'est dans cette dernière MRC qu'on note le plus important écart entre les revenus masculins et féminins, les femmes ne touchant que 59 % du revenu des hommes. À l'inverse, c'est dans Les Basques que la différence est la moins substantielle puisque, même si les revenus des

⁷² Idem.

femmes sont très peu élevés, c'est aussi le cas des hommes qui touchent le plus faible revenu masculin moyen de la région.

La part importante de travailleuses bas-laurentiennes employées à temps partiel exerce assurément une pression à la baisse sur leur revenu. Mais la répartition professionnelle des femmes de la région est aussi un élément important à considérer puisqu'elle influence tant les conditions d'insertion sur le marché du travail que le régime d'emploi ou les revenus.

TABLERAU 7 — Revenu d'emploi moyen* de la population de 15 ans ou plus selon le sexe, ensemble du Québec, Bas-Saint-Laurent et MRC, 1996

	Femmes (\$)	Hommes (\$)	Femmes/hommes (%)
Le Québec	19 484	29 847	65,3
Bas-Saint-Laurent	16 438	24 669	66,6
La Matapédia	14 901	21 480	69,4
Matane	14 920	25 293	59,0
La Mitis	16 311	23 107	70,6
Rimouski-Neigette	19 088	28 458	67,1
Les Basques	13 818	18 451	74,9
Rivière-du-Loup	15 567	24 450	63,7
Témiscouata	13 900	22 772	61,0
Kamouraska	16 063	23 473	68,4

* Revenu d'emploi moyen: revenu total moyen pondéré reçu en 1995 par les personnes âgées de 15 ans ou plus sous forme de rémunération, de revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole pour un travail effectué à temps plein ou à temps partiel.

Source: Statistique Canada. Recensement de 1996, compilation spéciale préparée pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec.

1.6.3 La concentration professionnelle

Comme en fait foi le tableau qui suit, les Bas-Laurentiennes travaillent à 77,7 % dans le secteur tertiaire, à 13,8 % dans le secondaire et à 3,4 % dans le primaire, une répartition qui se distingue de la distribution des emplois de la région qui, comme nous avons pu le voir dans une section précédente, s'établit à 73,3 % pour le tertiaire, 17,6 % pour le

secondaire et 8,1 % pour le primaire. Dans le secteur secondaire, s'il n'y avait le domaine des aliments, boissons et tourisme qui emploie 8,7 % des travailleuses bas-laurentiennes et dont les trois quarts des employés sont des femmes (c. 61,9 % pour l'ensemble du Québec), la sous-représentation des femmes serait encore plus marquée. De fait, malgré les particularités de la structure économique régionale, les Bas-Laurentiennes sont, comme les Québécoises, très largement concentrées dans le travail de bureau (26,1 %) ⁷³, dans les services (26,1 %) ⁷⁴ dont une part importante en santé (10,2 %) ainsi que dans la vente (21,1 %). En comparant les taux de féminité de la région et du Québec, on constate même que les Bas-Laurentiennes se retrouvent en proportion plus élevée que les Québécoises parmi le personnel en gestion et en administration des affaires et en finances, les secrétaires et le personnel de bureau ainsi que le personnel de la vente et des services.

Devant ces constats, il apparaît essentiel que des efforts soient consentis pour informer les femmes et les filles des secteurs d'emploi prometteurs et, le cas échéant, pour les soutenir dans la diversification de leurs choix professionnels.

Il serait par ailleurs très intéressant qu'Emploi-Québec analyse la répartition des femmes et des hommes par profession en tenant compte de l'âge, ce qui permettrait de mesurer l'évolution de la concentration professionnelle des femmes, une information essentielle pour juger de la pertinence des actions mises en œuvre à ce jour pour susciter la diversification des choix professionnels et scolaires.

⁷³ Sont regroupés dans « travail de bureau » le personnel en gestion et en administration des affaires et en finance, les secrétaires et le personnel de bureau ainsi que le personnel administratif, de réglementation et de supervision de travail de bureau.

⁷⁴ Sont regroupés dans « services » le personnel professionnel des soins de santé, le personnel professionnel en sciences infirmières, le personnel technique et le personnel assimilé du secteur de la santé, le personnel de soutien des services de santé, le personnel professionnel du droit et des services sociaux, le personnel enseignant, le personnel paraprofessionnel du droit, des services sociaux, de l'enseignement, le personnel des arts, culture, sports et loisirs, le personnel des services de protection ainsi que le personnel de soutien familial et de garderie.

TABLEAU 8 — Main-d'œuvre active de 15 ans ou plus selon la profession, Bas-Saint-Laurent , 1996

	Région du Bas-Saint-Laurent				Taux de féminité	Québec Taux de féminité
	Femmes		Hommes			
	Nombre	%	Nombre	%		
Bas-Saint-Laurent	41 190	100,0	52 265	100,0	44,1	45,0
Personnel de gestion (cadres supérieures, directrices et directeurs)	1 830	4,4	4 855	9,3	27,4	30,1
Personnel en gestion et en administration des affaires et en finance	1 050	2,5	770	1,5	57,7	50,5
Secrétaires et personnel de bureau	9 210	22,4	2 275	4,4	80,2	76,2
Personnel administratif, de réglementation et de supervision du travail de bureau	480	1,2	375	0,7	56,1	56,0
Personnel des sciences naturelles et appliquées	580	1,4	2 795	5,3	17,2	18,8
Personnel professionnel des soins de santé	340	0,8	410	0,8	45,3	48,9
Personnel professionnel en sciences infirmières	1 530	3,7	185	0,4	89,2	90,9
Personnel technique et personnel assimilé du secteur de la santé	1 145	2,8	365	0,7	75,8	76,6
Personnel de soutien des services de santé	1 215	2,9	350	0,7	77,6	78,1
Personnel professionnel du droit et des services sociaux	590	1,4	570	1,1	50,9	50,8
Personnel enseignant	2 795	6,8	1 750	3,3	61,5	59,9
Personnel paraprofessionnel du droit, des services sociaux, de l'enseignement	680	1,7	320	0,6	68,0	66,5
Personnel des arts, culture, sports et loisirs	745	1,8	890	1,7	45,6	51,1
Personnel de supervision des ventes et des services	190	0,5	225	0,4	45,8	46,0
Personnel de la vente et des services	8 480	20,6	6 245	11,9	57,6	51,0
Personnel des aliments, boissons et tourisme	3 575	8,7	1 145	2,2	75,7	61,9
Personnel des services de protection	115	0,3	830	1,6	12,2	15,7
Personnel de soutien familial et de garderie	1 610	3,9	90	0,2	94,7	93,3
Métiers, transports et machinerie	510	1,2	13 975	26,7	3,5	6,2
Professions du secteur agricole sauf les manœuvre	1 160	2,8	3 275	6,3	26,2	27,0
Professions des secteurs forestiers, minier, pétrolier et gazéifière	90	0,2	2 245	4,3	3,9	4,6

	Région du Bas-Saint-Laurent				Taux de féminité	Québec Taux de féminité
	Femmes		Hommes			
	Nombre	%	Nombre	%		
Personnel élémentaire de la production primaire	155	0,4	965	1,8	13,8	13,6
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	1 015	2,5	5 100	9,8	16,6	31,3
Travailleuses et travailleurs non classés	1 975	4,8	2 195	4,2	47,4	46,9

Source: Statistique Canada. Recensement de 1996, compilation spéciale préparée pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec.

1.6.4 Les travailleuses autonomes

On compte au Bas-Saint-Laurent 985 travailleuses autonomes dont l'entreprise est constituée en société, soit 2,4 % des femmes dans la population active et 2 020 travailleuses autonomes dont l'entreprise n'est pas constituée en société, soit 4,9 % des femmes actives. Dans les mêmes catégories, on dénombre respectivement 2 530 et 4 265 hommes soit 4,8 % et 8,2 % de la population active masculine. Dans l'ensemble du Québec, on remarque une moindre proportion de travailleuses autonomes dans les deux catégories (respectivement 2,1 % et 4,8 %), alors que, du côté des hommes, les Québécois sont proportionnellement plus nombreux parmi les travailleurs constitués en société (5,2 %), mais moins parmi les travailleurs non constitués (7,8 %)⁷⁵.

Il existe d'importants écarts d'une MRC à l'autre quant à la répartition des travailleurs autonomes dont l'entreprise n'est pas constituée en société : c'est dans Les Basques et La Mitis qu'on en retrouve proportionnellement le plus (10,7 % et 9,3 %), alors que Matane et Rimouski-Neigette détiennent les plus faibles parts (5,9 % et 5,6 %)⁷⁶. Ces informations ne sont cependant pas ventilées selon le sexe.

Nous disposons d'ailleurs de peu d'informations sur les travailleuses autonomes et la constitution d'une banque de données sur les femmes entrepreneures de la région ne semble malheureusement pas en voie de se concrétiser.

Pour ce qui est des agricultrices, le Syndicat des agricultrices du Bas-Saint-Laurent⁷⁷ en dénombre 693 détenant des parts dans une des 1 900 entreprises agricoles de la région (36,5 %). Par ordre décroissant, elles se répartissent ainsi dans les MRC : La Mitis, 125, La Matapédia, 118, Rivière-du-Loup, 111, Témiscouata, 102, Rimouski-Neigette, 96, Les Basques, 86 et Matane, 55. Notons que nous ne disposons pas d'informations sur la MRC du Kamouraska, celle-ci étant incluse dans la Côte-du-Sud. Pour donner un ordre de

⁷⁵ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilation effectuée par le CSF à partir des données fournies par le BSQ, octobre 2001.

⁷⁶ ISQ. *Travail, scolarité et mobilité – Les MRC de la région administrative du Bas-Saint-Laurent*, adresse URL (page consultée le 21 août 2001) : <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/lesregions/region01/>.

⁷⁷ Syndicat des agricultrices du Bas-Saint-Laurent. *Activités, dossiers et réalisations*, novembre 2000.

grandeur, selon les données de l'Union des producteurs agricoles (UPA), les femmes représentaient, en décembre 1999, 18,9 % des exploitants agricoles du Québec⁷⁸.

1.6.5 La pauvreté

Dans le Bas-Saint-Laurent, un peu plus d'une personne sur cinq (22 %) est considérée comme pauvre ou très pauvre (c. 19 % au Québec). C'est dans le groupe d'âge des personnes de 65 ans et plus que la proportion de personnes dans cette situation est la plus élevée (38 %)⁷⁹.

Le revenu global des personnes, qui comprend autant les salaires que les transferts gouvernementaux (assurance-vieillesse, assurance-emploi, assistance-emploi, prestations d'invalidité, etc.) donne une idée de la richesse disponible dans une région. Ainsi, constate-t-on, le revenu moyen de toutes les personnes de 15 ans et plus du Bas-Saint-Laurent⁸⁰, qui se situait à 19 784 \$ en 1996, est inférieur à celui du Québec (23 198 \$). Ce phénomène se vérifie autant chez les femmes que chez les hommes.

TABLEAU 9 – Revenu moyen total des 15 ans et plus par tranche de revenu, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 1996

FEMMES 1996	BAS-SAINT-LAURENT		QUÉBEC	
\$ disponible	Nombre	%	Nombre	%
Sans revenu	12 170	14,6 %	368 150	12,6
Moins de 9 999	29 135	41,0	904 140	35,7
10 000 à 19 999	23 520	33,1	770 805	30,2
20 000 à 34 999	12 120	17,1	546 850	21,5
35 000 à 59 999	5 660	8,0	280 840	11,0
60 000 et plus	545	0,8	45 970	1,8
Revenu moyen	15 063 \$		17 836 \$	

HOMMES – 1996				
Sans revenu	5 165	6,4	147 290	5,3
Moins de 9 999	18 850	25,1	624 570	23,9
10 000 à 19 999	18 515	24,6	524 485	20,1
20 000 à 34 999	20 430	27,2	644 260	24,7
35 000 à 59 999	13 725	18,2	600 700	23,0
60 000 et plus	3 615	4,8	215 390	8,3
Revenu moyen	24 241 \$		28 436 \$	

⁷⁸ Fédération des agricultrices du Québec. *Femmes de terre – femmes de tête*, printemps 2000.

⁷⁹ RRSSS Bas-Saint-Laurent, Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation. *Enquête sociale et de santé 1998*, avril 2001, p. 10.

⁸⁰ Institut de la statistique du Québec. *Caractéristiques des ménages et des logements, Bas-Saint-Laurent, données comparatives 1996, 1991, 1986*, collection Les Régions, thème 5, juillet 2000, adresse URL (consultée le 7 novembre 2001) : <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/lesregions/region01/index.htm>.

Source : Compilations effectuées par le CSF d'après le Recensement de 1996

Par ailleurs, le revenu des Bas-Laurentiennes, de 15 063 \$, est nettement inférieur à celui des Bas-Laurentiens (24 241 \$), comme du reste dans l'ensemble du Québec (17 836 \$ c. 28 436 \$). Dans la région comme au Québec, les femmes ne disposent que de 62 % du revenu des hommes, mais l'impact est plus grand dans le Bas-Saint-Laurent en raison de la faiblesse des montants en cause.

Par exemple, dans le Témiscouata, Les Basques et La Matapédia, le revenu moyen des femmes n'atteignait pas 14 000 \$ en 1996. Rimouski-Neigette, qui devance nettement Rivière-du-Loup, qui se situe au deuxième rang, est la seule MRC où le revenu des femmes excédait 15 000 \$ (17 642 \$ c. 14 827 \$).

On doit préciser que 14,6 % des Bas-Laurentiennes, comparativement à 12,6 % des Québécoises et 6,4 % des Bas-Laurentiens ne touchent aucun revenu. Parmi celles qui en reçoivent un, près des trois quarts touchent moins de 20 000 \$ par an : en effet, la plus forte proportion (41 %) dispose de moins de 10 000 \$ par an, suivie de la catégorie de revenu de 10 000 \$ à 19 999 \$, avec 33,1 %. Dans l'ensemble du Québec, ce sont un peu moins des deux tiers des femmes (65,9 %) qui vivent avec moins de 20 000 \$. Pour ce qui est des Bas-Laurentiens, environ la moitié d'entre eux (49,7 %), doivent s'arranger avec un tel revenu.

À l'inverse, moins de 1 % des femmes de la région disposent de plus de 60 000 \$ et 8 % de 35 000 \$ à 59 999 \$. Pour comparaisons, ces proportions s'établissent à 1,8 % et 11 % pour les Québécoises et à 4,8 % et 18,2 % pour les Bas-Laurentiens. Notons que près de deux fois plus de Québécois que de Bas-Laurentiens disposent de plus de 60 000 \$ par an.

Les données relatives à l'assistance-emploi (sécurité du revenu) constituent un autre bon indicateur de la situation de pauvreté d'une population. Ainsi, en février 2001⁸¹, on retrouve au Bas-Saint-Laurent 13 237 prestataires adultes dont 6 629 femmes, soit la moitié (c. 51 % au Québec). Elles représentent en outre 89 % des chefs de familles monoparentales à l'aide sociale et 43 % des personnes seules.

Les prestataires bas-laurentiens de l'assistance-emploi sont, tous sexes confondus, généralement plus âgés que dans l'ensemble du Québec. C'est parmi les 45 à 54 ans qu'on en retrouve le plus alors qu'au Québec le groupe le plus populeux est celui des 35 à 44 ans. Par contre, dans le Bas-Saint-Laurent, on remarque proportionnellement plus de femmes que d'hommes parmi les 30 à 34 ans et les 35 à 44 ans alors que, contrairement à ces derniers, leur concentration parmi les 55 ans et plus est moindre.

Parmi les prestataires dont on peut établir la scolarité, plus de femmes que d'hommes détiennent un diplôme d'études collégiales (14 % c. 13,2 %), autant un diplôme d'études secondaires (70 %) et elles poursuivent davantage des études (11,4 % c. 9,5 %). Par

⁸¹ Ministère de la Solidarité sociale, Système d'accès aux données ministérielles. *Statistiques mensuelles sur les prestataires de la sécurité du revenu, période d'aide février 2001, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec*, 30 avril 2001.

contre, on retrouve plus d'hommes avec un diplôme universitaire (7,4 % c. 4,8 %), quoiqu'il s'agisse d'un phénomène plutôt minoritaire. Comparées à l'ensemble des Québécoises, on remarque que les Bas-Laurentiennes se distinguent sur deux points : elles ont davantage obtenu un DEC (14 % c. 11,4 %), mais détiennent moins un degré universitaire (4,8 % c. 6,9 %).

Comme les hommes, la majorité des femmes prestataires ont une durée cumulative de présence à l'aide de dernier recours de plus de 120 mois, mais le séjour moyen des femmes est plus long (157,9 mois c. 147,0). Si plus d'hommes sont classés « sans contrainte » (47 % c. 39 %), davantage de femmes ont des contraintes temporaires (27 % c. 17 %). Par contre, presque autant de femmes que d'hommes ont des contraintes sévères (36 % c. 34 %) et ce, dans des proportions supérieures à l'ensemble du Québec (respectivement 30 % et 28 %).

Bien que les indicateurs de nature économique soient indispensables pour mesurer la pauvreté, de plus en plus d'analystes soulignent qu'ils sont nettement insuffisants pour rendre compte de l'ampleur, de la complexité et de la multidimensionnalité de ce phénomène. C'est en ce sens, par exemple, que le gouvernement du Canada⁸² a élaboré un Indice de santé sociale (ISS) comportant 15 indicateurs : outre les gains hebdomadaires moyens et le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, l'ISS prend en considération la mortalité infantile, la violence envers les enfants et le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté, le suicide chez les adolescentes et adolescents, l'abus de drogues chez les jeunes et le décrochage scolaire, le chômage, la pauvreté chez les 65 ans et plus et les dépenses personnelles en matière de santé que les personnes âgées doivent engager, le taux d'homicides et de mortalité routière liée à la consommation d'alcool, l'accès à un logement à prix abordable et l'écart entre riches et pauvres.

Si, en autant que nous ayons pu obtenir l'information, nous abordons certaines de ces questions dans l'une ou l'autre des sections du document, la réalisation d'un véritable portrait de la pauvreté dans le Bas-Saint-Laurent, et de la position des femmes face à ce phénomène, dépasse ce que nous étions en mesure d'accomplir dans le présent document. Il est cependant à souhaiter que les instances de la région, qui se sont engagées dans la PSR et l'entente cadre à favoriser la cohésion sociale en contrant toutes les formes d'exclusion, entreprennent les démarches nécessaires pour prendre la mesure la plus complète possible de la pauvreté en faisant ressortir comment les différentes composantes de ce phénomène s'amplifient du fait de leur interaction et du sexe des personnes touchées.

1.6.6 Le soutien à l'intégration socioéconomique des femmes

L'intégration professionnelle est d'abord le produit de l'insertion sociale. Or, on ne peut certainement pas considérer que ce préalable est acquis pour les Bas-Laurentiennes qui

⁸² Développement des ressources humaines Canada, Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique. *Mesure du bien-être social : un indice de la santé sociale pour le Canada*, R-97-9F, [Satya Brink et Allen Zeeman], juin 1997.

souffrent de pauvreté, d'isolement, de détresse psychologique ou de toxicomanie ou pour celles qui subissent les conséquences de la violence sexuelle. Sans « passerelles » pour les préparer à l'emploi, il est illusoire de pousser ces femmes vers l'emploi. Par ailleurs, on peut douter qu'un marché du travail aussi fragile que celui du Bas-Saint-Laurent soit en mesure d'absorber, dans l'immédiat, toute la main-d'œuvre disponible. C'est pourquoi, tout en reconnaissant l'importance de la participation des femmes au marché du travail pour l'atteinte de leur autonomie économique, on ne peut restreindre l'intégration socioéconomique au seul fait de détenir un emploi. Il importe d'élargir cette notion pour inclure la participation au développement des collectivités, que ce soit par l'entremise de ressources communautaires d'accompagnement, d'aide ou de soins, de groupes de défense des droits, d'éducation populaire ou de protection de l'environnement.

À cet effet, on doit souligner l'apport essentiel des centres de femmes et d'autres regroupements féministes : par leur action reposant sur une approche globale, ils contribuent notamment à briser l'isolement des femmes, prévenir ou combattre des problèmes de santé mentale, améliorer l'estime de soi et transformer les rôles sociaux, toutes des conditions favorisant l'intégration socioprofessionnelle.

De telles interventions revêtent un caractère encore plus crucial lorsqu'on les met en relation avec certaines particularités de la région ou des femmes elles-mêmes qui, à certains égards, présentent des caractéristiques peu propices à l'intégration au marché du travail.

D'ailleurs, avance Emploi-Québec, l'importante contribution des centres locaux d'emploi (CLE) de Rimouski-Neigette et de Mont-Joli à l'atteinte de la cible régionale concernant les responsables de famille monoparentale peut s'expliquer par la présence d'une ressource externe spécialisée pour la main-d'œuvre féminine, la seule de la région, financée par Emploi-Québec, en l'occurrence Ficelles pour l'accès des femmes au travail⁸³.

Pour ce qui est des programmes publics, en 2000-2001, des 7 549 nouveaux participants aux mesures actives d'Emploi-Québec⁸⁴, 55 % étaient de sexe masculin et 45 % de sexe féminin. Par rapport à l'année précédente, on note une augmentation du taux féminin de

⁸³ Emploi-Québec et CRPMT. *Plan d'action régional...*, op. cit., p. 29.

⁸⁴ Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent, Direction de la planification et du partenariat. *Bilan des réalisations liées à l'utilisation des mesures actives d'Emploi-Québec par les individus et les organisations, année 2000-2001- Rapport final des résultats au 31 mars 2001*, septembre 2001, p. 14-16. Emploi-Québec classe les mesures actives en quatre grands groupes : l'axe **préparation à l'emploi** propose des mesures préalables à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi; l'axe **insertion en emploi** regroupe les mesures destinées à aplanir les obstacles à l'emploi que rencontrent les personnes en vue de favoriser leur insertion ou leur réinsertion durable; l'axe **création d'emplois** apporte un soutien financier, technique et conseil aux initiatives visant la création d'emplois; les **mesures dites « hors axes »** comprennent toutes les activités d'aide à l'emploi (sessions de groupe, *counselling* et évaluation, suivi personnalisé, etc.), le *Fonds de lutte contre la pauvreté pour la réinsertion sociale* ainsi que la mesure *Insertion sociale (Extra)* qui vise l'insertion sociale et le développement d'attitudes, de comportements et d'habiletés pour des personnes qui ont besoin d'une plus longue période de préparation pour intégrer le marché du travail.

participation des femmes de 2 %. Si les femmes sont moins représentées que les hommes dans toutes les mesures, l'écart est particulièrement frappant quant à la participation aux *Mesures hors axe* (43 % c. 57 %) et, surtout, à celles de l'axe *Création d'emplois* (34 % c. 66 %). À l'inverse, les différences s'atténuent dans le cas des mesures de l'axe *Insertion en emploi* (45 % c. 55 %) et de *Préparation à l'emploi* (47 % c. 53 %).

Les mesures les plus fréquentées par les femmes, comme du reste par les hommes, sont, dans l'ordre, les activités d'aide à l'emploi (sessions de groupe, *counselling* et évaluation, etc.), les mesures de formation, les services d'aide à l'emploi (recours à des ressources complémentaires externes) et la subvention salariale pour insertion. Cependant, par rapport aux hommes, les femmes ont bénéficié en moins forte proportion des activités d'aide à l'emploi (28 % c. 31 %) et des mesures de formation (23 % c. 26 %), alors qu'elles étaient plus représentées dans les services d'aide à l'emploi (22 % c. 18 %) et la subvention salariale pour insertion (14 % c. 12 %). Paradoxalement, alors que la mise en place du Fonds de lutte à la pauvreté fait suite aux revendications des femmes lors du Sommet socioéconomique de 1996, les femmes ne comptent que pour 35,4 % des participants à cette mesure. Emploi-Québec explique la surreprésentation des hommes (64,6 %) par les efforts déployés pour faire face à la crise dans l'industrie forestière.

Si on se concentre sur les mesures de formation, où la participation est féminine à 43 %, on constate que les femmes sont principalement inscrites à la formation professionnelle secondaire (30 %), à la formation collégiale technique (20 %) et à la formation générale secondaire (16 %). Alors qu'elles sont proportionnellement moins présentes que les hommes au secondaire général (18 %) et, surtout, professionnel (36 %), elles les devancent de 4 % au collégial technique. Il est intéressant de noter, à partir d'une liste dressée par Emploi-Québec⁸⁵ pour évaluer le taux de féminité des personnes inscrites aux divers programmes de formation payés par cet organisme et offerts dans les commissions scolaires et les cégeps, quelques percées prometteuses dans des champs non traditionnels comme techniques de génie industriel, géotechnique et matériaux, techniques de production multimédia, informatique, etc. Mentionnons cependant qu'il s'agit presque exclusivement de formation collégiale, la formation professionnelle secondaire suivie par les femmes demeurant pour sa part beaucoup plus traditionnelle.

À la lumière du bilan de la participation des femmes aux mesures actives, il semble manifeste que les stratégies d'Emploi-Québec pour joindre ces dernières méritent sans doute d'être revues, réalignées et resserrées. Emploi-Québec semble en convenir puisque le plan d'action régional (PAR) 2001-2002 retient, parmi ses cinq champs d'action prioritaires, la nécessité d'accorder une attention particulière à certains groupes défavorisés sur le plan de l'emploi, dont les femmes⁸⁶. Notons que, parmi les autres groupes ciblés par cette orientation – les jeunes, les personnes âgées de plus de 45 ans, les personnes à l'assistance-emploi et les personnes ayant des limitations fonctionnelles – il y

⁸⁵ Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent. *Tableau 9. Liste non exhaustive des activités de formation 1999-2000 et 2000-2001 avec sexe*, document fourni par M. Gilles Mongrain, le 1^{er} novembre 2001. Cette liste couvre environ 80 % des programmes de formation auxquels ont participé les personnes clientes d'Emploi-Québec.

⁸⁶ Emploi-Québec et CRPMT. *Plan d'action régional... op. cit.*, p. 49.

aurait lieu de discerner la situation des femmes et des hommes puisque les situations se vivent différemment et avec une acuité particulière selon le sexe comme nous avons eu l'occasion de le signaler.

Du reste, Emploi-Québec et le CRPMT du Bas-Saint-Laurent s'engagent formellement dans le PAR à mettre en œuvre la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* et préconisent même le recours à une approche intégrée et à l'analyse différenciée selon les sexes à l'intérieur de plusieurs stratégies régionales. En ce sens, Emploi-Québec démontre beaucoup d'intérêt à accroître sa collaboration avec les partenaires institutionnels, gouvernementaux ou communautaires ainsi qu'avec les ressources complémentaires externes de main-d'œuvre, pour améliorer tant les mesures de pré-employabilité que l'utilisation des mesures de préparation à l'emploi ou même la connaissance de la main-d'œuvre féminine. Emploi-Québec compte aussi développer et mettre à la disposition de son personnel d'aide à l'emploi des outils pour identifier les besoins des femmes et déterminer des interventions spécifiques à leur intention⁸⁷. Cependant, il s'agit de démarches exigeantes auxquelles il importera de consacrer les ressources et le temps nécessaires à leur concrétisation.

Les femmes entrepreneures connaissent aussi leur lot de difficultés, principalement en matière d'accès au financement. C'est pourquoi le ministère de l'Industrie et du Commerce a offert à deux reprises, en 2000, la formation « Prêt(e) pour un prêt », activité qui a attiré quelque 130 participantes bas-laurentiennes. Également, une activité sur l'accès au financement des femmes entrepreneures, qui a réuni 35 femmes en affaires, a été organisée, en janvier 2001, dans le cadre de l'entente spécifique sur la *Politique active du marché du travail* (PAMT). Il semble que de telles initiatives aident les femmes entrepreneures à s'outiller, à se donner une meilleure visibilité et à mieux intégrer les réseaux d'affaires régionaux. Il reste cependant beaucoup à faire pour bien connaître la situation des femmes entrepreneures et les aider à surmonter leurs difficultés à l'égard du financement. En ce sens, le CSF se réjouit de la constitution d'un Fonds destiné à l'entrepreneuriat féminin dans le cadre de la stratégie de développement des régions ressources que le gouvernement du Québec a annoncée à l'occasion du *Discours sur le budget 2001-2002*. Il va sans dire que le succès des activités et des projets qui découleront de ce fonds est indissociable d'une étroite collaboration entre les organismes bailleurs de fonds et les femmes ou groupes de femmes qui s'intéressent à cette question dans la région.

Du côté des agricultrices, le Syndicat des agricultrices du Bas-Saint-Laurent estime que les principaux problèmes auxquels sont confrontées les productrices agricoles sont l'accès à la propriété et au crédit ainsi que la relève agricole, qui pose un défi particulier surtout avec l'orientation de l'agriculture régionale en faveur de l'acériculture, un secteur où on trouve moins de femmes. Le Syndicat des agricultrices place au rang de ses priorités la formation de ses membres, notamment à l'informatique et à Internet⁸⁸.

⁸⁷ *Idem*, p. 50.

⁸⁸ Informations fournies par M^{me} Albertine Ouellet, présidente du Syndicat des agricultrices du Bas-Saint-Laurent à Hélène Bourdages, responsable du bureau régional du CSF, en juin 2001.

Par ailleurs, on ne peut manquer de souligner que, malgré la présence de plus en plus importante des femmes dans la population active, elles demeurent très nombreuses à assumer seules, même lorsqu'elles vivent en couple, la totalité des charges familiales et domestiques. Les politiques d'entreprise et la disponibilité des services publics propices à la conciliation famille-travail, ont donc un impact particulier sur leur intégration en emploi.

Le manque de services de garde et l'insuffisance, voire l'absence, de transport en commun ne sont certes pas de nature à favoriser l'accès des femmes, et plus particulièrement les plus défavorisées, aux services publics ou aux ressources communautaires qui pourraient les soutenir dans leurs démarches d'insertion. La situation est d'autant plus dramatique lorsque l'on constate que les femmes défavorisées ont déjà tendance à se retrouver dans une situation d'isolement, voire de retrait, qui constitue un obstacle de plus pour se sortir de la pauvreté.

Depuis juillet 1999, le CRCDD coordonne le développement des services de garde dans le Bas-Saint-Laurent. Ce mandat est encadré par une entente spécifique signée avec le ministère de la Famille et de l'Enfance⁸⁹. Le CRCDD a aussi la responsabilité de développer un partenariat avec les commissions scolaires pour l'offre des services aux enfants d'âge scolaire.

Au 31 mars 2001⁹⁰, le Bas-Saint-Laurent était en mesure d'offrir 999 places en installation et en garderie alors qu'on évaluait à 1 835 le nombre de places requises. Compte tenu des 205 places en développement alors autorisées par le Ministère, on estimait le taux de couverture à 65,6 %. La situation varie cependant d'une MRC à l'autre, la meilleure couverture estimée étant dans Rimouski-Neigette (95 %), suivie de Rivière-du-Loup (76,1 %) et du Kamouraska (70,4 %). Par contre, les places disponibles ou autorisées dans La Mitis ne combleraient que 29,7 % des besoins, La Matapédia et le Témiscouata suivant avec 36,9 %. La situation semble meilleure pour ce qui est des services en milieu familial puisque les 2 474 places existantes répondent presque à la demande (99,8 %), si bien qu'avec les 20 places additionnelles en développement, les besoins seraient totalement couverts pour la région. Curieusement, des déficits perdurent dans certaines MRC : Matane obtient un taux de couverture de 71 %, le Kamouraska de 72,6 % et Rivière-du-Loup de 82,2 %.

Enfin, au cours de l'année scolaire 2000-2001⁹¹, les quatre commissions scolaires de la région ont offert des services de garde qui ont accueilli 1 408 enfants sur une base régulière et 780 de façon sporadique. Le ministère de l'Éducation manifeste une grande ouverture pour la mise en place de nouveaux services. Ainsi, bien que l'allocation de démarrage, d'un montant fixe de 5 000 \$, ne soit accordée qu'aux services de garde qui

⁸⁹ CRCDD du Bas-Saint-Laurent. *Rapport d'activités...*, op. cit., p. 6.

⁹⁰ Ministère de la Famille et de l'Enfance, Direction des services à la clientèle de l'Est. *Déficit en places en installation et en garderie par ordre alphabétique de MRC pour la région Bas-Saint-Laurent – État de situation au 31 mars 2001* et *Déficit en places milieu familial par ordre alphabétique de MRC pour la région Bas-Saint-Laurent – État de situation au 31 mars 2001*.

⁹¹ Ministère de l'Éducation, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. *Rapport-synthèse 2000-2001- Service de garde en milieu scolaire*, juin 2001.

accueillent au moins 15 enfants sur une base régulière, le Ministère consent à verser l'allocation de fonctionnement à tous les services, indépendamment du nombre d'enfants accueillis. De leur côté, pour se conformer à la Loi sur l'instruction publique, les commissions scolaires doivent offrir les services de garde lorsqu'un conseil d'établissement en fait la demande. Cependant, selon des informations recueillies lors de la consultation menée par le CSF dans la région, les commissions scolaires estiment qu'il est plus difficile de répondre à l'ensemble des demandes, particulièrement dans les petits milieux où la clientèle est moins nombreuse et plus instable, depuis l'adoption des nouvelles conventions collectives qui ont certes entraîné d'importantes améliorations aux conditions de travail du personnel, mais sans que les budgets accordés aux commissions scolaires ne soient ajustés en conséquence. Par ailleurs, les horaires des services de garde en milieu scolaire, calqués sur ceux des écoles, laissent des besoins non comblés lors des congés et des vacances.

L'intégration socioprofessionnelle et la participation sociale des femmes dépendent aussi fortement de leur capacité à se déplacer sur le territoire. La déficience du transport collectif, ainsi que la détention moins fréquente, pour des raisons culturelles et économiques propres aux femmes, d'un permis de conduire et d'un véhicule automobile entravent leur mobilité. Une étude, produite par des chercheuses de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue⁹², révèle que la difficulté des femmes à se déplacer sur le territoire est un facteur déterminant de leurs choix personnels et professionnels. Ainsi, pour mieux concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles, des femmes sont-elles parfois forcées de choisir un emploi en fonction de sa proximité de leur lieu de résidence, quand elles ne se retrouvent pas carrément exclues du marché du travail faute de mobilité.

Le CRCDD, conscient de l'importance du transport collectif pour la lutte à l'exclusion, prévoit d'ailleurs, dans son plan d'action 2001-2003, soutenir les initiatives du milieu qui visent à optimiser et intégrer les différents modes de transport (scolaire, adapté et taxis) en coordonnant l'offre et la demande⁹³. Des projets pilotes sont en cours dans toutes les MRC, à l'exception de Rimouski-Neigette et de La Mitis. Si Rimouski-Neigette dispose du service *Taxi-Bus* qui dessert quelques municipalités de la MRC, on peut s'étonner de l'absence de projet dans La Mitis. Soulignons par ailleurs que *Transport Ajusté 2000* de Matane a été le premier transport collectif de ce type à voir le jour dans la région en janvier 2000. S'il s'agit d'initiatives intéressantes, on peut déplorer avec le CRCDD que le soutien financier du ministère des Transports soit offert de façon non récurrente et essentiellement pour le démarrage, et non pas la consolidation, de projets. Une subvention récurrente apparaîtrait plus propice pour permettre aux projets de prendre leur essor en assurant plus de temps pour structurer l'organisation des services, associer des partenaires et promouvoir les services.

Enfin, le manque de logements sociaux alourdit aussi les difficultés des femmes défavorisées. Une proportion beaucoup plus importante de femmes que d'hommes doit

⁹² Cécile SABOURIN et Dominique TRUDEL. « Mobilité et travail : les femmes en Abitibi-Témiscamingue », dans *Du local au planétaire*, Les Éditions du Remue-Ménage, 1995.

⁹³ CRCDD Bas-Saint-Laurent. *Plan d'action...*, op. cit., p. 17.

consacrer une part prohibitive de leur revenu à se loger. Selon les données du recensement compilées par le FRAPRU⁹⁴ pour certaines villes du Québec, à Rivière-du-Loup, 45,5 % des femmes chefs de ménage locataires doivent consacrer plus de 30 % de leurs revenus pour se loger, une proportion qui atteint même 49 % à Rimouski (c. respectivement 32,6 % et 36,6 % des hommes de ces municipalités). Pire, 18,7 % des femmes de Rivière-du-Loup et 22,9 % de celles de Rimouski allouent plus de 50 % de leurs revenus à leur logement. L'accès à des logements sociaux est donc fondamental pour elles. Pour faire évoluer le dossier, il pourrait être intéressant de promouvoir et de soutenir la formule coopérative, qui comporte l'avantage, outre de briser l'isolement, de maintenir ou de développer chez les membres des compétences sociales de travail en groupe et de prise de décision. Un engagement des municipalités à cet égard contribuerait sans doute à l'amélioration de la cohésion sociale et de la qualité de vie, deux des défis retenus par les partenaires régionaux dans la PSR.

1.7 La scolarité

1.7.1 La scolarisation

Comme l'indique le tableau 9, les Bas-Laurentiennes sont moins scolarisées que les Québécoises. Non seulement sont-elles proportionnellement plus nombreuses à n'avoir pas poursuivi leurs études au-delà du secondaire, mais, plus fréquemment, elles comptent moins de neuf années d'études ou n'ont pas obtenu un diplôme ou un certificat d'études secondaires. À l'inverse, elles détiennent nettement moins que l'ensemble des Québécoises un grade universitaire.

Par rapport aux Bas-Laurentiens, elles sont à la fois en moindre proportion à avoir fréquenté l'école moins de neuf ans ou à avoir poursuivi des études secondaires sans obtenir de diplôme ou de certificat, et à la fois proportionnellement moins nombreuses à avoir fait des études postsecondaires ou à avoir atteint le grade universitaire. Par contre, elles détiennent en plus grande proportion leur diplôme d'études secondaires (DES). Enfin, la plus forte proportion d'études universitaires sans diplôme qu'affichent les Bas-Laurentiennes peut laisser entendre que, dans les générations plus jeunes, les filles sont plus nombreuses que les garçons à être en voie de poursuivre des études universitaires pour lesquelles elles n'ont pas encore obtenu leur diplôme.

⁹⁴ FRAPRU. *La situation des ménages locataires dont le principal soutien financier est une femme en 1995*, Dossier « Femme et logement », janvier 2000, p. 8-9.

TABLEAU 10 – Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le sexe et le niveau de scolarité, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 1996

	Femmes %	Hommes %	Total %	Taux de féminité
Bas-Saint-Laurent	100,0	100,0	100,0	50,8
Moins d'une 9 ^e année	22,7	23,6	23,2	49,9
9 à 13 ans sans diplôme ou certificat	17,6	19,2	18,4	48,7
9 à 13 ans avec diplôme ou certificat	24,9	23,1	24,0	52,7
Études post-secondaires non universitaires	20,9	22,0	21,4	49,7
Université sans diplôme	6,6	4,1	5,4	62,2
Grade universitaire	7,2	8,0	7,6	48,2
Le Québec	100,0	100,0	100,0	51,4
Moins d'une 9 ^e année	18,9	17,2	18,1	53,8
9 à 13 ans sans diplôme ou certificat	16,8	18,0	17,4	49,7
9 à 13 ans avec diplôme ou certificat	22,6	21,3	22,0	52,8
Études post-secondaires non universitaires	22,2	22,4	22,3	51,2
Université sans diplôme	8,3	7,6	8,0	53,5
Grade universitaire	11,1	13,4	12,2	46,7

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilation effectuée par le CSF.

La présence de l'UQAR a contribué, hors de tout doute, à l'amélioration de la scolarisation des femmes et à leur rétention en région. En effet, depuis sa création, elle a formé plus de 25 000 diplômées et diplômés, dont les trois-quarts sont des femmes. Par surcroît, plus de 75 % des personnes graduées de l'UQAR travaillent dans la région⁹⁵. On peut toutefois se demander si le fait que l'UQAR offre surtout des programmes dans des domaines plus traditionnellement féminins (sciences sociales, sciences de l'éducation, etc.) ne constitue pas un obstacle supplémentaire à la diversification des choix scolaires. En effet, à la décision déjà difficile de s'orienter vers un programme non traditionnel s'ajoute l'obligation de quitter la région. Cette hypothèse mériterait d'être vérifiée.

Pour ce qui est du taux de diplomation au secondaire, la comparaison des cohortes de 1992-1993 et de 1997-1998 non seulement confirme que les filles obtiennent davantage leur DES que les garçons, mais démontre que l'écart tend à s'accroître (56,1 % c. 73,6 % en 1992-1993 et 63,2 % c. 83 % en 1997-1998)⁹⁶. Le taux féminin de diplomation de la région en 1997-1998 surpasse même celui du Québec (83 % c. 80,5 %), alors qu'on connaissait une situation contraire en 1992-1993 (73,6 % c. 76,7 %).

Le succès relatif des étudiantes ne doit pas nous faire perdre de vue les 17 % qui n'obtiennent pas leur DES puisqu'une scolarité écourtée semble pénaliser davantage les

⁹⁵ CRCD du Bas-Saint-Laurent. *Plan stratégique...*, op. cit., p. 13.

⁹⁶ Conseil du statut de la femme, Bureau régional du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeine. *Info-Région*, numéro spécial, automne 2000, p. 6.

filles, les décrocheuses étant plus nombreuses en chômage que les garçons présentant un profil scolaire semblable. Ainsi, a établi une recherche québécoise, alors que la moitié des hommes qui ont une scolarité de 0 à 8 ans occupent un emploi, ce n'est le cas que de 20 % des femmes ayant la même scolarité.⁹⁷ Ce fait s'explique notamment par la structure des emplois occupés par l'un et l'autre sexe : alors que dans le champ « masculin » de l'exploitation des ressources naturelles, il est encore possible, quoique cette tendance soit à la baisse, de trouver du travail sans diplôme d'études secondaires, cette situation est pour ainsi dire inexistante dans les domaines « féminins » du commerce et des services.

La situation des étudiantes des territoires des anciennes commissions scolaires Des Frontières, Témiscouata et Jean-Chapais⁹⁸ mérite une attention particulière puisque, non seulement leur taux de diplomation est inférieur à la moyenne régionale, mais, contrairement aux autres commissions scolaires, il a diminué par rapport à 1992-1993⁹⁹.

1.7.2 La concentration scolaire

Les enquêtes Relance du ministère de l'Éducation¹⁰⁰, qui mettent en rapport le domaine d'études et la situation en emploi des diplômées et diplômés, nous indique que, tant au secondaire professionnel qu'au collégial technique et même, quoique dans une moindre mesure, à l'université, les choix scolaires des filles et des garçons sont fortement sexués et influencent considérablement leurs conditions de travail.

Parmi les finissants du secondaire professionnel de la promotion 1998-1999 ayant participé à l'enquête, on dénombre 39,4 % de filles, une proportion moindre qu'au Québec (45 %). La grande majorité d'entre elles a opté pour quelques secteurs traditionnellement féminins. Alors que, au moment de l'enquête, des programmes sont offerts dans 14 secteurs de formation, les filles se concentrent à 90,3 % dans quatre secteurs, à savoir : *administration, commerce et informatique* (59,5 %), *alimentation et tourisme* (12,1 %), *soins esthétiques* (11,4 %), *santé* (7,2 %). Cette proportion dépasse nettement celle observée dans l'ensemble du Québec alors que les quatre mêmes secteurs attirent 77,5 % des filles. Même si la région offre moins de secteurs de formation que l'ensemble du Québec (14 c. 20), ce fait ne peut expliquer à lui seul l'écart dans la

⁹⁷ Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles et Secrétariat à la Condition féminine. *Stratégies pour les femmes : bilan, constats et perspectives 1985-2000. Rapport établi par le Québec à l'occasion de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, Beijing, du 4 au 15 septembre 1995*, Québec, 1995.

⁹⁸ Au moment de la compilation des statistiques évoquées, ces trois commissions scolaires desservait le Bas-Saint-Laurent. Depuis la réforme de l'organisation scolaire, en 1999, quatre commissions scolaires assurent les services éducatifs dans la région : elles sont énumérées à la page 13 du présent document.

⁹⁹ Conseil du statut de la femme, Bureau régional du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeine. *Info-Région...*, op. cit., p. 6.

¹⁰⁰ Ministère de l'Éducation. *La Relance au secondaire, La Relance au collégial et La Relance à l'université*, adresse URL (page consultée en mai 2001) : <http://www.meq.gouv.qc.ca/Relance/Relance.htm>.

concentration scolaire féminine puisque, comme nous le verrons ci-dessous, on ne note pas de phénomène semblable chez les garçons.

Les choix de formation des diplômés bas-laurentiens de cet ordre d'enseignement sont aussi, à l'exception de *administration, commerce et informatique*, fortement traditionnels, mais tout de même nettement plus diversifiés. Les quatre secteurs les plus populaires ne regroupent que 57,3 % d'entre eux, soit : *entretien d'équipement motorisé* (18,2 %), *administration, commerce et informatique* (16,5 %), *fabrication mécanique* (11,5 %) et *métallurgie* (11,3 %). En comparaison, les garçons du Québec sont un peu moins concentrés dans leurs quatre premiers choix (53,3 %), mais, surtout, leurs préférences diffèrent puisqu'ils privilégient *bâtiments et travaux publics et électrotechnique*, suivis de *entretien d'équipement motorisé* et de *fabrication mécanique*.

Si, dans le Bas-Saint-Laurent, deux secteurs ne comptent aucune inscription féminine – bâtiment et travaux publics, ainsi que mécanique d'entretien – on retrouve des inscriptions masculines, quoique fort peu nombreuses dans le cas de soins esthétiques ou de santé, dans tous les secteurs fréquentés par les filles, autre preuve de la plus grande diversification des choix des garçons.

Il faut dire que l'intégration des filles diplômées d'options non traditionnelles ne semble pas facile. Ainsi, dans les secteurs pour lesquels l'information est disponible¹⁰¹, les filles ont toujours des taux d'emploi nettement inférieurs à ceux des garçons (entre 33,3 % et 57,1 % c. entre 63,3 % et 71,2 %) et des taux de chômage beaucoup plus importants (entre 50 % et 33,3 % c. entre 20 % et 5,7 %). De même tirent-elles un salaire hebdomadaire moindre (339 \$ c. 408 \$), même lorsqu'elles travaillent autant ou plus à temps plein.

On ne peut pas dire que les filles diplômées de formations traditionnellement féminines s'en tirent mieux. Toutes options confondues, si les filles connaissent un taux d'emploi équivalent à celui des garçons (65,6 % c. 66 %), elles travaillent moins à temps plein (77,4 % c. 92,8 %) et obtiennent un salaire hebdomadaire moyen inférieur (334 \$ c. 458 \$). Soulignons qu'en ce qui concerne le salaire hebdomadaire des diplômées, comme des diplômés, de la formation professionnelle, le Bas-Saint-Laurent se classe au dernier rang des régions du Québec.

Du côté de la formation collégiale technique, selon l'enquête Relance portant sur la promotion de 1998-1999, les filles représentent 62,4 % des diplômés du Bas-Saint-Laurent, soit une proportion légèrement supérieure à celle du Québec (60,2 %). Elles se retrouvent, à 73,7 %, dans trois secteurs de formation : *administration, commerce et informatique* (33 %), *services sociaux, éducatifs et juridiques* (26,3 %) et *santé* (14,4 %). Leur concentration est en quelque sorte semblable à celle de l'ensemble des Québécoises tant en ce qui concerne la proportion (72,8 %) que les secteurs de formation privilégiés.

¹⁰¹ Soulignons que, pour respecter le caractère confidentiel des données et l'anonymat des personnes interrogées, les résultats relatifs aux groupes comptant moins de cinq personnes diplômées ne sont pas publiés. On comprendra que ce principe, aussi légitime soit-il, nous prive de beaucoup d'informations sur les filles, généralement en très petit nombre, dans des secteurs non traditionnels.

Pour leur part, les garçons de la région ont obtenu, à 62,3 %, leur diplôme dans trois secteurs : *administration, commerce et informatique* (23,9 %), *services sociaux, éducatifs et juridiques* (21,4 %) et *électrotechnique* (17 %). Si les deux secteurs les plus fréquentés par les filles et les garçons pourraient laisser croire à une quasi absence de division sexuelle au collégial technique, il faut savoir que les programmes rattachés à ces secteurs recouvrent des réalités aussi diversifiées que *techniques policières* et *techniques d'éducation en services de garde pour services sociaux, éducatifs et juridiques*, ou *techniques de bureautique* et *techniques de l'informatique* pour *administration, commerce et informatique*. Nous ne disposons pas des informations régionales quant à la répartition sexuelle par programme. Mais l'examen des données québécoises confirme que les choix sont fortement conditionnés par le sexe.

Quoique les diplômées semblent mieux s'intégrer au marché du travail que les diplômés avec un taux d'emploi de 77,9 % (c. 67,2 %), elles travaillent moins à temps plein (79,3 % c. 93,3 %) et tirent un revenu hebdomadaire moyen nettement moindre (408 \$ c. 518 \$). D'ailleurs, à l'instar des finissantes de la formation professionnelle, les diplômées de la formation technique du Bas-Saint-Laurent se classent au dernier rang des régions du Québec quant à leur revenu moyen hebdomadaire. Les diplômés pour leur part arrivent au troisième moins bon résultat.

Enfin, en 1998, la majorité des personnes originaires du Bas-Saint-Laurent inscrites à l'université sont des femmes (61,4 %) ¹⁰². Elles sont majoritaires dans toutes les disciplines à l'exception des sciences appliquées où elles représentent un peu moins de 20 % des inscriptions.

Alors que les quatre premiers choix féminins sont *sciences de l'éducation* (21,9 %), *sciences de l'administration* (19,8 %), *sciences humaines* (17,1 %) et *sciences de la santé* (12,2 %), les quatre options privilégiées par les garçons sont *sciences appliquées* (23,5 %), *sciences de l'administration* (19,8 %), *sciences humaines* (14,7 %) et *sciences pures* (9 %).

Les filles comme les garçons de la région fréquentent principalement l'UQAR, l'Université Laval et l'Université de Sherbrooke. On note toutefois que les filles sont proportionnellement plus nombreuses à s'inscrire à l'UQAR (46 % c. 35,6 %). Il faut dire que les options qu'elles privilégient sont offertes par cette université alors qu'on ne peut tenir le même raisonnement pour les choix masculins. Cependant, il y a lieu de se demander si cette situation ne tend pas à renforcer leur concentration dans des domaines traditionnellement féminins.

La fréquentation des universités varie d'une MRC à l'autre. Comme on pouvait s'y attendre, ce sont les MRC les plus urbanisées et les plus peuplées qui contribuent le plus à la fréquentation universitaire : Rivière-du-Loup avec 16,9 % des inscriptions régionales, mais surtout Rimouski-Neigette avec 39,7 %. Par contre Les Basques ne

¹⁰² Ministère de l'Éducation, Système de recensement des clientèles universitaires. *Effectif étudiant des universités par région administrative, municipalité régionale de comté, établissement et type d'admission selon le domaine d'études et le sexe, automne 1998, 1999.*

fournit que 3,6 % des inscriptions, alors que le Témiscouata n'atteint que 6,9 % et La Mitis, 7 %. Bien que les étudiantes universitaires soient majoritaires dans toutes les MRC, ce phénomène est encore plus flagrant dans Les Basques (67,5 %), le Kamouraska (66,6 %), le Témiscouata (65,4 %) et La Mitis (65,3 %).

À l'exception des étudiantes du Kamouraska qui sont majoritairement inscrites à l'Université Laval, les filles des autres MRC privilégient toutes l'UQAR.

1.7.3 Les mesures correctrices

Comme nous avons pu le constater, les choix de programmes des femmes demeurent plutôt concentrés dans des options traditionnellement féminines. Cette situation fait craindre le maintien des difficultés d'intégration en emploi des femmes du Bas-Saint-Laurent, une région qui vise à développer de nouvelles avenues pour la préservation et la transformation des ressources naturelles, plus précisément par les sciences et les technologies maritimes, par la diversification de l'industrie de la transformation du bois, par l'acériculture, le virage agroenvironnemental et la transformation des produits agroalimentaires, tout en visant, de façon générale, à diversifier la base économique par l'innovation et le développement des entreprises de la nouvelle économie.

Il est donc rassurant de constater que la question de la diversification des choix scolaires des filles semble au cœur des préoccupations de plusieurs partenaires bas-laurentiens.

D'abord, le MEQ¹⁰³, en plus de poursuivre le concours *Chapeau les filles!* et de participer aux travaux du Comité de condition féminine CAR-Milieu, compte contribuer financièrement à la production d'un jeu, conçu par Ficelle, visant à promouvoir les métiers non traditionnels auprès des filles. La Table Éducation Bas-Saint-Laurent, coordonnée par le directeur régional du MEQ et réunissant tant les établissements d'enseignement que des partenaires socioéconomiques majeurs comme le ministère des Régions, le CRCD et la RRSSS, compte pour sa part investir des efforts majeurs dans l'amélioration de l'information scolaire et professionnelle par l'implantation de l'approche orientante dans les établissements du Bas-Saint-Laurent. Cette démarche apparaît prometteuse à la condition qu'elle intègre la préoccupation de la diversification des choix scolaires.

Par ailleurs, le CRCD a prévu à son plan d'action 2001-2003¹⁰⁴ d'agir sur la diversification des choix professionnels des personnes en lien avec les secteurs prometteurs et les orientations de développement de la région. Mieux, le CRCD entend précisément susciter l'intérêt des filles pour les professions d'avenir, notamment pour les carrières scientifiques et technologiques.

¹⁰³ Informations recueillies par Hélène Bourdages, responsable du bureau régional du CSF dans le Bas-Saint-Laurent auprès de M^{me} Noëlla Jean Bouchard, de la direction régionale du MEQ, en juillet 2001.

¹⁰⁴ CRCD Bas-Saint-Laurent. *Plan d'action...*, op. cit., p. 12.

Enfin, le Comité de condition féminine CAR-Milieu a aussi fait de la diversification des choix scolaires féminins une de ses priorités.

Le CSF suivra avec beaucoup d'intérêt les mesures concrètes qui seront adoptées pour la concrétisation de ces engagements et rappelle, compte tenu des difficultés d'intégration au travail des finissantes des options non traditionnelles notées plus tôt, la nécessité de prévoir des mesures d'accompagnement et de soutien pour l'intégration des filles dans des professions ou des métiers non traditionnels ainsi que des actions de sensibilisation auprès des entreprises pour accroître leur ouverture à l'embauche des diplômées de ces formations.

Il n'en demeure pas moins qu'actuellement, les femmes occupent majoritairement des emplois traditionnellement féminins dans le secteur tertiaire et que les filles continuent de privilégier les formations qui y mènent. Il n'est certes pas question de les blâmer puisque, comme en font foi les taux de placement des finissantes de nombreuses options et l'indispensable contribution professionnelle des femmes au développement social et culturel, leurs choix scolaires et professionnels répondent à des besoins régionaux essentiels. En effet, compte tenu de l'évolution sociodémographique du Bas-Saint-Laurent et de la préoccupation de la PSR pour l'amélioration tant de la cohésion sociale que de la qualité de vie, on ne peut écarter des secteurs d'avenir les domaines occupés traditionnellement par les femmes. Par exemple, les services aux personnes âgées, les services de garde et les services de santé constituent autant de secteurs où les besoins dépassent l'offre.

Cependant, toutes les options traditionnellement féminines n'offrent évidemment pas des perspectives favorables. Parfois, le marché du travail est saturé ou encore l'évolution des besoins de la région rend certaines professions ou métiers moins nécessaires. Dans certains cas, le niveau des exigences du marché du travail s'est élevé si bien que certaines formations brèves trouvent de moins en moins de débouchés en emploi. Ces constats confirment la nécessité d'une meilleure information scolaire et professionnelle et la justesse de l'engagement régional à cet égard.

Nous ne pouvons aussi manquer de rappeler que les métiers ou professions où se concentrent majoritairement les femmes, les ghettos d'emploi féminin, ont été traditionnellement sous-valorisés et, en conséquence, sous-payés. C'est pourquoi, tout en souhaitant que les femmes et les filles bénéficient d'une information scolaire et professionnelle donnant l'heure juste sur les professions et métiers traditionnellement féminins, le Conseil du statut de la femme insiste sur l'urgence de rétablir l'équité salariale dans ces secteurs.

Enfin, compte tenu de la sous-scolarisation notée chez les femmes de la région qui peut les priver d'accéder à certaines formations professionnelles ou techniques en demande, la reconnaissance des acquis expérientiels et l'accès des femmes adultes à la formation de base apparaissent de la première importance. Le CSF invite Emploi-Québec à y être sensible et à prendre en considération la nécessité de mesures de soutien et d'accompagnement pour les femmes sous-scolarisées et souvent pauvres caractéristiques

qui s'étendent parfois aux femmes sans chèque et même aux travailleuses à faibles revenus, qui tentent un retour aux études.

1.8 L'intégrité physique et psychologique

La prévalence des problèmes de santé dans le Bas-Saint-Laurent serait, dans l'ensemble, comparable sinon inférieure à celle observée à l'échelle du Québec à l'exception des lésions par accident de la route et des cancers du sein, plus fréquemment observés dans la région¹⁰⁵.

Cependant, deux caractéristiques incontournables influencent tout particulièrement l'état de santé de la population et les services qui doivent conséquemment lui être offerts, reconnaît d'entrée de jeu la Régie régionale : l'âge et le sexe¹⁰⁶.

Créé à l'initiative de la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent, un comité aviseur sur les conditions de vie des femmes s'efforce d'ailleurs, depuis 1997, de s'assurer de l'accessibilité des services sociosanitaires et de leur adaptation à la réalité des femmes. Il veille aussi à promouvoir le principe d'équité de représentation au conseil d'administration de la RRSSS et dans les différents comités de travail de cet organisme. Depuis sa mise sur pied, le comité aviseur s'est surtout penché sur la santé mentale ainsi que sur le virage ambulatoire, en plus de faire des commentaires sur le *Plan d'action 1999-2002* de la RRSSS.

Par ailleurs, en continuité du *Plan de transformation 1995-1998*, la RRSSS réitère, dans le *Plan d'action 1999-2002*, sa grande préoccupation pour l'accessibilité et la complémentarité des ressources, notamment par leur intégration en réseau et le recours au partenariat intersectoriel¹⁰⁷. Si cet engagement comporte des retombées intéressantes, particulièrement les ententes de collaboration ou protocoles qui en découlent, le Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes, à l'instar du mouvement communautaire, s'inquiète des risques de perdre de vue la vocation propre des organismes communautaires en leur demandant d'ajuster leur offre de services et leur mode organisationnel à celui du réseau public. Par ailleurs, le Comité aviseur déplore le manque de considération pour la réalité des femmes, notamment dans le bilan du plan de transformation et dans le portrait de santé de la population bas-laurentienne, ainsi que l'absence de vision globale de la santé¹⁰⁸.

1.8.1 La santé des femmes

Bien qu'à plusieurs égards, la santé ou les habitudes de vie des Bas-Laurentiennes et des Bas-Laurentiens semblent aussi bonnes, sinon meilleures que ce qui est observé dans

¹⁰⁵ RRSSS Bas-Saint-Laurent. *Plan d'action 1999-2002*, mars 1999, p. 22.

¹⁰⁶ *Idem*, p. 19 et *Rapport annuel...*, op. cit., p. 11.

¹⁰⁷ *Idem*, *Plan d'action...*, p. 11.

¹⁰⁸ Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes. *Commentaires lors de la consultation sur le plan d'action 1999-2002 pour l'amélioration des services*, document de travail.

l'ensemble du Québec et que plusieurs indicateurs, tels le tabagisme ou la détresse psychologique, se sont même améliorés depuis la précédente Enquête sociale et de santé (ESS) en 1992-1993, certains phénomènes évoqués dans l'ESS 1998 ont tout de même soulevé l'intérêt du CSF, soit parce qu'ils se manifestent proportionnellement plus chez les femmes ou parce qu'ils ont une plus grande incidence dans des groupes de la population où la proportion de femmes est importante.

Ainsi, cette étude fait état de liens significatifs entre le niveau de revenu et l'adoption d'habitudes de vie à risque. Ainsi, 35 % des personnes pauvres ou très pauvres fument régulièrement contre 23 % de celles dans les autres catégories de revenu¹⁰⁹. De même, les personnes les plus défavorisées sur le plan économique ont tendance à s'enivrer plus souvent que les autres (46 % c. 33 %)¹¹⁰. Or, on le sait, on retrouve une proportion importante de femmes parmi les personnes pauvres. Nous ne disposons pas des informations permettant de voir à quel point la combinaison de ces variables s'influencent, mais il serait intéressant de pouvoir le faire.

L'âge semble avoir également une influence significative sur ces comportements : on trouve plus de fumeurs réguliers chez les 25 à 44 ans (34,2 %) et les 15 à 24 ans (29,2 %) que dans la moyenne de la population (26,4 %). De même, plus de personnes qui se sont enivrées de une à quatre fois ou cinq fois et plus pendant l'année se concentrant parmi les 15-24 ans (respectivement 38,9 % c. 24,7 % en moyenne et 32,3 % c. 11,2 % en moyenne). C'est aussi parmi les jeunes de 15 à 24 ans que se compte la plus forte proportion de consommateurs actuels de drogue (36 % c. 15,1 % en moyenne)¹¹¹. Si, dans la population en général, les femmes consomment moins d'alcool que les hommes, la consommation de tabac (25 % c. 27,7 %) et de drogues (14,1 % c. 16,2 %) diffère peu. Il serait intéressant, en faisant intervenir la variable âge, de mesurer si les habitudes des jeunes femmes diffèrent de leurs aînées sur ces questions. Dans une étude nationale sur la santé des femmes réalisée à partir de l'ESS 1992-1993¹¹², l'auteure faisait ressortir, dans le chapitre sur les jeunes femmes, à quel point des comportements nocifs ou des habitudes à risque comme le tabagisme, la consommation d'alcool et de drogues, le contrôle excessif du poids corporel et la détresse psychologique s'installent tôt dans la vie des jeunes femmes et tendent à se manifester avec plus d'acuité chez elles que chez leurs aînées.

De fait, dans le Bas-Saint-Laurent, la proportion de femmes ayant un poids insuffisant est le double de celle des hommes (20 % c. 10,3 %). Ce problème est surtout le fait des personnes aux deux extrémités de la vie : on le retrouve chez 45,9 % des 65 ans et plus et chez 15,2 % des 15 à 24 ans. On peut soupçonner que l'insuffisance de poids ne tient pas aux mêmes facteurs chez les unes et les autres et ne nécessite par conséquent pas le même

¹⁰⁹ RRSSS Bas-Saint-Laurent. *Enquête sociale..., op. cit.*, p. 14.

¹¹⁰ *Idem*, p. 18.

¹¹¹ *Idem*, p. 14, 18 et 20.

¹¹² Louise Guyon. *Derrière les apparences : santé et conditions de vie des femmes*, MSSS, 1996, p. 181-202.

type d'interventions. Comme on peut s'y attendre, les personnes pauvres et très pauvres sont plus touchées par l'insuffisance de poids (24,6 %) ¹¹³.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à rapporter des problèmes de santé : si 41 % des hommes ne déclarent aucun problème de santé, ce n'est le cas que de 27 % des femmes. De plus, 50 % des femmes rapportent plus d'un problème de santé (c. 37 % des hommes) ¹¹⁴.

Selon les données du ministère de la Santé et des Services sociaux sur l'incidence du cancer, les Bas-Laurentiennes détiennent la troisième place parmi les régions du Québec, alors que les Bas-Laurentiens se situent au 13^e rang ¹¹⁵. Aussi, le Bas-Saint-Laurent se distingue de l'ensemble du Québec par une incidence plus élevée du cancer du sein ¹¹⁶. En plus d'implanter et de coordonner le *Programme québécois de dépistage*, la RRSSS entend développer un programme régional de lutte contre le cancer et définir un réseau de services intégrés.

Au Bas-Saint-Laurent, la prévalence des personnes de 25 à 44 ans ayant des limitations d'activité pour des raisons de santé est deux fois plus élevée qu'au Québec (14 % c. 7 %). Dans l'ensemble de la population bas-laurentienne, ce phénomène touche autant les femmes que les hommes. Cependant, le nombre moyen de jours d'incapacité est plus élevé chez les femmes (20 % c. 15 %) ¹¹⁷.

Davantage de femmes que d'hommes ont consulté un professionnel de la santé au cours des deux semaines ayant précédé l'enquête (32 % c. 22 %) ¹¹⁸. Elles ont aussi été deux fois plus nombreuses à utiliser le service Info-Santé CLSC (41 % c. 20 %) ¹¹⁹. Enfin, les femmes consomment plus de médicaments que les hommes ¹²⁰.

Par ailleurs, certains indices peuvent nous alerter concernant d'éventuels problèmes en matière de périnatalité. Ainsi, dans plusieurs MRC, on a assisté au cours des dernières années à une augmentation des bébés de petit poids (La Matapédia, Témiscouata et Rimouski-Neigette), à un accroissement des naissances prématurées (La Matapédia, Matane, Rimouski-Neigette et Rivière-du-Loup), ainsi qu'à une hausse des naissances chez les mères de moins de 20 ans (La Matapédia, La Mitis, Kamouraska et Témiscouata) malgré que la région présente un des plus faibles taux de grossesse précoce au Québec ¹²¹. La RRSSS s'est engagée dans un programme de soutien éducatif et parental implanté

¹¹³ *Idem*, p. 30-32.

¹¹⁴ *Idem*, p. 45.

¹¹⁵ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Incidence du cancer selon la région sociosanitaire de résidence et le sexe, Québec, 1998*, adresse URL (page consultée en août 2001) : <http://www.msss.gouv.qc.ca/f/statistiques/index.htm>.

¹¹⁶ RRSSS Bas-Saint-Laurent. *Plan d'action...*, *op. cit.*, p. 41.

¹¹⁷ *Idem*, p. 61-62.

¹¹⁸ *Idem*, p. 63.

¹¹⁹ *Idem*, p. 70.

¹²⁰ RRSSS Bas-Saint-Laurent. *Enquête sociale...*, *op. cit.*, p. 70-74.

¹²¹ RRSSS Bas-Saint-Laurent, Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation. *Profil sociosanitaire – Population de la MRC de Matane (Témiscouata, La Mitis, etc.) 1998*, 1998, p. 3-4.

dans les huit MRC de la région et elle s'est dotée d'un plan d'action en matière de planification des naissances¹²².

Toutefois, nous mettons en garde des études de plus en plus nombreuses, les grossesses précoces ne doivent pas être vues que comme un manque d'information, un échec de la contraception. Pour plusieurs adolescentes, ajoutent ces sources, il s'agit d'une quête de sens, d'un appel à la reconnaissance et à l'appartenance familiales et sociales¹²³. En ce sens, la planification des naissances, surtout auprès des jeunes, requiert une approche globale : les comportements en matière de sexualité, de contraception et de maternité doivent être abordés dans le contexte plus large des conditions de vie des jeunes, et notamment en lien avec le bien-être mental et l'estime de soi. En outre, s'il est important de continuer à intervenir auprès des filles, qui sont d'ailleurs plus nombreuses à faire des demandes, particulièrement en matière de contraception, il est tout aussi primordial de développer l'approche auprès des garçons pour accroître leur sentiment de responsabilité en matière de contraception et promouvoir des rapports amoureux égaux.

Par ailleurs, en 1999-2000, le taux de césarienne dépassait légèrement la moyenne québécoise (18,1 % c. 17,5 %), alors que l'objectif fixé par le MSSS se situe à 15 %, et le Bas-Saint-Laurent se classait bon premier quant au taux d'épisiotomie (49,4 % c. 31,8 % en moyenne au Québec)¹²⁴, alors que l'objectif fixé par le MSSS est cette fois de 20 %. Comme cette intervention est très inégalement répandue d'un centre hospitalier à l'autre (de 72,1 % à 7,3 %), il y a certainement lieu d'évaluer les pratiques des établissements qui se distinguent à la hausse.

Le Conseil s'est déjà prononcé sur le principe de l'intégrité physique et de l'autonomie reproductive des femmes dans les événements entourant la maternité¹²⁵. L'accouchement doit être vécu, dans la mesure du possible, comme un processus naturel et les interventions obstétricales réduites au minimum; la pratique de l'épisiotomie et les interventions par césarienne doivent être utilisées uniquement dans des cas le nécessitant réellement. Cette position fait aussi partie des objectifs de la politique de périnatalité du MSSS, laquelle doit maintenant trouver écho dans tous les établissements.

La prolifération des interventions médicales est d'autant plus préoccupante dans le contexte du virage ambulatoire qui pousse les femmes à une sortie de plus en plus précoce des hôpitaux. Le milieu de la recherche a déjà fait part de la nécessité de mieux évaluer les risques de complications médicales pour l'enfant et pour la mère¹²⁶.

¹²² RRSSS Bas-Saint-Laurent, Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation. *Rapport annuel...*, op. cit., p. 41 et *Planification des naissances – Plan d'action*, [Jocelyn Bérubé], septembre 1998.

¹²³ Johanne CHARBONNEAU. « Une volonté de réconciliation avec la génération précédente », *Le Devoir*, 18 octobre 1999.

¹²⁴ MSSS. *Taux de césarienne selon la région de résidence de la mère, Québec, 1999-2000 et Taux d'épisiotomie lors des accouchements par voie vaginale selon la région de résidence de la mère, Québec, 1999-2000*, adresse URL (page consultée en août 2001) : <http://www.msss.gouv.qc.ca/f/statistiques/index.htm>.

¹²⁵ Conseil du statut de la femme. *Commentaires du Conseil du statut de la femme sur la politique de périnatalité du ministère de la Santé et des Services sociaux*, [Marie Moisan], octobre 1993.

¹²⁶ Conseil d'évaluation des technologies de la santé du Québec. *Rapport présenté au Ministre de la Santé et des Services sociaux*, Montréal, 1997.

Compte tenu que l'évaluation des projets pilotes des sages-femmes au Québec a permis de constater un effet sur la diminution de la médicalisation, le CSF ne peut que se réjouir que la RRSSS annonce, dans le rapport annuel 1999-2000, qu'elle a amorcé une démarche pour consolider et mieux intégrer ces services¹²⁷. Précisons aussi que la région compte, depuis mai 1994, une maison de naissances, Colette-Julien, à Mont-Joli.

1.8.2 La santé mentale

Les troubles mentaux n'affectent pas tous les individus de la même manière et surtout ne se répartissent pas uniformément au sein de la population. Ainsi, selon une enquête sur la prévalence des troubles mentaux dans le Bas-Saint-Laurent réalisée dans le cadre de l'ESS 1992-1993¹²⁸, les troubles affectifs, qui regroupent notamment les divers types de dépressions, affecteraient davantage les femmes que les hommes (14,1 % c. 6,8 %), les personnes sans emploi (12,8 %) et les personnes très pauvres (9,1 %). De même, on les retrouverait plus fréquemment chez les personnes vivant en union de fait, veuves, séparées ou divorcées, chez celles qui tiennent maison et chez celles qui sont faiblement scolarisées, bien que ces différences ne soient pas statistiquement significatives.

Pour leur part, les troubles anxieux, qu'on associe principalement aux phobies, touchent aussi plus les femmes que les hommes (9,2 % c. 3,2 %), les personnes de 25 à 44 ans, ainsi que celles vivant en union de fait ou âgées de 45 à 64 ans, ces dernières différences n'étant pas statistiquement significatives.

Quant aux troubles liés à l'abus ou à la dépendance à l'alcool ou aux drogues, ils affectent plus les hommes (9,4 % c. 1,2 %), les personnes sans emploi (9,5 %) et celles faiblement scolarisées (7,8 %), même si dans ces deux dernières catégories les écarts ne sont pas valides statistiquement. Précisons cependant que même si l'alcoolisme et la toxicomanie sont moins répandus chez les femmes, ils se présentent souvent avec plus de complexité : en effet, les femmes développeraient trois fois plus souvent que les hommes un alcoolisme consécutif à des troubles affectifs¹²⁹. De même, les femmes admises en traitement de toxicomanie consomment à la fois de l'alcool et des médicaments beaucoup plus fréquemment que les hommes¹³⁰.

L'ESS 1997-1998 a d'ailleurs établi qu'en proportion, les femmes ont plus souvent consommé au moins un médicament que les hommes dans les deux jours précédant l'enquête (42,3 % c. 28,9 %). Précisons qu'elles consomment beaucoup plus de médicaments prescrits que non prescrits (45,9 % c. 37,1 %), ce qui n'est pas le cas des hommes (26,3 % c. 25,3 %)¹³¹. L'explication de la RRSSS, qui attribue ce phénomène au

¹²⁷ RRSSS Bas-Saint-Laurent. *Rapport annuel...*, op. cit., p. 41.

¹²⁸ RRSSS Bas-Saint-Laurent, Direction de la santé publique. *La prévalence des troubles mentaux dans le Bas-Saint-Laurent – Enquête santé mentale*, [Gilles Légaré], août 1995.

¹²⁹ RRSSS Lanaudière. Plan régional d'organisation de services en toxicomanie, février 1995, p. 23.

¹³⁰ *Idem*, p. 26.

¹³¹ RRSSS Bas-Saint-Laurent. *Enquête sociale...*, op. cit., p. 72-73.

recours aux contraceptifs et aux hormones de remplacement, a de quoi surprendre : les psychotropes, dont on estime la consommation féminine au double de la consommation masculine¹³², ont sans doute aussi un poids déterminant. Et on connaît les risques d'assuétude liés à l'usage de ces médicaments, un phénomène plus fréquemment observé chez les personnes âgées et chez les femmes de 35 à 64 ans¹³³. Enfin, on remarque une augmentation significative du nombre d'utilisateurs de trois médicaments ou plus depuis l'enquête précédente (1992-1993) qui est passé de 14,1 % à 18,4 %¹³⁴.

Par ailleurs, selon l'ESS de 1997-1998, les femmes tendent à s'estimer en moins bonne santé mentale que les hommes : 8,8 % d'entre elles perçoivent leur santé mentale moyenne ou mauvaise (c. 5,8 %). De même, elles sont plus nombreuses à présenter un indice élevé à l'échelle de détresse psychologique (21 % c. 17 %). Précisons que les jeunes de 15 à 24 ans, les personnes vivant sans conjoint et celles qui se perçoivent comme pauvres ou très pauvres sont aussi proportionnellement plus affectées par la détresse psychologique¹³⁵.

Il ressort de ces informations que le sexe constitue une variable des plus déterminantes, voire la plus constante, dans la manifestation des troubles mentaux. Il y a donc lieu de s'étonner que ni le plan régional d'organisation des services de santé mentale (PROS)¹³⁶, ni le *Plan d'action 1999-2002*¹³⁷ ne mentionnent la pertinence de recourir à une approche différenciée selon les sexes, alors qu'on insiste sur l'importance de développer des services spécialisés ou des activités de promotion ou de prévention en santé mentale pour les jeunes ou les personnes âgées. Le CSF considère que les variables âge et sexe, loin d'être mutuellement exclusives dans l'approche des troubles mentaux, devraient au contraire être utilisées en complémentarité tant leur influence respective et conjuguée semble influencer aussi bien la manifestation des problèmes mentaux que les modes d'intervention requis.

Malgré tous les éléments qui révèlent d'importants problèmes de santé mentale dont l'expression est significativement différente selon le sexe, la RRSSS ne fait aucune mention des femmes ou des problèmes de santé mentale qui leur sont propres dans son plan de consolidation. Les seules interventions proposées en lien avec la santé mentale des femmes se retrouvent dans le programme toxicomanie et visent à normaliser leur consommation de psychotropes, d'autres médicaments ou d'alcool. Il est bien sûr intéressant que le plan d'organisation en toxicomanie ait mis en relief la situation critique des femmes en la matière et que la région se soit dotée de certaines ressources à l'intention des femmes : L'Arrimage, un centre d'intervention auprès des personnes alcooliques et toxicomanes a développé un volet femmes et le programme *Antidote* a

¹³² RRSSS Bas-Saint-Laurent. *Plan régional d'organisation des services en alcoolisme et autres toxicomanies, région 01*, 1993, p. 14.

¹³³ *Idem*, p. 18.

¹³⁴ RRSSS Bas-Saint-Laurent. *Enquête sociale...*, op. cit., p. 71.

¹³⁵ *Idem*, p. 53-55.

¹³⁶ Conseil de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. *Équilibre, alliance et coresponsabilité. Plan régional d'organisation des services de santé mentale*, abrégé opérationnel, janvier 1992, p. 12.

¹³⁷ RRSSS Bas-Saint-Laurent. *Plan d'action...*, op. cit., p. 55.

ajouté un module « dépendance » à ses activités. En parallèle, la RRSSS a conçu et réalisé de multiples interventions auprès des personnes âgées pour diminuer le recours aux somnifères.

Néanmoins, l'approche utilisée soulève des interrogations. Ainsi, peut-on intervenir sur cette question comme si les femmes avaient le libre arbitre quant à leur consommation de médicaments? D'autre part, peut-on agir sur la consommation sans intervenir sur les facteurs qui sont à l'origine de l'importante détresse psychologique notée chez celles-ci ? Est-il nécessaire de rappeler que l'alcoolisme, la toxicomanie et la consommation abusive de médicaments sont souvent associés à une profonde détresse psychologique et, souvent, à la violence faite aux femmes ? Doit-on souligner que « le facteur prédictif le plus puissant pour déterminer si une femme abusera de l'alcool ou de drogues au cours de sa vie est qu'elle ait été abusée sexuellement ou violentée durant l'enfance ou sa vie adulte »¹³⁸ ?

On peut souhaiter que la représentation formelle des groupes de femmes aux tables sous-régionales est et ouest en santé mentale acceptée par la RRSSS viendra enrichir et élargir les connaissances et la réflexion sur la santé mentale des femmes.

Le CSF estime, comme le Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes, que la RRSSS doit notamment se pencher sur les liens entre d'une part, le virage ambulatoire et la désinstitutionnalisation et, d'autre part, la santé mentale des femmes. Il apparaît en effet qu'on doive dorénavant ajouter aux facteurs de risque pour la santé des femmes, la transformation du réseau qui, en alourdissant les responsabilités, déjà grandes, des femmes, a assurément un impact considérable sur leurs conditions de vie et, par conséquent sur leur santé physique et mentale¹³⁹. Ainsi, soulignent notamment l'AFÉAS et le CSF dans les études qu'ils consacrent à ce sujet, les tâches d'aidantes, du fait qu'elles ont souvent un effet négatif sur la vie professionnelle, sociale et familiale, sont la source d'un important stress, voire de détresse et d'épuisement.

D'ailleurs, dans son dernier plan d'action¹⁴⁰, la RRSSS reconnaît que, dans la foulée du virage ambulatoire, une meilleure connaissance des besoins auxquels répondent les soins et services à domicile est nécessaire pour faire une analyse pertinente de ce que devraient être les services de base, ainsi que les mécanismes de coordination et de suivi qui s'imposent dans ce contexte. Le Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes entend être associé à cette démarche qui, souhaitons-nous, adoptera une approche globale pour aborder cette question.

Enfin, la violence conjugale et l'abus sous toutes ses formes constituent des problèmes susceptibles de miner autant la santé physique que mentale des femmes. « Au Québec,

¹³⁸ Kilpatrick. Cité dans RRSSS Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Direction de la santé publique. *Les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale en Gaspésie et aux Îles : santé mentale de la clientèle et réalité d'intervention*, p. 37.

¹³⁹ Voir à ce sujet notamment : AFÉAS. *Virage...attention à l'impact!* et Conseil du statut de la femme. *Virage ambulatoire : le prix caché pour les femmes*, [Marie Moisan], juin 1999.

¹⁴⁰ RRSSS Bas-Saint-Laurent. *Plan d'action...*, *op. cit.*, p. 32.

20 % des femmes qui se présentent à l'urgence des hôpitaux seraient des femmes victimes de violence¹⁴¹. » De même, les femmes violentées ex-résidentes de maisons d'hébergement souffrent d'un niveau plus élevé de détresse psychologique que la moyenne des Québécoises; elles ont davantage de problèmes de dépression, d'anxiété, de stress et d'idées suicidaires¹⁴².

Ces raisons amènent le CSF à considérer qu'il serait tout à fait justifié qu'on aborde la question de la santé mentale, tant en ce qui concerne la détermination des besoins et l'attribution des ressources que l'orientation de la formation et des interventions, selon une approche différenciée selon les sexes. En ce sens, il rejoint les commentaires du Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes sur le *Plan d'action 1999-2002*, à l'effet qu'il est nécessaire que la région intègre une approche spécifique aux femmes dans ses services en santé mentale. L'expertise des groupes de femmes pourrait servir de pierre angulaire à cette démarche.

1.8.3 Les femmes victimes de violence

➤ État de la situation

La principale source systématique de données pour mesurer l'ampleur de la violence conjugale est le ministère de la Sécurité publique. Cependant, prévient le Ministère, ces informations sous-estiment l'étendue du phénomène puisqu'elles ne retiennent que les infractions signalées aux policiers et qui peuvent donner lieu à des poursuites en vertu du Code criminel. La violence psychologique, verbale, sexuelle ou économique est ainsi, pour une bonne part, laissée dans l'ombre. De plus, doit-on souligner, selon une enquête sur la violence réalisée par Statistique Canada en 1993, seulement 14 % des actes de violence sont signalés à la police¹⁴³. Il y a lieu de croire que ce sous-dénombrement est encore plus important dans les parties rurales de la région. En effet, les caractéristiques propres aux petits milieux, comme le manque de confidentialité et la persistance de valeurs traditionnelles ou religieuses, constituent autant de facteurs qui peuvent inciter les femmes à taire les épisodes de violence dont elles sont victimes. En effet, selon le Comité de travail pour l'actualisation de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*¹⁴⁴, l'organisation sociale et les problèmes inhérents aux réalités rurales peuvent contribuer à isoler les femmes davantage et même rendre difficile la réintégration à leur milieu de vie pour celles qui ont quitté leur conjoint à la suite d'un épisode de violence.

¹⁴¹ Cité dans Comité de travail pour l'actualisation de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* dans la Mauricie et le Centre-du-Québec, RRSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec. *État de situation en matière de violence conjugale dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec*, novembre 1998.

¹⁴² MSSS. *Écoute-moi quand je parle! Rapport du comité de travail sur les services de santé mentale offerts aux femmes*, 1997.

¹⁴³ Cité dans Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Direction de la planification, de l'évaluation et de l'informatique. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale. Document complémentaire*, 1996.

¹⁴⁴ Comité de travail pour l'actualisation de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* dans la Mauricie et le Centre-du-Québec. *État de situation...*, op. cit.

Au cours de l'année 2000¹⁴⁵, 263 actes de violence dont les victimes étaient des femmes ont été signalés à la police dans le Bas-Saint-Laurent. Par rapport à l'ensemble des actes violents dénoncés par les femmes de cette région, 38 % sont survenus en contexte conjugal, une proportion semblable à l'ensemble du Québec (37,7 %) et étaient le fait du conjoint, d'un ex-conjoint ou d'un ami intime.

Dans la région comme dans l'ensemble du Québec, les voies de fait (66,9 %) constituent la catégorie d'infractions la plus souvent signalée par les femmes victimes de violence. Le harcèlement criminel (15,6 %) ainsi que les menaces (12,5 %) suivent. La proportion de victimes blessées atteint en outre, comme dans l'ensemble du Québec, 44,9 %.

La part des dossiers classés¹⁴⁶ par les policiers dans des affaires de violence conjugale est presque aussi élevée dans la région qu'en moyenne au Québec (90,1 % c. 91,2 %), et ils se soldent aussi souvent par des mises en accusation (75,1 %).

Toutes les études indiquent unanimement que les femmes les plus jeunes, et tout spécialement celles âgées entre 15 et 24 ans, courent les plus grands risques d'agression sexuelle. Environ une adolescente sur deux est victime de coercition sexuelle et une sur six est victime de viol¹⁴⁷. De fait, en 2000-2001, le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de Rimouski¹⁴⁸ a reçu 109 nouvelles demandes d'aide, dont 57 étaient relatives à des incestes et 49 à des agressions sexuelles. Dans 68 % des cas, l'agression sexuelle était survenue dans l'enfance, que ce soit le fait de crimes incestueux ou autres : 44 % des victimes avaient 11 ans ou moins au moment de l'agression et 24 % entre 12 et 17 ans¹⁴⁹.

Compte tenu du contexte de proximité dans lequel surviennent souvent les agressions sexuelles et des risques de toute nature que la dénonciation entraîne pour la victime, on comprendra que ce type de crime est particulièrement sous-dénombré.

➤ Les ressources

Les neuf centres de femmes de la région, situés à Amqui, Lac-des-Aigles, Cabano, Trois-Pistoles, Rivière-du-Loup, Rimouski, Mont-Joli, Matane et Saint-Pascal, accueillent et soutiennent les femmes victimes de violence, selon l'approche globale, visant

¹⁴⁵ Ministère de la Sécurité publique. *Violence conjugale, Statistiques 2000*, Québec, 2001, adresse URL (page consultée en août 2001) : <http://www.msp.gouv.qc.ca/stats/>.

¹⁴⁶ Selon le ministère de la Sécurité publique, lorsque l'enquête criminelle est complétée et qu'elle a permis de recueillir suffisamment de preuves sur l'auteur présumé des actes de violence conjugale, une dénonciation est portée contre cette personne par les policiers et le dossier est transmis au substitut du procureur général pour mise en accusation. La police peut cependant décider de ne pas déposer de dénonciation, en dépit de preuves suffisantes, parce que la victime refuse de porter plainte, par exemple. Le dossier est alors classé sans mise en accusation.

¹⁴⁷ M. Poitras et F. Lavoie. *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationship in a Quebec sample*, Université Laval, 1994.

¹⁴⁸ CALACS de Rimouski. *Rapport d'« hyper » activités 2000-2001*, 2001, p. 3.

¹⁴⁹ *Idem*, p. 4.

l'autonomie et la prise de conscience, qui les caractérise. Les interventions des centres de femmes en matière de violence peuvent être regroupées en cinq volets : la sensibilisation et la prévention, notamment dans les rapports amoureux chez les jeunes, le soutien individuel et les groupes d'entraide, l'accompagnement dans les étapes nécessaires à la solution du problème de violence et à la réorganisation de la vie des femmes victimes et ce, dans des conditions sécuritaires, l'offre de formation aux autres ressources du milieu d'appartenance, ainsi que la solidarité, le partenariat et la concertation dans le but de changer les mentalités et de contrer la violence. En 2000-2001, les centres de femmes ont effectué 10 531 interventions et ont animé 41 groupes d'entraide qui ont donné lieu à 447 rencontres.

Les femmes du Bas-Saint-Laurent ont aussi mis sur pied trois maisons d'aide et d'hébergement pour les victimes de violence conjugale : La Débrouille à Rimouski, La Gigogne à Matane et Urgence-Femmes à Cabano.

Du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001¹⁵⁰, les trois maisons d'hébergement, qui totalisent 36 places, ont accueilli 158 femmes et 137 enfants. Par ailleurs, de nombreuses victimes de violence conjugale qui ont recours à ces ressources ne souhaitent pas y être hébergées : on estime en effet que, au cours de leur processus de recherche de solutions, seulement 15 % des victimes auront recours à l'hébergement¹⁵¹.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, les intervenantes des maisons d'hébergement réclament une majoration de leurs subventions, principalement pour consolider les services existants, notamment en accroissant les services à l'externe. Elles estiment qu'il serait ainsi plus facile d'offrir le suivi posthébergement, tout en répondant aux besoins des nombreuses femmes qui ne veulent pas être hébergées, une tendance qui serait peut-être plus présente dans les milieux ruraux pour les raisons évoquées plus haut. Dès 1995, la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*¹⁵² du gouvernement reconnaissait la vulnérabilité des femmes des milieux ruraux et se donnait comme défi d'adapter l'organisation des services à la réalité particulière des régions.

Le message a été bien reçu dans la région puisque la Direction de la santé publique de la RRSSS du Bas-Saint-Laurent a pris l'initiative de mettre en œuvre, en février 1995, un projet pilote de protocole d'intervention sociojudiciaire pour accompagner et soutenir les victimes de violence conjugale dans leurs démarches au sein de l'appareil judiciaire criminel¹⁵³. Consciente de l'importance de judiciairiser et de criminaliser les situations de violence conjugale, mais aussi des difficultés auxquelles font face les femmes victimes qui entreprennent une telle démarche, la RRSSS a choisi de réunir certains acteurs visés par cette problématique (Sûreté du Québec, corps de policiers municipaux, CLSC, centres

¹⁵⁰ Statistiques sur le taux d'occupation fournies par les trois maisons d'hébergement, mai 2001.

¹⁵¹ Comité de travail pour l'actualisation de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* dans la Mauricie et le Centre-du-Québec. *État de situation...*, op. cit.

¹⁵² Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Prévenir, dépister et contrer la violence conjugale : Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, Québec, 1995.

¹⁵³ RRSSS Bas-Saint-Laurent. *Le Protocole sociojudiciaire en matière de violence conjugale du Bas-Saint-Laurent : conception, mise en œuvre, expérimentation et évaluation*, [Hélène Cadrin et autres], décembre 1999, p. iii à vi.

de femmes, maisons d'aide et d'hébergement et CAVAC) afin qu'ils se concertent pour qu'à l'occasion d'une intervention policière auprès d'une femme victime de violence conjugale, celle-ci soit référée, si elle le désire, à un organisme de sa localité ou d'une localité proche qui l'appuiera dans l'ensemble des démarches judiciaires tout en minimisant les risques pour sa vie, sa sécurité ou sa santé. La Direction de la santé publique a aussi assuré la formation des personnes intervenant sur les principaux aspects du processus judiciaire criminel.

Au cours des trois années d'expérimentation du projet pilote, 90 % des femmes victimes de violence se sont prévaluées de cette offre de services. Devant des résultats aussi probants et avec l'accord des partenaires concernés, la RRSSS a décidé, à l'été 1998, d'inclure les services propres au Protocole d'intervention sociojudiciaire au continuum des services d'aide offerts aux victimes de violence conjugale, et cela sur une base permanente et dans chacune des huit MRC de la région. C'est la première fois au Québec qu'une région dispose d'un service aussi uniformisé sur l'ensemble de son territoire.

Le service téléphonique national SOS Violence conjugale, accessible 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, a pour sa part enregistré 548 appels d'aide ou d'information en provenance du Bas-Saint-Laurent en 1997-1998¹⁵⁴. Enfin, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) fournit l'intervention psychosociale, l'information sur les recours et l'accompagnement aux victimes d'actes criminels, dont ceux survenus en contexte conjugal.

Pour sa part, le CALACS de Rimouski a réalisé, en 2000-2001, 312 interventions téléphoniques, 198 en face à face, 64 dans des groupes de soutien et 17 démarches d'accompagnement sociojudiciaire ou médical¹⁵⁵. Cet organisme déplore devoir parfois recourir à une liste d'attente pour des problèmes qui composent mal avec un délai. Faute de ressources suffisantes, il s'est vu obligé de réduire la fréquence des suivis personnalisés pour être en mesure de s'investir dans la prévention et la sensibilisation. Depuis quelques années, des groupes de femmes réclament d'ailleurs l'ajout de ressources en matière d'agressions sexuelles, notamment pour desservir l'ouest du territoire. Pour réaliser son mandat de prévention et d'information, le CALACS a réalisé une tournée dans les polyvalentes du Bas-Saint-Laurent qui lui a permis de tenir 243 rencontres avec pas moins de 2 332 élèves. Sous le thème de *Ras-le-bol, faut que ça change*, le CALACS s'efforce de briser les mythes et les préjugés entourant les agressions à caractère sexuel, d'informer les jeunes sur les causes et les conséquences de ces crimes et de les amener à comprendre ce qu'éprouvent les victimes¹⁵⁶. Aussi, deux représentantes du CALACS ont assuré la formation des chauffeurs de *Taxi 2000* de Rimouski qui ont accepté de participer au projet *SécuriTaxi* du comité permanent de la sécurité des femmes en milieu urbain de Rimouski visant à augmenter le sentiment de sécurité des femmes en s'assurant la collaboration des chauffeurs de taxi¹⁵⁷.

¹⁵⁴ RRSSS Bas-Saint-Laurent, *Plan d'action...*, op. cit., p. 48.

¹⁵⁵ CALACS de Rimouski. *Rapport...*, op. cit., p. 6.

¹⁵⁶ *Idem*, p. 7-9.

¹⁵⁷ *Idem*, p. 24.

Conformément à la *Politique gouvernementale d'intervention en matière de violence conjugale*, la RRSSS assure la coordination de ce dossier dans la région. Elle exerce notamment son rôle à la Table de concertation régionale en matière de violence conjugale et au Groupe de travail régional sur les agressions à caractère sexuel, ainsi que par sa collaboration aux différents plans d'action locaux (PAL) en matière de violence faite aux femmes dans chacune des MRC du Bas-Saint-Laurent.

Dans son *Plan d'action 1999-2002*, la Régie s'est fixé des objectifs pour contrer la violence envers les personnes¹⁵⁸. En ce qui concerne précisément les crimes contre les femmes, elle prévoit soutenir la promotion de rapports égalitaires dans les relations de couples, notamment chez les jeunes. De même, elle a offert au personnel des CLSC une formation au dépistage systématique des femmes victimes de violence conjugale qui a rejoint quelque 370 intervenantes et intervenants et 38 gestionnaires. Afin de s'assurer que les services spécifiques du protocole d'intervention sociojudiciaire soient intégrés au continuum de services offerts aux femmes victimes de violence conjugale, la RRSSS a favorisé la conclusion d'ententes formelles permanentes dans chacune des MRC. De même a-t-elle incité les MRC à élaborer et mettre en œuvre un protocole de référence interorganismes en violence conjugale et en agression sexuelle sur le modèle de celui institué sur le territoire de Rimouski-Neigette. La RRSSS estime nécessaire de développer les services d'urgence médicale et psychosociale pour les victimes d'agression sexuelle et, pour ce faire, elle veillera à ce que les médecins soient formés à l'utilisation de la nouvelle trousse médicolégale. Enfin, pour améliorer la qualité et la fiabilité des données sur la violence sexuelle, elle souhaite expérimenter, par un projet pilote intersectoriel, le recours à un outil commun de cueillette de données permettant d'établir le profil des adultes victimes ou agresseurs dans des crimes sexuels.

1.9 La vitalité communautaire et le développement social

Si la région peut compter sur une population qui manifeste un fort sentiment d'appartenance, en plus d'une volonté et d'une capacité de travailler en coopération, le CRCDD estime qu'elle fait montre d'un certain traditionalisme en ce sens qu'elle s'est peu souciée de susciter et d'intégrer la vision et la participation des femmes et des jeunes¹⁵⁹.

Pour pallier cette lacune, la région a mené plusieurs exercices de concertation, notamment en vue du renouvellement de la planification stratégique régionale, qui ont permis d'établir une vision et une perspective de développement social pour le Bas-Saint-Laurent. Trois axes, sur lesquels il est impératif d'agir, s'en dégagent : l'exclusion sociale, l'exode des jeunes et l'abandon scolaire. Il est intéressant de souligner que la région se propose de tenir compte des situations vécues différemment par les femmes et les hommes lors de ses travaux sur ces questions¹⁶⁰.

¹⁵⁸ RRSSS Bas-Saint-Laurent. *Plan d'action...*, op. cit., p. 50 et RRSSS Bas-Saint-Laurent. *Rapport annuel...*, op. cit., p. 39-40.

¹⁵⁹ CRCDD Bas-Saint-Laurent et Ministère des Régions. *Entente cadre...*, op. cit., p. 23.

¹⁶⁰ *Idem*.

Par ailleurs, la contribution des groupes communautaires et populaires constitue un apport essentiel à la vie régionale. Comme le fait remarquer la RRSSS, « [...] La qualité des liens d'entraide et de solidarité et la force du tissu social exercent un effet protecteur contre les effets négatifs de la pauvreté économique¹⁶¹ ». Souvent associés au développement social et au bénévolat, les groupes communautaires ont pourtant aussi un impact économique non négligeable. En effet, non seulement génèrent-ils des emplois, mais leurs frais d'opération représentent autant de sommes injectées dans l'économie régionale, sans compter les coûts sociaux qu'ils épargnent à la communauté par leur travail de prévention et de soutien.

Le portrait de l'économie sociale¹⁶², réalisé en 1998-1999 par Carol Saucier et Nicole Thivierge de l'UQAR à la demande du Comité régional d'économie sociale (CRES), démontre l'ampleur des retombées de l'économie sociale dans la région. Des 600 organismes à but non lucratif et coopératives de la région, 240 ont participé à l'étude (41 %). L'ensemble des entreprises répondantes génère un chiffre d'affaires annuel qui totalise 349 242 513 \$, voire 392 106 314 \$ si on y ajoute les budgets annuels des organismes communautaires moins associés à l'économie marchande. Il convient de mentionner que ces sommes se concentrent, à plus de 50 %, dans la MRC Rimouski-Neigette, le Kamouraska se situant au deuxième rang avec plus de 30 %¹⁶³.

Ces organismes desservent très majoritairement des clientèles mixtes : c'est le cas de 80 % des OSBL et de 90 % des coopératives. Les groupes qui s'adressent à une clientèle féminine se retrouvent surtout dans les OSBL et représentent environ 10 % des répondants de l'étude. Par contre, l'économie sociale est un univers où travaillent majoritairement des femmes. Les personnes rémunérées travaillant dans une OSBL sont à 78,2 % des femmes, une proportion qui se situe à 54,9 % dans les coopératives, une différence qui tient sans doute au champ d'intervention des unes et des autres. En effet, les coopératives sont concentrées dans quelques secteurs d'activité historiquement liés au développement socioéconomique des régions soit, pour l'essentiel, l'agriculture, la foresterie, la consommation, l'habitation et, évidemment, l'épargne et le crédit. Pour leur part, les OSBL occupent un éventail plus large de domaines; parmi la quinzaine de champs où on les retrouve, citons les services de garde, le maintien à domicile, l'insertion sociale et en emploi, les services de santé et les activités culturelles¹⁶⁴.

Quand on sait que les organismes répondants de l'étude embauchent plus de 2 678 personnes, on mesure l'importance de l'économie sociale comme source d'emploi, notamment pour les travailleuses¹⁶⁵. Il est intéressant de préciser qu'on n'observe pas une concentration des emplois aussi importante que ce qui avait été noté pour le chiffre d'affaires et le budget. En effet, si on trouve 37,9 % des emplois dans Rimouski-Neigette, le reste se distribue plus également entre les MRC, le Kamouraska et Rivière-du-Loup

¹⁶¹ RRSSS Mauricie-Centre-du-Québec. *Plan de consolidation 1999-2002*, p. 29.

¹⁶² Carol Saucier et Nicole Thivierge. *Un portrait de l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent*, Cahiers du Grideq, UQAR, 2000.

¹⁶³ *Idem*, p. 16-17.

¹⁶⁴ *Idem*, p. 13-14.

¹⁶⁵ *Idem*, p. 17.

dénotant cependant une certaine avance¹⁶⁶. Autre mention importante, 72,4 % du personnel des OSBL ou des coopératives travaillent 30 heures ou plus par semaine. Si on se concentre sur les 533 emplois créés entre avril 1996 et avril 1998, très majoritairement par les OSBL, il s'agit à 81,4 % de postes à temps plein dont les deux tiers sont occupés par des femmes¹⁶⁷.

Le bénévolat fournit un apport fondamental à l'économie sociale. En 1996-1997, 1 921 bénévoles ou stagiaires ont donné plus de 102 480 heures de travail à ces organismes. Les femmes qui ont été, plus que les hommes, surtout présentes dans les OSBL représentent 65,7 % des bénévoles et des stagiaires¹⁶⁸.

Le CRES agit comme comité aviseur auprès du CRCDD sur les grandes orientations et les axes de développement de l'économie sociale bas-laurentienne. De façon à harmoniser les actions avec le niveau local, le CRES a modifié sa composition pour y intégrer des représentantes et représentants des centres locaux de développement (CLD)¹⁶⁹. Avec les auteurs du portrait de l'économie sociale, on peut souhaiter que la région intensifie ses efforts pour infléchir le déploiement de l'économie sociale dans toutes les MRC de la région, favorisant ainsi un développement endogène équitable et une revitalisation des milieux de vie en difficulté¹⁷⁰.

En effet, l'impact économique des entreprises d'économie sociale et des groupes communautaires ne doit pas nous faire perdre de vue l'élément central de leur spécificité, soit leur rentabilité sociale, qu'on a jusqu'à maintenant beaucoup moins cherché à mesurer à l'aide d'indicateurs sociocommunautaires. Pourtant, hors de tout doute, ces organisations ont un incommensurable apport, notamment en ce qui concerne : le dépistage de problèmes sociaux méconnus et l'amélioration de l'accessibilité aux services; la création de réseaux d'appartenance et d'entraide qui peuvent conduire à la réaffiliation des personnes exclues; le développement de l'*empowerment* individuel et collectif; le changement de mentalités et l'abolition de préjugés; l'innovation sociale et la création de services alternatifs; l'amélioration des conditions économiques des personnes et des collectivités¹⁷¹.

1.10 La vie culturelle

La vie culturelle est à la fois un ingrédient et un indice du développement d'une région, comme l'a documenté la sociologue Andrée Fortin. D'abord, souligne-t-elle, il faut prendre acte de l'importance des retombées économiques directes et indirectes des événements culturels : argent dépensé dans la région pendant l'événement, bien sûr, mais

¹⁶⁶ *Idem*, p. 19 et 21.

¹⁶⁷ *Idem*, p. 19.

¹⁶⁸ *Idem*, p. 20 et 24.

¹⁶⁹ CRCDD Bas-Saint-Laurent. *Rapport d'activités...*, *op. cit.*, p. 6.

¹⁷⁰ Carol Saucier et Nicole Thivierge. *Un portrait...*, *op. cit.*, p. 98.

¹⁷¹ Louise Toupin. *Des indicateurs socio-communautaires pour estimer le travail des femmes dans les communautés*, Condition féminine Canada, février 2001, p. 19.

aussi emplois créés et accroissement de la rétention de créateurs, artistes et techniciens dans la région.

Mais il y a plus : les activités et les événements culturels transforment la qualité de vie des régions et renforcent l'identité régionale. La façon dont les régions se définissent et se présentent se modifie¹⁷². Une vision claire de l'identité régionale constitue un atout de taille pour orienter et stimuler le développement de la région. De plus, à l'heure où le tourisme culturel prend de l'ampleur, les activités culturelles représentent un puissant facteur d'attraction.

De fait, la vie culturelle dans le Bas-Saint-Laurent est riche et diversifiée¹⁷³. Au fil des ans, la région a donné naissance à plusieurs initiatives originales dont certaines ont inspiré d'autres régions. Parmi les « premières », qu'on pense au Salon du livre de Rimouski fondé en 1956, au Réseau d'organiseurs de spectacles de l'Est du Québec (ROSEQ) mis sur pied en 1978 ou au Carrousel international du film de Rimouski, qui était, jusqu'à récemment, le seul festival de cinéma pour jeune public en Amérique du Nord. Du côté des réalisations uniques, mentionnons le Camp littéraire Félix, un organisme de formation et de perfectionnement en littérature, ainsi que les prix du Patrimoine décernés en collaboration avec les MRC.

Par ailleurs, pas moins de 59 organismes ou entreprises interviennent en arts de la scène, en formation musicale, en danse, en production théâtrale ou en diffusion de spectacles. Citons l'Orchestre symphonique de l'Estuaire (OSE), le Festival international de jazz de Rimouski ou le Théâtre des gens d'en bas du Bic qui gère un centre de production et de création.

En arts visuels, la région compte 22 entreprises ou organisations, qu'il s'agisse de regroupements d'artistes, de galeries d'art ou de lieux d'exposition. De plus, une formation professionnelle est offerte par trois cégeps de la région et un certificat par l'UQAR.

Trente-et-un musées ou centres d'interprétation abordent des thématiques très diversifiées : de l'art contemporain au patrimoine agricole, faunique, maritime ou architectural, en passant par l'histoire locale ou régionale.

Aussi, 78 artisans et artisanes, dont certains travaillent des matières originales comme les os de poisson ou les algues, ont pignon sur rue dans le Bas-Saint-Laurent.

On recense aussi plus de 30 entreprises ou organismes du secteur du livre ou de la littérature, ainsi que sept bibliothèques autonomes en zone urbaine, 95 bibliothèques en zone rurale affiliées au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent, trois maisons d'édition et une revue littéraire.

¹⁷² Andrée FORTIN. « L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel », dans *Action collective et décentralisation*, colloque de l'ACFAS, 1996, Université McGill, p. 87-97.

¹⁷³ Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent, données de mars 2001, fournies par M^{me} Rita Giguère, le 6 novembre 2001.

Du côté des médias¹⁷⁴, la région dispose de 13 hebdomadaires régionaux, de 5 mensuels, de 23 journaux communautaires, sans compter les nombreux bulletins municipaux ou journaux des institutions d'enseignement. Elle est également desservie par 12 stations de radio publiques ou commerciales et par une station communautaire. Huit stations de télévision, dont quatre communautaires, ont pignon sur rue dans le Bas-Saint-Laurent, alors que Radio-Canada a deux correspondants.

Les secteurs de la culture et des communications fournissent un apport économique de plus de 30 M \$ à la région, tant en salaires versés qu'en achat de biens ou de services¹⁷⁵. D'après les données du recensement de 1996¹⁷⁶, le domaine de la culture, excluant les communications, procure à la région 1 885 emplois. Alors que dans l'ensemble du Québec la majorité des emplois de ce secteur sont occupés par des femmes (52,1 %), dans le Bas-Saint-Laurent, c'est le cas de 47,5 % de ces postes.

Malgré la diversité et l'importance relative du secteur culturel, il demeure mal connu et peu reconnu, déplore le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent¹⁷⁷. À l'exception de la dimension patrimoniale, on donne peu de place aux arts et à la culture dans l'aménagement des espaces tant ruraux qu'urbains. D'ailleurs, les décideuses et décideurs régionaux tout comme la population semblent peu au fait de la présence de nombreux artistes et artisans dans leur milieu. C'est pourquoi les arts et la culture demeurent peu intégrés au quotidien et l'apport économique de ces secteurs passe inaperçu, surtout auprès des organismes et ministères à vocation économique.

Pour pallier ces difficultés, le CRCD s'est engagé, dans l'entente cadre, à mobiliser la région pour valoriser et renforcer la vitalité culturelle bas-laurentienne¹⁷⁸. La PSR et le *Plan d'action 2001-2003* du CRCD ont intégré cet objectif et prévoient, pour le mettre en œuvre, conclure des ententes spécifiques portant sur le soutien aux entreprises culturelles, sur l'aide à la relève ainsi que sur le développement et la promotion du tourisme culturel et patrimonial¹⁷⁹.

Enfin, sur le plan des nouvelles technologies de l'information, seulement 31,4 % des ménages bas-laurentiens (c. 45,6 % en moyenne) sont équipés d'un micro-ordinateur et à peine 12 % sont abonnés à Internet (c. 23,4 %), ce qui place le Bas-Saint-Laurent au dernier rang des régions du Québec sur ces deux aspects¹⁸⁰.

¹⁷⁴ Communication-Québec. *Répertoire des médias – Région du Bas-Saint-Laurent* — Édition 2001, mise à jour du 2 mai 2001.

¹⁷⁵ Ministère de la Culture et des Communications. *Les retombées économiques du secteur de la culture et des communications dans le Bas-Saint-Laurent*, juin 2001, p. 7 et 8.

¹⁷⁶ Conseil québécois des ressources humaines en culture. *Région administrative du Bas-Saint-Laurent – La population active expérimentée des secteurs de la culture et des communications, 1996*, juin 2000.

¹⁷⁷ Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent. Informations transmises au bureau régional du CSF par M^{me} Rita Giguère, le 26 avril 2001.

¹⁷⁸ CRCD du Bas-Saint-Laurent. *Plan stratégique...*, op. cit., p. 34.

¹⁷⁹ CRCD Bas-Saint-Laurent. *Plan d'action...*, op. cit., p. 20 et 30.

¹⁸⁰ Conseil de la science et de la technologie. *Rapport de conjoncture 2001 : pour des régions innovantes*, 2001, p. 86.

1.11 La contribution des femmes

1.11.1 Le mouvement associatif

Avec 36 groupes de femmes¹⁸¹ qui ont pignon sur rue dans le Bas-Saint-Laurent, auxquels s'ajoutent 56 cercles locaux de fermières et 52 sections locales de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), le mouvement des femmes est bien vivant dans la région. Les groupes sont cependant très inégalement répartis sur le territoire, près de la moitié d'entre eux (17) se concentrant dans Rimouski-Neigette. Si la MRC du Témiscouata en regroupe cinq, Matane en compte quatre, Rivière-du-Loup et La Mitis trois, Les Basques et le Kamouraska deux et il n'y en a qu'un seul pour La Matapédia.

La plupart interviennent sur des questions spécifiques, que ce soit en matière de violence faite aux femmes, d'intégration des femmes au marché du travail, d'agression sexuelle, d'éducation populaire, etc. Aux côtés des comités de condition féminine au sein de cinq syndicats, on retrouve deux syndicats d'agricultrices et deux réseaux de femmes professionnelles. De plus, les femmes de la région ont mis sur pied une Maison des naissances. Enfin, les femmes en église sont très actives que ce soit au sein du collectif *L'Autre Parole*, par les réseaux de répondantes diocésaines à la condition des femmes de La Pocatière et de Rimouski ou comme responsables de l'animation religieuse dans la majorité des paroisses et des écoles.

D'autres groupes sont plus polyvalents : ainsi, les centres de femmes utilisent une approche globale, multisectorielle et intégrée et offrent des services d'information, de relation d'aide, de référence, ainsi que des ateliers de formation personnelle. Avec l'ajout d'un centre de femmes à Saint-Pascal de Kamouraska, chaque MRC de la région peut compter sur une telle ressource.

On ne saurait parler du mouvement des femmes du Bas-Saint-Laurent sans mentionner *Antidote Monde*, une société d'éducation populaire et d'intervention féministe qui vise à conscientiser et à émanciper les femmes qui y participent, notamment pour faciliter leur engagement dans le développement local. Originaire de la région, et plus précisément du Centre des femmes du Témiscouata, le programme *Antidote*, qui est offert depuis 1986 dans le Bas-Saint-Laurent, est maintenant proposé dans plusieurs centres de femmes du Québec et a même fait l'objet d'échanges avec d'autres pays. Pour les seules années 1993-1996, 420 femmes avaient suivi cette formation.

Dix-neuf groupes sont membres de la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent. Formée en 1982 à Sainte-Anne-des-Monts, la Table regroupait à l'origine l'ensemble des groupes de femmes de l'Est du Québec (Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine). Depuis avril 1998, elle se divise en deux entités incorporées plus conformes à la division administrative des régions; c'est ainsi qu'apparaît la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent. La

¹⁸¹ Conseil du statut de la femme. *Répertoire des groupes de femmes*, mis à jour en janvier 2001.

Table¹⁸² est très engagée dans la région, comme en fait foi les nombreux comités auxquels elle participe. En plus de contribuer au Comité femmes et développement local et régional et au Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes auprès de la RRSSS, principalement formés de membres de la Table, cet organisme siège au CRCD, au Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT), au Comité condition féminine CAR-Milieu, au Comité consultatif sur les services de garde, au Comité régional en économie sociale (CRES), au Comité consultatif en développement social, au Comité consultatif sur la citoyenneté, au Comité consultatif sur le travail saisonnier, à la Table régionale en violence conjugale, à la Table régionale en alcoolisme et toxicomanie, aux tables sous-régionales (est et ouest) en santé mentale. Avec ses partenaires du mouvement communautaire, la Table s'est aussi notamment penchée sur la *Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire*.

Parmi les réalisations de la Table, en plus de la coordination régionale et locale de la marche mondiale des femmes de l'an 2000, citons la confection d'un cadre de référence sur les politiques d'équité de représentation et d'équité en emploi au sein des CLD ainsi que d'une grille de collecte de données sur la place des femmes dans les CLD.

Préoccupée par la formation, la Table a conçu « *Comment être stratégique dans mon intervention* », à l'intention des femmes qui participent aux instances; onze sessions ont été offertes à autant de groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et du Centre-du-Québec. Elle a aussi préparé une formation sur l'analyse différenciée selon les sexes et s'efforce de faire connaître aux administratrices des CLD ou des Services d'aide au développement des collectivités (SADC) le programme d'action en condition féminine 2000-2003 du gouvernement du Québec ainsi que la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*.

En dépit de la richesse de l'apport des groupes de femmes au développement de la région, plusieurs obstacles conjugués nuisent actuellement à leur fonctionnement, quand ils ne mettent pas carrément en question la survie de certains.

D'abord, le financement des organismes bailleurs de fonds, lié de plus en plus étroitement aux services offerts pour suppléer à la réduction des services publics ou, du moins, pour les compléter, exerce de fortes pressions sur la mission de plusieurs groupes de femmes. Il faut comprendre que nombreux sont ceux, dont les centres de femmes, qui recourent à une approche globale qui ne peut être réduite à une simple offre de services. Ainsi, à la suite d'une demande d'aide de la part d'une femme en situation de pauvreté, on examinera avec elle autant les moyens de pallier les difficultés économiques (logement social, soutien pour la garde des enfants, participation à une cuisine collective, etc.) que les mesures lui permettant de s'en sortir (retour aux études, préparation et intégration à l'emploi, soutien au démarrage d'entreprise, etc.). Mais on se préoccupera aussi de l'impact de sa situation économique sur sa santé physique et mentale, tout en s'efforçant de faire prendre conscience aux instances décisionnelles locales et régionales des effets de l'appauvrissement et des mesures qui s'imposent pour corriger la situation.

¹⁸² Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent. *Rapport annuel d'activités 2000-2001*, mai 2001.

Or, l'approche « service » combinée à l'approche « clientèle », que poussent à adopter les organismes subventionnaires pour l'attribution de fonds, réduit considérablement la portée des interventions des groupes. Le virage ambulatoire a eu un effet particulièrement majeur à cet effet.

À ces difficultés de financement s'ajoutent les exigences pour les travailleuses des groupes de participer ou de suivre les travaux des instances de pouvoir locales et régionales qui se sont démultipliées au cours des dernières années. Comme le soulignent Côté et Fortin¹⁸³, si la planification participative adoptée par les instances régionales comporte le grand avantage de reconnaître la contribution et de légitimer la présence des groupes communautaires, cette démarche se fait sans financement correspondant, bien que les membres de ces organisations soient généralement surchargés par les activités propres à leur organisme, tout en devant composer avec la précarité.

Si tous les groupes de femmes vivent un certain essoufflement découlant des exigences de la planification participative, les trop rares groupes de femmes des milieux ruraux le ressentent avec encore plus d'acuité. Il importe que les autorités locales et régionales soient informées de cette situation qui risque de miner la qualité de la participation sociale et de la vie démocratique, en plus de priver des femmes de ressources dont elles ont grandement besoin.

1.11.2 L'apport individuel des femmes

Comme nous avons eu l'occasion de le constater, les femmes du Bas-Saint-Laurent sont très présentes dans l'économie régionale en dépit des problèmes qu'elles rencontrent et des importantes disparités intrarégionales quant à leur intégration et à leur maintien en emploi. De même compte-t-on une proportion plus importante de travailleuses autonomes, que leur entreprise soit constituée ou non en société. Nous avons aussi souligné qu'il y a proportionnellement plus d'agricultrices qui participent à la propriété de l'entreprise qu'au Québec.

En matière de développement social, les Bas-Laurentiennes ont une contribution majeure, tant sur le plan institutionnel que communautaire. On connaît l'indispensable contribution des femmes dans le domaine des services et des soins aux personnes, sanitaires, sociaux ou éducatifs, particulièrement frappante dans la région, comme le démontre la répartition professionnelle des travailleuses. On ne peut manquer de rappeler la part considérable de travail accompli par les femmes actives dans les organisations communautaires et populaires, que ce soit à titre de salariées ou de bénévoles. Mentionnons enfin leur importante contribution dans le domaine des arts et de la culture.

Il faut également souligner l'apport des activités reproductives au développement. Trop souvent, dans les analyses économiques classiques, on occulte cette contribution, comme si seules les activités productives comptaient. Pourtant, les unes et les autres sont

¹⁸³ Denyse Côté et Maryse Fortin. « Réformes et régionalisation : pratiques de concertation des groupes de femmes de l'Outaouais », *Nouvelles pratiques sociales*, mars 1994.

intrinsèquement liées. En effet, les gestes du domaine dit privé – donner la vie, nourrir, soigner, éduquer, blanchir, nettoyer – tout comme l’investissement des femmes dans la vie des communautés, qu’elle se traduise par la qualité des liens sociaux, du voisinage, de l’univers affectif dans les lieux de travail, etc, ne sont-ils pas essentiels au maintien et au renouvellement de la vie de la région ?

Ceci nous amène à dire, avec la chercheuse Louise Toupin¹⁸⁴, que l’élargissement social du rôle de productrices de vie des femmes les a conduites à devenir productrices de qualité de vie, de santé, d’éducation, de culture, bref des productrices de socialisation et de citoyenneté, sources de productivité sociale. De ce fait, elles sont aussi sources de rentabilité sociale et, ultimement, de richesse sociale.

Qu’elles soient actives ou pas sur le marché du travail rémunéré, les femmes accomplissent plus que leur part de ces nombreuses tâches, parentales ou domestiques, indispensables à la vie et même à la survie de la collectivité. Selon le recensement de 1996 de Statistique Canada qui, pour la première fois, incluait des questions sur les activités non rémunérées accomplies à la maison, au Québec, 93,7 % des femmes contre 83,3 % des hommes ont déclaré avoir consacré du temps aux travaux ménagers ou à l’entretien de la maison durant la semaine précédant l’enquête. Parmi les femmes, 50,4 % disent avoir prodigué des soins aux enfants, alors que ce pourcentage se situe à 40,5 % chez les hommes. Enfin, 19,9 % des femmes, comparativement à 13,1 % des hommes, ont rapporté fournir des soins à des personnes âgées. La comptabilisation du nombre d’heures consacrées par les unes et les autres à ces activités distingue de façon encore plus marquante la part des femmes et des hommes. En effet, les répondantes sont trois fois plus nombreuses que les répondants (17,8 % c. 5,3 %) à indiquer avoir consacré 30 heures ou plus aux travaux ménagers ou à l’entretien de la maison¹⁸⁵.

Par ailleurs, l’Enquête sociale générale de 1992 estime que le travail non rémunéré représentait entre 34 % et 54,2 % du PIB, soit entre 235 et 374 milliards de dollars. On évalue en effet que le travail d’une femme au foyer à plein temps avec des enfants vaut, selon la méthode du coût de remplacement¹⁸⁶, entre 24 351 \$ et 30 025 \$ par année. Une femme sans enfant occupant également un emploi rémunéré accomplit un travail ménager dont la valeur se situe entre 10 289 \$ et 12 478 \$. Quant à la moyenne des hommes, on estime la valeur du travail ménager qu’ils effectuent entre 7 790 \$ et 10 310 \$ par année. Les données sur le travail non rémunéré recueillies lors du recensement de 1996 permettent d’avoir une meilleure connaissance de sa répartition. Ainsi, nous constatons que les femmes avec enfants à la maison consacrent 25,3 heures par semaine aux soins

¹⁸⁴ Louise Toupin. *Des indicateurs socio-communautaires...*, op. cit., Condition féminine Canada, février 2001, p. 24.

¹⁸⁵ Conseil de la famille et de l’enfance et autres. *Un portrait...*, op. cit.

¹⁸⁶ La méthode du coût de remplacement attribue une valeur au travail non rémunéré d’après le taux de rémunération consenti aux personnes qui effectueraient un travail similaire. D’après l’approche généraliste, on applique le taux de rémunération des employés de maison femme ou homme à tout faire. Voir : Statistique Canada. « Mesure et évaluation du travail non rémunéré des ménages », *Tendances sociales canadiennes*, automne 1996, p. 32.

des enfants (c. 13,7 heures pour les hommes) et 28,2 heures aux travaux ménagers (c. 13 heures pour les hommes)¹⁸⁷.

Devant l'importante contribution des femmes à la vie économique, sociale et culturelle, leur sous-représentation politique étonne. Par rapport aux hommes, elles demeurent moins représentées et ce, indépendamment du palier de pouvoir considéré, à l'exception des commissions scolaires. Les Bas-Laurentiennes occupent néanmoins une place qui dépasse la moyenne québécoise dans les lieux de pouvoir régionaux et locaux, sauf au Conseil régional des partenaires du marché du travail et aux CLD Rivière-du-Loup et La Mitis. Cette avance ne doit pas faire perdre de vue que, comme la représentation dans les instances implique de petits nombres, les pourcentages peuvent varier rapidement : les acquis sont donc fragiles. Sans compter qu'il demeure bien évidemment des pas à franchir pour atteindre l'égalité. Enfin, la faible présence des femmes dans les postes de mairesses constitue une lacune d'autant plus importante que la fonction municipale ne cesse de gagner en importance, qu'on songe à la réforme des municipalités ou aux nombreuses délégations dans des lieux de pouvoir locaux ou régionaux qui découlent de cette fonction.

Le mouvement des femmes, mais aussi les décideuses et décideurs régionaux et locaux, doivent donc demeurer vigilants pour maintenir la progression vers l'application tant de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*¹⁸⁸ que du principe directeur que la région s'est donnée dans son entente cadre à l'égard de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Étant donné le pouvoir d'influence de certaines institutions économiques ou politico-administratives sur le développement régional, nous avons aussi tenté d'y illustrer la présence des femmes. Le faible nombre de femmes dans les postes supérieurs de la fonction publique est particulièrement frappante. Quant aux autres organisations, on doit souhaiter que les femmes y consolident leur position.

¹⁸⁷ Ruth ROSE. *Le travail invisible des femmes*, document remis lors d'une présentation au Regroupement des femmes de Lanaudière, le 25 février 2001.

¹⁸⁸ On se souviendra que cette orientation, adoptée en 1997, vise tant à assurer une représentation équitable des femmes au sein des instances locales et régionales, qu'à favoriser la prise en compte de leurs intérêts et de leurs réalités par ces lieux de décision.

TABEAU 11 — Quelques statistiques sur les femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 2001

	Femmes Nombre	Bas-Saint-Laurent Total Nombre	Femmes %	Québec Femmes %
Assemblée Nationale du Québec (2000)	2	5	40,0	23,2
Mairies (2001)	15	127	11,8	10,4
Conseils municipaux	231	535	30,2	23,1
MRC (préfet)	1	8	12,5	6,3
Commissions scolaires (1999)				
— Assemblée des commissaires	42	82	51,0	48
Régie régionale de la santé et des services sociaux (2000)				
— Conseil d'administration	11	24	45,8	36,9
Conseil régional de concertation et de développement (2000)				
— Conseil d'administration	20	54	37,0	26
— Comité exécutif	3	10	30,0	n/d
Conseil régional des partenaires du marché du travail (2001)	5	22	22,4	42
Centres locaux de développement (1999)	45	148	30,0	25,3
— Kamouraska	7	18	39,0	
— La Matapédia	5	15	33,0	
— La Mitis	4	21	19,0	
— Les Basques	4	15	27,0	
— Matane	5	16	32,0	
— Rimouski-Neigette	8	23	35,0	
— Rivière-du-Loup	5	19	20,0	
— Témiscouata	7	21	33,0	
Caisses populaires	312	784	39,8	n.d.
— Conseil d'administration				
Chambres de commerce				
— Conseil d'administration	5	15	33,0	n.d.
Association touristique régionale	4	9	44,0	n.d.
Fonction publique du Québec				
— Haute direction	0	3	0	n.d.
— Cadres supérieurs	5	26	19,2	n.d.
— Cadres intermédiaires	6	56	10,7	n.d.

Source : Compilations effectuées par le bureau régional du Bas-Saint-Laurent, Conseil du statut de la femme, 2001.

1.12 La position des femmes dans le développement de la région

Malgré le caractère incomplet du portrait qui précède en raison des carences dans la disponibilité des données statistiques sexuées, certaines caractéristiques de la position des femmes dans la région méritent d'être mises en relief.

On ne peut manquer de rappeler que le Bas-Saint-Laurent est une des régions où la moyenne d'âge est la plus élevée au Québec. Non seulement y a-t-il déjà plus de personnes âgées, mais la situation ne peut qu'évoluer en ce sens puisque les proportions de jeunes, non seulement de 0 à 14 ans, mais de 25 à 34 ans, la génération en âge de procréer, ne cessent de diminuer. D'ailleurs le taux de natalité est en décroissance. Or, les femmes sont majoritaires dans la population des 55 ans et plus, une position peu enviable lorsque l'on sait que la population âgée est celle qui connaît le plus de problèmes économiques et, comme on peut s'y attendre, de santé. Dans un tel contexte, on peut imaginer l'impact majeur qu'ont dans une région comme le Bas-Saint-Laurent, et particulièrement sur les femmes, le virage ambulatoire et la politique de maintien à domicile. D'autant plus qu'avec les départs des jeunes, le réseau familial ne cesse de se rétrécir.

Par ailleurs, comme nous avons pu le noter, le marché du travail du Bas-Saint-Laurent est fragile. La situation est vécue avec particulièrement d'acuité chez les femmes comme en font foi leur taux d'activité et d'emploi, surtout dans les milieux ruraux. De plus, leurs conditions de travail laissent à désirer si on en juge par la forte proportion des travailleuses à temps partiel et par la faiblesse des revenus d'emploi féminins. Bien sûr, on ne peut manquer de faire le lien avec leur concentration dans des emplois traditionnellement féminins, sous-valorisés et sous-payés, quoique souvent indispensables à la vie régionale.

La situation est peu susceptible de changer spontanément puisque les Bas-Laurentiennes, généralement moins scolarisées que l'ensemble des Québécoises, ont peu de chances de pouvoir se réorienter vers des secteurs plus prometteurs à moins qu'on n'y consente les investissements nécessaires. Si la situation semble encourageante quant à la poursuite des études dans les plus jeunes générations, on ne peut ignorer que les filles continuent de se diriger vers des options traditionnellement féminines.

Bien que la santé de la population bas-laurentienne apparaisse généralement bonne, il n'en demeure pas moins que les femmes déclarent plus de problèmes de santé que les hommes, qu'elles consultent plus les professionnels de la santé et qu'elles consomment nettement plus de médicaments. Par rapport à l'ensemble du Québec, le Bas-Saint-Laurent se classe au troisième rang quant à l'incidence du cancer chez les femmes et on a relevé une plus importante incidence du cancer du sein.

Certaines questions entourant la naissance soulèvent aussi des inquiétudes : pensons à la hausse des naissances prématurées, des bébés de petits poids et des grossesses précoces, mais aussi à la prolifération des interventions médicales à l'accouchement, plus particulièrement les épisiotomies. La santé mentale des femmes mérite également une

attention particulière, notamment en ce qui concerne les jeunes et les femmes défavorisées. Comme c'est aussi dans ces deux derniers groupes qu'on note le plus de risques d'adoption d'habitudes nocives, on aurait sans doute avantage à faire le lien entre santé mentale, estime de soi et comportements à risque.

Enfin, la violence faite aux femmes n'épargne malheureusement pas la région, avec les terribles conséquences qu'on lui connaît, notamment d'être un important prédicteur de détresse psychologique et de toxicomanie.

Néanmoins, les femmes apportent, par leur travail rémunéré ou bénévole, une contribution centrale au développement social et culturel et assument la majeure part des tâches parentales et domestiques, des ingrédients essentiels, au premier chef, à la vie de la région. Les activités de production et, encore moins de reproduction, des femmes ne bénéficient pas toujours de la pleine reconnaissance dans le discours, ni dans la planification et les projets de développement de la région. Et les femmes ne trouvent pas toujours les ressources suffisantes pour les soutenir dans l'exercice de ces rôles sociaux, comme nous l'avons soulevé à propos des services de garde, du transport en commun et des logements sociaux.

La région dispose cependant d'atouts sur lesquels s'appuyer pour corriger ces situations. En plus du fort sentiment d'appartenance de la population bas-laurentienne, qui peut faciliter la concertation et la solidarité, on a noté la présence d'un mouvement communautaire, dont le mouvement des femmes, solidement enraciné et des plus dynamiques. De plus, comme les femmes ont réussi à faire d'intéressantes percées dans les lieux de décision, on peut souhaiter que les orientations et projets de la région reflètent dorénavant mieux la vision, la réalité et les besoins spécifiques des femmes. D'autant plus que les décideuses et les décideurs ont accepté d'inclure un principe directeur sur l'égalité entre les sexes dans l'entente cadre conformément à la vision du plan stratégique qui doit guider le développement de la région jusqu'en 2015.

Cependant, pour concrétiser tous ces « possibles », la région doit se donner les outils pour mieux circonscrire la réalité des femmes et des hommes de toutes conditions et dans tous les secteurs pour être en mesure de déterminer et de mettre en œuvre les stratégies et les moyens d'action adaptés.

C'est dans cet esprit que, à partir de la lecture de la position des femmes du Bas-Saint-Laurent, le Conseil du statut de la femme a dégagé les cibles et les mesures qui suivent. En les soumettant aux décideuses, aux décideurs et aux représentantes du mouvement associatif des femmes, le CSF souhaite contribuer à la réalisation d'un modèle de développement avec toutes et tous, pour toutes et tous.

CHAPITRE II : DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT POUR TOUTES ET TOUS AVEC TOUTES ET TOUS

Cible d'intervention 1 : Recueillir des données ventilées selon les sexes dans tous les secteurs pour développer des mesures appropriées aux femmes et aux hommes

À de nombreuses occasions, pendant les travaux pour établir le portrait qui précède, nous avons rencontré des problèmes d'accès à des statistiques sexuées. Même si nous remarquons des progrès dans les pratiques de plusieurs organismes du Bas-Saint-Laurent à ce chapitre, les données ventilées disponibles permettent rarement une analyse fine de la situation régionale. Dans plusieurs cas, nous avons dû demander des «sorties spéciales», souvent à coût élevé, pour répondre à nos besoins pourtant assez élémentaires. C'est donc dire que les données concernant la situation des femmes existaient, mais qu'elles n'étaient pas compilées pour être rendues disponibles. Dans d'autres cas, si les informations ventilées étaient compilées pour la région, nous ne pouvions les obtenir par territoire de MRC, une base d'observation dont la pertinence ne fait plus de doute alors qu'on parle de plus en plus de développement local. Enfin, pour certaines dimensions, dont la situation par groupe d'âge, ainsi que la réalité des personnes immigrantes, autochtones ou entrepreneures, les données sexuées étaient parcellaires, éparpillées ou inexistantes. Nous n'avons pas été non plus en mesure de bien cerner la situation des femmes pauvres, dans toute sa complexité, en prenant en considération tous les indicateurs de développement humain.

Or, le gouvernement a réitéré sa volonté dans *le Programme d'action 2000-2003 – L'égalité pour toutes les Québécoises* d'intégrer à ses pratiques l'analyse différenciée selon les sexes, c'est-à-dire de mettre en place des mécanismes permettant de tenir compte, dans les analyses, les politiques, les programmes et les mesures législatives, des réalités propres aux femmes et aux hommes, dans les différents domaines de sa responsabilité. De plus, pour soutenir la réalisation de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, le programme d'action comporte une section sur les engagements gouvernementaux en vue d'assurer, dans les instances locales et régionales, une représentation plus importante des femmes et une meilleure prise en compte de leurs réalités. Il va sans dire que les organismes régionaux et locaux doivent se considérer comme les relayeurs de ces engagements et que, pour ce faire, ils doivent adapter leurs pratiques, notamment sur le plan de la collecte et de l'analyse de statistiques.

On ne peut mettre en doute que les instances bas-laurentiennes soient conscientes de l'importance de cet enjeu puisqu'elles ont fait de l'égalité entre les femmes et les hommes un principe directeur de la vision stratégique régionale et de l'entente cadre et qu'en ce sens, elles ont reconnu qu'il est impératif de réaliser la collecte de données

ventilées dans tous les secteurs pour permettre l'analyse différenciée selon les sexes. Mais encore faut-il, pour qu'on réussisse une démarche aussi exigeante, lui consacrer le temps et les ressources nécessaires, ce sur quoi le *Plan d'action 2001-2003* du CRCDD demeure malheureusement muet.

Mesures proposées

- 1. Que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) soit mandataire de l'engagement de la collecte de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs et, à ce titre, qu'il travaille de concert avec tous les ministères et organismes, publics ou parapublics, nationaux, régionaux ou locaux.**
- 2. Que, conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, le ministère des Régions s'assure de l'engagement de ses partenaires de la Conférence administrative régionale (CAR) dans la collecte de statistiques sexuées pour chaque territoire de MRC et qu'il signifie des attentes claires à ce sujet aux organismes dont il est responsable, soit le CRCDD et les CLD.**
- 3. Que les instances régionales et locales bas-laurentiennes adoptent les mesures pour ventiler les données selon le sexe lors de leur collecte de statistiques et pour faire les analyses différenciées selon les sexes nécessaires à l'application du principe directeur sur l'égalité entre les sexes et à l'adaptation de leur action aux réalités propres aux femmes et aux hommes du Bas-Saint-Laurent. Au besoin, qu'elles fassent appel aux ressources compétentes, dont la Table de concertation des groupes des femmes, pour obtenir la formation pertinente.**
- 4. Que la direction régionale du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) documente, après avoir évalué les besoins du CRCDD et de la RRSSS, la situation des femmes immigrantes de la région afin que les partenaires régionaux, incluant le MRCI, soient mieux en mesure d'adapter leurs politiques et programmes à la réalité de ces femmes.**

Cible d'intervention 2 : Prévoir les mesures nécessaires pour faire face aux changements démographiques en cours

Faits saillants

- De 1991 à 1996, la population du Bas-Saint-Laurent a connu une croissance nettement inférieure à celle du Québec.

- Alors qu'on observait un accroissement démographique dans Rimouski-Neigette et Rivière-du-Loup, on assistait plutôt à une stagnation dans La Mitis, La Matapédia et le Kamouraska, voire à une décroissance dans Les Basques, le Témiscouata et, surtout, Matane.
- La décroissance de la population bas-laurentienne est largement imputable à la diminution du nombre de jeunes de 0 à 14 ans.
- On remarque aussi dans la région une sous-représentation des 25 à 34 ans, la génération la plus susceptible de procréer.
- Les femmes sont majoritaires dans le groupe des 25-34 ans, mais essentiellement en raison de leur concentration dans Matane, Rimouski-Neigette et La Matapédia; dans toutes les autres MRC, le taux de féminité est inférieur dans ce groupe d'âge.
- Proportionnellement moins de jeunes du Bas-Saint-Laurent, tous sexes confondus, peuvent être considérés comme « non-migrants » que dans l'ensemble du Québec.
- Par contre, le pourcentage de jeunes qui reviennent dans la région dépasse, dans le Bas-Saint-Laurent, la moyenne québécoise.
- Le principal motif, et de loin, invoqué par les jeunes du Bas-Saint-Laurent pour quitter le domicile familial est, nettement plus qu'ailleurs, la poursuite des études.
- Une plus forte majorité de jeunes du Bas-Saint-Laurent se sont dit intéressés à revenir dans leur lieu d'origine. Par contre, une proportion plus importante que dans l'ensemble du Québec craignent ne pas être en mesure de trouver un emploi dans leur région.
- Comptant une proportion de personnes de 65 ans et plus supérieure à l'ensemble du Québec, le Bas-Saint-Laurent se situe, après Montréal et la Mauricie, parmi les régions où la moyenne d'âge est la plus élevée au Québec.
- Certaines MRC rurales détiennent des proportions de personnes de 65 ans et plus parmi les plus élevées au Québec : c'est le cas des Basques, de La Mitis et du Kamouraska.
- Selon une donnée publiée en 1994, environ 38 % des personnes âgées sont limitées sérieusement dans leur autonomie quotidienne et dans leur capacité à demeurer actives socialement.
- À l'intérieur de la cohorte des personnes âgées, c'est le groupe des 75 ans et plus qui progresse le plus rapidement en nombre. Or, ce groupe présente une augmentation significative d'épisodes de mauvaise santé, de maladies chroniques, d'incapacités et de limitations fonctionnelles de plus en plus graves.

- Cette évolution risque d’entraîner une réduction du bassin des bénévoles, un risque plus grand d’essoufflement du support familial et, conséquemment, des attentes plus grandes des proches aidantes et aidants vis-à-vis le réseau des services sociosanitaires.
- Dans le groupe des 75 ans et plus, les femmes sont en majorité. Toutes variables étant égales, elles se retrouvent, plus souvent que les hommes, seules, sous le seuil de pauvreté et en mauvaise santé.
- L’entente cadre du Bas-Saint-Laurent a inclus au rang de ses priorités de favoriser l’établissement de main-d’œuvre spécialisée ou de gens d’affaires immigrants.
- Au nombre de 580, les femmes comptent pour 46,8 % de la population issue de l’immigration, ce qui constitue un taux de féminité nettement moindre que dans l’ensemble du Québec (50,4 %).
- Près de la moitié des femmes immigrées se concentrent dans les groupes d’âge de 0 à 14 ans et de 65 ans et plus, ce qui n’est pas le cas des hommes.
- Les hommes immigrés disposent d’une meilleure scolarité que les femmes, alors que la majorité d’entre eux ont poursuivi des études postsecondaires.
- Par contre, les femmes immigrées sont trois fois plus nombreuses à détenir un grade universitaire que les Bas-Laurentiennes « de souche ».
- On compte plus de familles biparentales dans la région que dans l’ensemble du Québec. Par contre, la proportion de familles bas-laurentiennes vivant en union libre est un peu plus élevée.
- Les plus importantes proportions de familles monoparentales se retrouvent dans Rimouski-Neigette, Matane, La Matapédia et La Mitis. Cependant toutes ces MRC demeurent sous la barre du Québec.
- Toutes les MRC, à l’exception de Matane et Rimouski-Neigette, comptent une plus forte proportion de familles nombreuses que la moyenne québécoise; Les Basques, le Témiscouata, La Matapédia et le Kamouraska s’illustrent particulièrement à ce chapitre.
- Par contre, la natalité a ralenti au cours des dernières années, la région partageant avec le Saguenay–Lac-Saint-Jean le troisième plus fort taux de décroissance du nombre d’enfants par famille.
- Quoique la part des personnes vivant seules soit inférieure dans la région qu’au Québec, la proportion de ces ménages s’est accrue davantage entre 1986 et 1996 dans le Bas-Saint-Laurent. Ce phénomène a touché tant les personnes de 65 ans que l’ensemble des groupes d’âge.

Mesures proposées

5. Que le CRCD et tous les partenaires régionaux qui se préoccupent de l'exode des jeunes prennent le soin d'évaluer si les motivations et les pratiques migratoires des jeunes femmes et des jeunes hommes diffèrent et, le cas échéant, qu'ils en tiennent compte dans les mesures visant leur rétention ou leur retour dans la région.
6. Que le Conseil régional de concertation et de développement, avec la collaboration du ministère de l'Éducation et du Conseil régional des partenaires du marché du travail, se penche sur les moyens de mieux accorder aux priorités de développement de la région l'offre de formation professionnelle, technique et universitaire, tant en vue d'améliorer la rétention des jeunes sur le territoire que de soutenir la persistance scolaire de la population régionale, sous-scolarisée comparée à la moyenne québécoise et de favoriser la diversification des choix scolaires des filles et des femmes. Qu'on envisage le recours aux nouvelles technologies de l'information pour ce faire.
7. Que le Conseil régional des partenaires du marché du travail et la direction régionale d'Emploi-Québec s'assurent de la collaboration des partenaires du réseau de l'éducation pour réaliser une meilleure diffusion des perspectives professionnelles et des secteurs d'emploi prometteurs auprès tant des adultes en réorientation que des jeunes pour les inciter à s'établir dans la région ou pour convaincre celles et ceux qui ont quitté d'y revenir.
8. Compte tenu du vieillissement de la population bas-laurentienne, que la RRSSS, dresse un portrait des femmes et des hommes âgés, en associant le CRCD à la détermination des aspects à considérer, afin que ces instances puissent effectuer une analyse différenciée selon les sexes de la situation de la population aînée et de l'organisation des services à son intention. Que ce portrait prenne également le soin de discerner, parmi les 65 ans et plus, les différents groupes d'âge.
9. Que dans sa recherche d'une meilleure connaissance des besoins auxquels répondent les soins et services à domicile et dans sa réflexion de ce que devraient être les services de base, ainsi que les mécanismes de coordination et de suivi qui s'imposent dans ce contexte, la RRSSS associe le Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes et adopte une approche globale pour aborder cette question.
10. Que le CRCD, avec la collaboration de la RRSSS, des municipalités ainsi que des directions régionales d'Emploi-Québec et du MRCl, développe des mesures d'accueil et de soutien tenant compte de la spécificité des femmes immigrantes.

Cible d'intervention 3 : Améliorer la participation des femmes au développement des collectivités, notamment par leur intégration au marché du travail

Faits saillants

- Emploi-Québec prévoit que la croissance des emplois se fera plus particulièrement sentir dans les domaines de la santé, des arts, de la culture et des loisirs (en raison notamment de la montée des NTIC et du multimédia), des métiers, du transport et de la machinerie, des sciences naturelles et des sciences appliquées.
- La demande sera plus forte pour les emplois de niveau de compétences « professionnel » ou « de la gestion ».
- L'entente cadre 2000-2005 entend promouvoir le développement d'activités novatrices dans les sciences et les technologies maritimes, le milieu forestier et le domaine bioalimentaire, en particulier l'acériculture.
- Les taux d'activité et d'emploi des Bas-Laurentiennes sont moindres que ceux des hommes de la région, peu importe le groupe d'âge.
- Comparées à leurs homologues du Québec, les Bas-Laurentiennes connaissent des taux d'activité et d'emploi inférieurs, et un taux de chômage plus important.
- À l'exception de Rivière-du-Loup et de Rimouski-Neigette, toutes les autres MRC présentent des indicateurs du marché du travail nettement inférieurs à ceux du Québec.
- Les taux de chômage des femmes, généralement inférieurs à ceux des hommes, s'expliquent en partie par les moindres taux d'activité des femmes.
- Les Bas-Laurentiennes travaillent à temps partiel, non seulement beaucoup plus que leurs homologues masculins, mais même davantage que les Québécoises.
- Elles ne touchent que les deux tiers du revenu masculin moyen de la région, un revenu qui représente 84,4 % de celui des Québécoises.
- Dans quatre MRC, les travailleuses tirent de leur emploi un revenu moyen inférieur à 15 000 \$: Les Basques, Témiscouata, La Matapédia et Matane.
- Malgré les particularités de la structure économique régionale, les Bas-Laurentiennes sont, comme les Québécoises, très largement concentrées dans le travail de bureau, dans les services ainsi que dans la vente.

- On compte au Bas-Saint-Laurent une plus grande proportion que dans l'ensemble du Québec de travailleuses autonomes tant dans les entreprises constituées en société, que dans les entreprises non constituées en société.
- Le Syndicat des agricultrices du Bas-Saint-Laurent dénombre 693 productrices agricoles détenant des parts dans une des 1 900 entreprises agricoles de la région, ce qui représente une proportion près de deux fois plus élevée que dans l'ensemble du Québec.
- Les choix de formation des diplômées du secondaire professionnel, du collégial technique et même de l'université demeurent fortement traditionnels et conduisent à des emplois qui comportent de moins bonnes conditions de travail que ceux des diplômés.
- En ce qui concerne le salaire hebdomadaire des diplômées, comme des diplômés, de la formation professionnelle, le Bas-Saint-Laurent se classe au dernier rang des régions du Québec.
- Les Bas-Laurentiennes sont moins scolarisées que les Québécoises : non seulement sont-elles proportionnellement plus nombreuses à n'avoir pas poursuivi leurs études au-delà du secondaire, mais, plus fréquemment, elles comptent moins de neuf années d'études ou n'ont pas obtenu un diplôme ou un certificat d'études secondaires.
- Bien que la situation des jeunes femmes s'améliore et que le taux féminin de diplomation au secondaire dépasse la moyenne québécoise, certaines commissions scolaires font nettement moins bonne figure.
- Selon le recensement de 1996, le taux d'activité des Bas-Laurentiennes ayant une incapacité n'atteint que 11,6 %, soit le troisième plus bas au Québec.
- Les prestataires bas-laurentiens de l'assistance-emploi sont, tous sexes confondus, généralement plus âgés que dans l'ensemble du Québec.
- La majorité des femmes prestataires ont une durée cumulative de présence à l'aide de dernier recours de plus de 120 mois et le séjour moyen des femmes est plus long que celui des hommes.
- Le taux de participation des femmes aux mesures actives d'Emploi-Québec en 1999-2000 s'est établi à 43 % (c. 57 % pour les hommes). Si les femmes sont moins représentées que les hommes dans toutes les mesures, l'écart est particulièrement frappant quant à la participation aux mesures visant l'insertion et la création d'emplois.
- Un seul groupe de femmes intervient spécifiquement sur les questions liées à l'intégration au marché du travail : Ficelles pour l'accès des femmes au travail, à Rimouski.

- Au 31 mars 2001, le Bas-Saint-Laurent était en mesure d’offrir 999 places en installation et en garderie alors qu’on évaluait à 1 835 le nombre de places requises. Compte tenu des 205 places en développement alors autorisées par le Ministère, on estimait le taux de couverture à 65,6 %.
- La déficience du transport collectif, ainsi que la détention moins fréquente par les femmes d’un permis de conduire et d’un véhicule automobile entravent leur mobilité.
- Des projets pilotes de transport collectif sont en cours dans toutes les MRC, à l’exception de Rimouski-Neigette, qui dispose du service *Taxi-Bus*, et de La Mitis. La consolidation de ces projets est difficile, le soutien financier du ministère des Transports n’étant offert que sur une base annuelle.
- Une proportion beaucoup plus importante de femmes que d’hommes doit consacrer plus de 30 % de leur revenu pour se loger.

Mesures proposées

- 11. Que les commissions scolaires, les cégeps et l’université se donnent une stratégie de promotion et un objectif numérique d’inscription des filles à certains programmes professionnels ou techniques en lien avec les secteurs de pointe de la région de façon à favoriser la diversification de leurs parcours scolaires et professionnels.**
- 12. Pour accroître les conditions de succès de l’intégration au travail des filles et des femmes dans des professions ou métiers non traditionnels, que les directions régionales d’Emploi-Québec, du ministère de l’Industrie et du Commerce et du ministère de l’Éducation s’associent au groupe de femmes actif sur cette question pour développer des mesures d’accompagnement à l’intention candidates et des entreprises qui les embauchent afin d’assurer un meilleur accueil et un bon soutien aux recrues.**
- 13. Que la direction régionale d’Emploi-Québec se saisisse de l’ouverture créée par la *Stratégie d’intervention à l’égard de la main-d’œuvre féminine* à l’endroit des femmes « sans chèque » pour leur favoriser l’accès à la formation de base en prévoyant à leur intention les mesures d’accompagnement nécessaires ainsi que le remboursement des frais supplémentaires attribuables à leur parcours.**
- 14. Que les directions régionales du MIC, du MAPAQ et du ministère des Régions, constituent des banques de données sur les femmes entrepreneures et sur les femmes agricultrices. Que ces informations visent à soutenir ces ministères ainsi que le CRCO et les CLD dans l’élaboration des mesures appropriées pour soutenir ces femmes.**

15. Que, dans le cadre de l'application de *la Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine*, la direction régionale d'Emploi-Québec sollicite la collaboration de la RRSSS pour mieux cerner la réalité des femmes défavorisées, en recourant à l'Indice de santé sociale élaboré par Développement des ressources humaines Canada, afin de tenir compte de leur potentiel et des obstacles à leur intégration dans les mesures d'insertion sociale ou de préparation à l'emploi conçues à leur intention. Qu'elle s'assure de la répartition de ces activités en fonction des besoins des différents territoires et qu'elle contribue à la consolidation des organismes offrant aux femmes en difficulté de tels services. Qu'une attention particulière soit accordée aux femmes handicapées.
16. Que le CRCD continue de travailler avec les organismes du milieu pour s'assurer que les services de garde mis sur pied à la suite de l'entente spécifique tiennent compte de la demande provenant des différentes parties du territoire et qu'il évalue les besoins liés aux divers horaires d'études ou de travail, dont ceux des agricultrices.
17. Que le CRCD, les MRC et les municipalités continuent de travailler avec les organismes du milieu à la recherche de solutions novatrices pour répondre aux besoins de transport collectif. Que ces efforts visent à faciliter l'accès tant à la formation et à l'emploi qu'aux soins et services dans le contexte du virage ambulatoire et du maintien à domicile des personnes âgées.
18. Que le ministère des Transports envisage de rendre récurrentes les subventions accordées pour le démarrage et le soutien de projets de transport collectif.
19. Que les dispositions de la Loi 170 prévoyant l'obligation des municipalités de consacrer des fonds au logement social soient étendues à l'ensemble des municipalités. Qu'à cet effet, la formule coopérative soit promue et soutenue.
20. Que le ministère des Régions, dans le cadre des attentes annuelles qu'il fixe au CRDL et aux CLD, leur demande d'inclure, dans les critères d'évaluation des projets qu'ils acceptent de financer, les retombées prévues en termes de création d'emplois pour les femmes et pour les hommes et de produire un bilan des résultats effectivement atteints. Que la direction régionale d'Emploi-Québec adopte une démarche semblable avec les CLE dans le cadre du Fonds de lutte à la pauvreté.
21. Que les partenaires régionaux, et notamment le CRCD, les CLD et le ministère des Régions, conformément à leurs objectifs d'amélioration de la cohésion sociale en contrant l'exclusion et en favorisant l'établissement des jeunes, reconnaissent l'apport indispensable des filles et des femmes et des domaines d'activité où elles sont traditionnellement actives. En conséquence, qu'ils étendent la notion de secteurs d'avenir aux activités sociosanitaires et socioculturelles essentielles à la vie régionale et qu'ils leur accordent un

traitement en conséquence dans leurs plans d'action et dans la répartition des fonds dont ils disposent. Qu'ils se fassent les promoteurs de l'équité salariale auprès des entreprises de ces secteurs.

22. Que, conformément à la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, les décideuses et les décideurs régionaux et locaux s'engagent dans la recherche de mécanismes pour accroître la représentation des femmes et pour mieux tenir compte de leur vision et de leurs réalités dans les programmes et moyens d'action qu'ils développent.

Cible d'intervention 4 : Adopter des mesures pour mieux comprendre et agir plus efficacement sur la santé des femmes et contre la violence qu'elles subissent

Faits saillants

- L'Enquête sociale et de santé 1998 fait état de liens significatifs entre le niveau de revenu et l'adoption d'habitudes de vie à risque : ainsi, le tabagisme et l'abus d'alcool sont plus répandus chez les personnes pauvres ou très pauvres.
- L'âge a aussi une influence significative sur l'adoption de ces comportements qui, comme la consommation de drogue, sont plus répandus chez les 15-24 ans.
- Dans le Bas-Saint-Laurent, proportionnellement deux fois plus de femmes que d'hommes ont un poids insuffisant, un problème qu'on rencontre surtout chez les 65 ans et plus et chez les 15 à 24 ans.
- Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à rapporter des problèmes de santé et la moitié de celles-ci rapportent plus d'un problème.
- Davantage de femmes que d'hommes ont consulté un professionnel de la santé au cours des deux semaines ayant précédé l'enquête. Elles ont aussi été deux fois plus nombreuses à utiliser le service Info-Santé CLSC.
- Les femmes consomment plus de médicaments que les hommes et davantage de médicaments prescrits que non prescrits.
- Au Bas-Saint-Laurent, la prévalence des personnes de 25 à 44 ans ayant des limitations d'activité pour des raisons de santé est deux fois plus élevée qu'au Québec, un phénomène qui touche autant les femmes que les hommes. Cependant, le nombre moyen de jours d'incapacité est plus élevé chez les femmes.

- Les Bas-Laurentiennes détiennent la troisième place parmi les régions du Québec quant à l'incidence du cancer, alors que les Bas-Laurentiens se situent au 13^e rang.
- Le Bas-Saint-Laurent se distingue de l'ensemble du Québec par une incidence plus élevée du cancer du sein.
- Dans plusieurs MRC, on a assisté au cours des dernières années à une augmentation des bébés de petit poids, à un accroissement des naissances prématurées ainsi qu'à une hausse des naissances chez les mères de moins de 20 ans.
- En 1999-2000, le Bas-Saint-Laurent se classait bon premier quant au taux d'épisiotomie, une intervention qui était très inégalement répandue d'un centre hospitalier à l'autre, et le taux de césarienne dépassait légèrement la moyenne québécoise.
- Selon une enquête sur la prévalence des troubles mentaux dans le Bas-Saint-Laurent réalisée en 1992-1993, les troubles affectifs, qui regroupent notamment les divers types de dépressions, et les troubles anxieux, qu'on associe principalement aux phobies, affecteraient davantage les femmes que les hommes.
- Selon l'ESS de 1997-1998, les femmes tendent à s'estimer en moins bonne santé mentale que les hommes et sont plus nombreuses à présenter un indice élevé à l'échelle de détresse psychologique.
- Les jeunes de 15 à 24 ans, les personnes vivant sans conjoint et celles qui se perçoivent comme pauvres ou très pauvres sont aussi proportionnellement plus affectées par la détresse psychologique.
- La violence conjugale et l'abus sous toutes ses formes constituent des problèmes susceptibles de miner tant la santé physique que mentale des femmes, que leur participation à la vie sociale et au marché du travail.
- Au cours de l'année 2000, 263 actes de violence dont les victimes étaient des femmes ont signalé à la police avoir été victimes de violence conjugale au Bas-Saint-Laurent.
- Dans la région comme dans l'ensemble du Québec, les voies de fait (66,9 %) constituent la catégorie d'infractions la plus souvent signalée par les femmes victimes de violence.
- Du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001, les trois maisons d'hébergement de la région, qui totalisent 36 places, ont accueilli 158 femmes et 137 enfants.
- En 2000-2001, le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de Rimouski a reçu 109 nouvelles demandes d'aide, dont 57 étaient relatives à des incestes et 49 à des agressions sexuelles. Dans 68 % des cas, l'agression sexuelle était survenue dans l'enfance.

- Le CALACS a aussi réalisé une tournée dans les polyvalentes du Bas-Saint-Laurent qui lui a permis de tenir 243 rencontres avec pas moins de 2 332 élèves pour informer les jeunes des causes et des conséquences des agressions sexuelles.
- En 2000-2001, les centres de femmes ont effectué 10 531 interventions et ont animé 41 groupes d'entraide qui ont donné lieu à 447 rencontres.

Mesures proposées

- 23. Que la RRSSS adopte une approche différenciée selon les sexes lors de la réalisation de ses analyses, ainsi que de la planification, la conception et la dispensation des interventions du réseau sociosanitaire, notamment dans le cadre du plan régional de lutte contre le cancer et du plan d'organisation de services en santé mentale. Qu'elle prenne également en considération les facteurs relatifs à l'âge et aux conditions socioéconomiques.**
- 24. Que la RRSSS, dans le cadre de son plan d'action en matière de planification des naissances, incite les établissements du réseau sociosanitaire à développer l'éducation à la contraception auprès des garçons pour accroître leur sentiment de responsabilité en la matière et promouvoir des rapports amoureux égaux.**
- 25. Que les commissions scolaires et les conseils d'établissement se montrent accueillants pour les activités de prévention de la violence dans les rapports amoureux et des abus sexuels et qu'ils s'engagent à cet égard.**
- 26. Que la RRSSS porte une attention particulière aux territoires qui se distinguent quant à l'incidence des bébés de petit poids, des naissances prématurées et des grossesses précoces et qu'elle recoure à une approche globale pour aborder ces phénomènes.**
- 27. Que la RRSSS évalue de façon très serrée les pratiques obstétricales des centres hospitaliers qui se démarquent quant au nombre d'épisiotomies et de césariennes.**
- 28. Que la RRSSS documente les liens entre, d'une part, détresse psychologique, toxicomanie et violence et, d'autre part, pauvreté, santé mentale et adoption de comportements à risque afin de développer une approche globale et intégrée auprès des femmes qui cumulent ces problématiques.**
- 29. Que la RRSSS s'assure que les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence et les centres de femmes disposent des ressources financières leur permettant de consolider les services existants, notamment en accroissant les services à l'externe et en adaptant les services à la réalité rurale.**

30. Que la RRSSS accroisse les ressources accordées au CALACS afin qu'il soit en mesure de bien répondre à tous les aspects de son mandat, soit tant les suivis personnalisés que la prévention et la sensibilisation ou les actions de revendications des droits des victimes, et ce, sans que les femmes aient à subir de délais. Qu'elle consacre notamment les fonds permettant l'ouverture d'une ressource pour desservir l'ouest du territoire.

CONCLUSION

Depuis les vingt-cinq dernières années, les Québécoises ont réalisé d'importants progrès sur le plan de leur autonomie économique et du respect de leur intégrité. Tout au long de ce parcours, les interventions du gouvernement du Québec ont été fondamentales à bien des égards, qu'elles se soient traduites par l'adoption de lois et de règlements ou par la détermination d'objectifs au sein de politiques sectorielles.

À la suite de la transformation des structures et des politiques, dans le sens d'une plus grande prise en charge des milieux, la poursuite de l'égalité entre les femmes et les hommes demeure toujours aussi essentielle, parce que non achevée, comme il nous a été donné de l'illustrer. Le défi consiste dorénavant à faire atterrir les grands objectifs nationaux dans les planifications et les ententes régionales ou locales et à leur consacrer les moyens de leur réussite.

Les femmes du Bas-Saint-Laurent ont beaucoup à apporter à la région comme le démontre leur importante contribution économique, sociale, culturelle, communautaire et même politique, malgré leur sous-représentation dans la plupart des instances. Si nous nous sommes attardées à souligner les lacunes de leur insertion, c'est qu'il nous apparaissait nécessaire de cerner les entraves pour les lever. Nous n'avons cependant pas manqué de souligner au passage les avantages relatifs de la région parmi lesquels, et non les moindres, l'engagement du milieu consigné dans l'entente cadre envers l'équité entre les sexes, ainsi que la vitalité du mouvement communautaire et le fort sentiment d'appartenance de la population qui peut faciliter la concertation et la solidarité.

Par contre, la région est au centre d'importantes transformations démographiques sous l'effet conjugué du vieillissement de la population et des migrations des jeunes. Parce que les femmes sont majoritaires parmi les 55 ans et plus, mais aussi en raison des particularités de leurs parcours de vie, elles sont plus touchées par les problèmes économiques ou sociosanitaires qui découlent de l'avance en âge et sont aussi susceptibles d'être plus affectées par le virage ambulatoire et la politique de maintien à domicile. Par ailleurs, la répartition des 25 à 34 ans, qui révèle un moindre taux de féminité dans ce groupe d'âge dans la plupart des MRC, avec les conséquences qu'on peut prévoir sur la stabilisation de la population, invite à se pencher sur les pratiques migratoires des jeunes femmes et sur les mesures favorisant leur rétention ou leur retour.

Nous avons aussi pu observer que les femmes subissent avec plus d'acuité la fragilité du marché du travail bas-laurentien. Largement concentrées dans des secteurs d'emploi traditionnellement féminins, sous-valorisés et sous-payés en dépit de leur apport à la vie régionale, les Bas-Laurentiennes ont des taux d'activité et d'emploi inférieurs à ceux de leurs homologues masculins et même, dans les milieux ruraux, à ceux des Québécoises. L'importante proportion de travailleuses à temps partiel et la faiblesse des revenus d'emploi révèlent des conditions de travail qui laissent à désirer.

La sous-scolarisation des Bas-Laurentiennes et la concentration des choix scolaires des jeunes filles laissent présager peu de changements spontanés. Pour susciter et soutenir la diversification des choix scolaires et professionnels, de vigoureux efforts devront être consacrés. Aussi, le manque de disponibilité ou l'inégale répartition de certains services sur le territoire risquent de pénaliser davantage les femmes qui en sont plus dépendantes pour des raisons économiques, sociodémographiques ou culturelles, dont l'exercice des responsabilités familiales. Pensons à l'accès à la formation, aux services de garde et au logement social, rendu d'autant plus complexe que le transport en commun est insuffisant ou inexistant.

L'état de santé des femmes, quoique généralement bon, soulève tout de même des préoccupations à certains égards. Mentionnons l'incidence du cancer, dont le cancer du sein, ainsi que les questions entourant la santé périnatale, les interventions liées à l'accouchement et la planification des naissances. La détresse psychologique, qui connaît une ampleur particulière chez les femmes, les jeunes adultes et les personnes défavorisées, mérite aussi qu'on s'y penche. Compte tenu des écarts dans les conditions de vie des femmes et des hommes, il apparaît primordial d'en vérifier l'impact tant sur les manifestations de la maladie que sur les déterminants de la santé pour en tenir compte dans les programmes et les interventions.

Enfin, on ne saurait prétendre à une participation pleine et entière des femmes à la société sans bannir la violence des rapports entre les hommes et les femmes. D'autant plus qu'on reconnaît la violence comme un des facteurs déterminants des écarts de santé et de bien-être entre les sexes. Dans le Bas-Saint-Laurent, on doit se préoccuper des besoins spécifiques de certains groupes vulnérables, dont les victimes d'agression sexuelle, et tenir compte des conditions particulières des femmes des communautés rurales.

Comme bien d'autres, nous sommes convaincues qu'on ne saurait parvenir à un authentique développement de la région sans une préoccupation pour la qualité de vie de sa population et sans un élargissement de la participation citoyenne. Pour atteindre l'un et l'autre, l'inclusion des femmes fait toute la DIFFÉRENCE, une différence qui rapporte à toute la région.

LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

1. Que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) soit mandataire de l'engagement de la collecte de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs et, à ce titre, qu'il travaille de concert avec tous les ministères et organismes, publics ou parapublics, nationaux, régionaux ou locaux.
2. Que, conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, le ministère des Régions s'assure de l'engagement de ses partenaires de la Conférence administrative régionale (CAR) dans la collecte de statistiques sexuées pour chaque territoire de MRC et qu'il signifie des attentes claires à ce sujet aux organismes dont il est responsable, soit le CRCD et les CLD.
3. Que les instances régionales et locales bas-laurentiennes adoptent les mesures pour ventiler les données selon le sexe lors de leur collecte de statistiques et pour faire les analyses différenciées selon les sexes nécessaires à l'application du principe directeur sur l'égalité entre les sexes et à l'adaptation de leur action aux réalités propres aux femmes et aux hommes du Bas-Saint-Laurent. Au besoin, qu'elles fassent appel aux ressources compétentes, dont la Table de concertation des groupes des femmes, pour obtenir la formation pertinente.
4. Que la direction régionale du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) évalue, avec la collaboration du CRCD et de la RRSSS, les besoins de documentation relatifs à la situation des femmes immigrantes de la région afin que les partenaires régionaux, incluant le MRCI, soient mieux en mesure d'adapter leurs politiques et programmes à la réalité de ces femmes.
5. Que le CRCD et tous les partenaires régionaux qui se préoccupent de l'exode des jeunes prennent le soin d'évaluer si les motivations et les pratiques migratoires des jeunes femmes et des jeunes hommes diffèrent et, le cas échéant, qu'ils en tiennent compte dans les mesures visant leur rétention ou leur retour dans la région.
6. Que le Conseil régional de concertation et de développement, avec la collaboration du ministère de l'Éducation et du Conseil régional des partenaires du marché du travail, se penche sur les moyens de mieux accorder aux priorités de développement de la région l'offre de formation professionnelle, technique et universitaire, tant en vue d'améliorer la rétention des jeunes sur le territoire que de soutenir la persistance scolaire de la population régionale, sous-scolarisée comparée à la moyenne québécoise et de favoriser la diversification des choix scolaires des filles et des femmes. Qu'on envisage le recours aux nouvelles technologies de l'information pour ce faire.

7. Que le Conseil régional des partenaires du marché du travail et la direction régionale d'Emploi-Québec s'assurent de la collaboration des partenaires du réseau de l'éducation pour réaliser une meilleure diffusion des perspectives professionnelles et des secteurs d'emploi prometteurs auprès tant des adultes en réorientation que des jeunes pour les inciter à s'établir dans la région ou pour convaincre celles et ceux qui ont quitté d'y revenir.
8. Compte tenu du vieillissement de la population bas-laurentienne, que la RRSSS, dresse un portrait des femmes et des hommes âgés, en associant le CRCD à la détermination des aspects à considérer, afin que ces instances puissent effectuer une analyse différenciée selon les sexes de la situation de la population aînée et de l'organisation des services à son intention. Que ce portrait prenne également le soin de discerner, parmi les 65 ans et plus, les différents groupes d'âge.
9. Que dans sa recherche d'une meilleure connaissance des besoins auxquels répondent les soins et services à domicile et dans sa réflexion de ce que devraient être les services de base, ainsi que les mécanismes de coordination et de suivi qui s'imposent dans ce contexte, la RRSSS associe le Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes et adopte une approche globale pour aborder cette question.
10. Que le CRCD, avec la collaboration de la RRSSS, des municipalités ainsi que des directions régionales d'Emploi-Québec et du MRCI, développe des mesures d'accueil et de soutien tenant compte de la spécificité des femmes immigrantes.
11. Que les commissions scolaires, les cégeps et l'université se donnent une stratégie de promotion et un objectif numérique d'inscription des filles à certains programmes professionnels ou techniques en lien avec les secteurs de pointe de la région de façon à favoriser la diversification de leurs parcours scolaires et professionnels.
12. Pour accroître les conditions de succès de l'intégration au travail des filles et des femmes dans des professions ou métiers non traditionnels, que les directions régionales d'Emploi-Québec, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère de l'Éducation s'associent au groupe de femmes actif sur cette question pour développer des mesures d'accompagnement à l'intention candidates et des entreprises qui les embauchent afin d'assurer un meilleur accueil et un bon soutien aux recrues.
13. Que la direction régionale d'Emploi-Québec se saisisse de l'ouverture créée par la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* à l'endroit des femmes « sans chèque » pour leur favoriser l'accès à la formation de base en prévoyant à leur intention les mesures d'accompagnement nécessaires ainsi que le remboursement des frais supplémentaires attribuables à leur parcours.

14. Que les directions régionales du MIC, du MAPAQ et du ministère des Régions, constituent des banques de données sur les femmes entrepreneures et sur les femmes agricultrices. Que ces informations visent à soutenir ces ministères ainsi que le CRCD et les CLD dans l'élaboration des mesures appropriées pour soutenir ces femmes.
15. Que, dans le cadre de l'application de *la Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine*, la direction régionale d'Emploi-Québec sollicite la collaboration de la RRSSS pour mieux cerner la réalité des femmes défavorisées, en recourant à l'Indice de santé sociale élaboré par Développement des ressources humaines Canada, afin de tenir compte de leur potentiel et des obstacles à leur intégration dans les mesures d'insertion sociale ou de préparation à l'emploi conçues à leur intention. Qu'elle s'assure de la répartition de ces activités en fonction des besoins des différents territoires et qu'elle contribue à la consolidation des organismes offrant aux femmes en difficulté de tels services. Qu'une attention particulière soit accordée aux femmes handicapées.
16. Que le CRCD continue de travailler avec les organismes du milieu pour s'assurer que les services de garde mis sur pied à la suite de l'entente spécifique tiennent compte de la demande provenant des différentes parties du territoire et qu'il évalue les besoins liés aux divers horaires d'études ou de travail, dont ceux des agricultrices.
17. Que le CRCD, les MRC et les municipalités continuent de travailler avec les organismes du milieu à la recherche de solutions novatrices pour répondre aux besoins de transport collectif. Que ces efforts visent à faciliter l'accès tant à la formation et à l'emploi qu'aux soins et services dans le contexte du virage ambulatoire et du maintien à domicile des personnes âgées.
18. Que le ministère des Transports envisage de rendre récurrentes les subventions accordées pour le démarrage et le soutien de projets de transport collectif.
19. Que les dispositions de la Loi 170 prévoyant l'obligation des municipalités de consacrer des fonds au logement social soient étendues à l'ensemble des municipalités. Qu'à cet effet, la formule coopérative soit promue et soutenue.
20. Que le ministère des Régions, dans le cadre des attentes annuelles qu'il fixe au CRDL et aux CLD, leur demande d'inclure, dans les critères d'évaluation des projets qu'ils acceptent de financer, les retombées prévues en termes de création d'emplois pour les femmes et pour les hommes et de produire un bilan des résultats effectivement atteints. Que la direction régionale d'Emploi-Québec adopte une démarche semblable avec les CLE dans le cadre du Fonds de lutte à la pauvreté.
21. Que les partenaires régionaux, et notamment le CRCD, les CLD et le ministère des Régions, conformément à leurs objectifs d'amélioration de la cohésion sociale en contrant l'exclusion et en favorisant l'établissement des jeunes, reconnaissent l'apport indispensable des filles et des femmes et des domaines d'activité où elles sont traditionnellement actives. En conséquence, qu'ils étendent la notion de secteurs

d'avenir aux activités sociosanitaires et socioculturelles essentielles à la vie régionale et qu'ils leur accordent un traitement en conséquence dans leurs plans d'action et dans la répartition des fonds dont ils disposent. Qu'ils se fassent les promoteurs de l'équité salariale auprès des entreprises de ces secteurs.

22. Que, conformément à la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, les décideuses et les décideurs régionaux et locaux s'engagent dans la recherche de mécanismes pour accroître la représentation des femmes et pour mieux tenir compte de leur vision et de leurs réalités dans les programmes et moyens d'action qu'ils développent.
23. Que la RRSSS adopte une approche différenciée selon les sexes lors de la réalisation de ses analyses, ainsi que de la planification, la conception et la dispensation des interventions du réseau sociosanitaire, notamment dans le cadre du plan régional de lutte contre le cancer et du plan d'organisation de services en santé mentale. Qu'elle prenne également en considération les facteurs relatifs à l'âge et aux conditions socioéconomiques.
24. Que la RRSSS, dans le cadre de son plan d'action en matière de planification des naissances, incite les établissements du réseau sociosanitaire à développer l'éducation à la contraception auprès des garçons pour accroître leur sentiment de responsabilité en la matière et promouvoir des rapports amoureux égaux.
25. Que les commissions scolaires et les conseils d'établissement se montrent accueillants pour les activités de prévention de la violence dans les rapports amoureux et des abus sexuels et qu'ils s'engagent à cet égard.
26. Que la RRSSS porte une attention particulière aux territoires qui se distinguent quant à l'incidence des bébés de petit poids, des naissances prématurées et des grossesses précoces et qu'elle recoure à une approche globale pour aborder ces phénomènes.
27. Que la RRSSS évalue de façon très serrée les pratiques obstétricales des centres hospitaliers qui se démarquent quant au nombre d'épisiotomies et de césariennes.
28. Que la RRSSS documente les liens entre, d'une part, détresse psychologique, toxicomanie et violence et, d'autre part, pauvreté, santé mentale et adoption de comportements à risque afin de développer une approche globale et intégrée auprès des femmes qui cumulent ces problématiques.
29. Que la RRSSS s'assure que les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence et les centres de femmes disposent des ressources financières leur permettant de consolider les services existants, notamment en accroissant les services à l'externe et en adaptant les services à la réalité rurale.

30. Que la RRSSS accroisse les ressources accordées au CALACS afin qu'il soit en mesure de bien répondre à tous les aspects de son mandat, soit tant les suivis personnalisés que la prévention et la sensibilisation ou les actions de revendications des droits des victimes, et ce, sans que les femmes aient à subir de délais. Qu'elle consacre notamment les fonds permettant l'ouverture d'une ressource pour desservir l'ouest du territoire.

BIBLIOGRAPHIE

AFÉAS. *Virage...attention à l'impact!*

CALACS de Rimouski. *Rapport d'« hyper »activités 2000-2001*, 2001.

CENTRE-RESSOURCES POUR LA VIE AUTONOME. Adresse URL : <http://www.info-basques.com/crva>.

CHARBONNEAU Johanne. «Une volonté de réconciliation avec la génération précédente », *Le Devoir*, 18 octobre 1999.

COMMUNICATION-QUÉBEC. *Répertoire des médias – Région du Bas-Saint-Laurent-Édition 2001*, mise à jour du 2 mai 2001.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE et autres. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, 1999.

CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT, DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE. *Équilibre, alliance et coresponsabilité. Plan régional d'organisation des services de santé mentale*, abrégé opérationnel, janvier 1992.

CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Pour des régions innovantes : rapport de conjoncture 2001*, 2001.

CONSEIL D'ÉVALUATION DES TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ DU QUÉBEC. *Rapport présenté au Ministre de la Santé et des Services sociaux*, Montréal, 1997.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Commentaires du Conseil du statut de la femme sur la politique de périnatalité du ministère de la Santé et des Services sociaux*, [Marie Moisan], octobre 1993.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Des nouvelles d'elles – Les femmes âgées du Québec*, [Diane Guilbault et autres], septembre 1999.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Répertoire des groupes de femmes du Québec-Région du Bas-Saint-Laurent*, mise à jour mai 2001.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Virage ambulatoire : le prix caché pour les femmes*, [Marie Moisan], juin 1999.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, BUREAU RÉGIONAL DU BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADEINE. *Info-Région*, numéro spécial, automne 2000.

CONSEIL QUÉBÉCOIS DES RESSOURCES HUMAINES EN CULTURE. *Région administrative du Bas-Saint-Laurent – La population active expérimentée des secteurs de la culture et des communications*, 1996, juin 2000.

CÔTÉ Denyse et Maryse FORTIN. « Réformes et régionalisation : pratiques de concertation des groupes de femmes de l'Outaouais », *Nouvelles pratiques sociales*, mars 1994.

CRCD BAS-SAINT-LAURENT. *Plan stratégique 2000-2005 – Vision 2000-2015*, Rimouski, juin 2000.

CRCD BAS-SAINT-LAURENT. *Rapport d'activités 1999-2000 et Rapport d'activités 2000-2001*.

CRCD BAS-SAINT-LAURENT et MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Entente cadre de développement de la région du Bas-Saint-Laurent 2000-2005*, février 2001.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE, POLITIQUE STRATÉGIQUE. *Mesure du bien-être social : un indice de la santé sociale pour le Canada*, R-97-9F, [Satya Brink et Allen Zeesman], juin 1997.

EMPLOI-QUÉBEC. *Perspectives professionnelles 2000-2004*, adresse URL : <http://emploi.quebec.net>.

EMPLOI-QUÉBEC BAS-SAINT-LAURENT, DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DU PARTENARIAT. *Bilan des réalisations liées à l'utilisation des mesures actives d'Emploi-Québec par les individus et les organisations, année 2000-2001- Rapport final des résultats au 31 mars 2001*, septembre 2001.

EMPLOI-QUÉBEC et CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DU BAS-SAINT-LAURENT. *Plan d'action régional en matière de main-d'œuvre et d'emploi 2001-2002*, février 2001.

EMPLOI-QUÉBEC, DIRECTION RÉGIONALE BAS-SAINT-LAURENT. *Bulletin régional sur le marché du travail, quatrième trimestre et bilan 2000*, volume 20, numéro 4, [Louis-Marie Rouleau].

FÉDÉRATION DES AGRICULTRICES DU QUÉBEC. *Femmes de terre – femmes de tête*, printemps 2000.

FORTIN Andrée. « L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel », dans *Action collective et décentralisation*, colloque de l'ACFAS, Université McGill, 1996.

FORTIN Jean-Charles et autres. *Histoire du Bas- Saint-Laurent*, IQRC, 1993.

FRAPRU. *La situation des ménages locataires dont le principal financier est une femme en 1995*, Dossier « Femme et logement », janvier 2000.

GAUDREAU Marco et autres. *Rester, partir ou revenir au Saguenay–Lac-Saint-Jean après les études- Analyse du désir d'enracinement des élèves du secondaire*, groupe ÉCOBES, cégep de Jonquière, 2000.

GUYON Louise. *Derrière les apparences : santé et conditions de vie des femmes*, MSSS, 1996.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Bas-Saint-Laurent : Âge, sexe, état matrimonial et familles, (thème 2)*, collection Les Régions, Faits saillants, adresse URL : <http://www.stat.gouv.qc.ca/publicat/regional/>.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Caractéristiques des ménages et des logements, Bas-Saint-Laurent, données comparatives 1996-1991, 1986*, collection Les Régions, thème 5, juillet 2000, site URL : <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/lesregions/region01/index.htm>.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Données sociodémographiques en bref*, volume 4, numéro 2, février 2000.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Répartition des naissances selon l'état matrimonial de la mère par région administrative, Québec, 1998*, adresse URL : <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/demograph/naissance/index.htm>.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Travail, scolarité et mobilité – Les MRC de la région administrative du Bas-Saint-Laurent*, adresse URL : <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/lesregions/region01/>.

KILPATRICK. Cité dans RRSSS Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Direction de la santé publique. *Les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale en Gaspésie et aux Îles : santé mentale de la clientèle et réalité d'intervention*.

LEBLANC Patrice et Camil GIRARD. « La dynamique migratoire des jeunes au Québec. Le croissant péri-nordique de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Bas-Saint-Laurent », *L'Action nationale*, volume XCI, numéro 5, mai 2001.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Les retombées économiques du secteur de la culture et des communications dans le Bas-Saint-Laurent*, juin 2001.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE, DIRECTION DES SERVICES À LA CLIENTÈLE DE L'EST. *Déficit en places en installation et en garderie par ordre alphabétique de MRC pour la région Bas-Saint-Laurent – état de situation au 31 mars 2001* et *Déficit en places milieu familial par ordre alphabétique de MRC pour la région Bas-Saint-Laurent- état de situation au 31 mars 2001*.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Écoute-moi quand je parle! Rapport du comité de travail sur les services de santé mentale offerts aux femmes*, 1997.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Incidence du cancer selon la région sociosanitaire de résidence et le sexe, Québec, 1998*, adresse URL : <http://www.msss.gouv.qc.ca/f/statistiques/index.htm>.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Prévenir, dépister et contrer la violence conjugale : Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, Québec, 1995.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Taux de césarienne selon la région de résidence de la mère, Québec, 1999-2000* et *Taux d'épisiotomie lors des accouchements par voie vaginale selon la région de résidence de la mère, Québec, 1999-2000*, adresse URL : <http://www.msss.gouv.qc.ca/f/statistiques/index.htm>.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Violence conjugale, Statistiques 2000*, Québec, 2001, adresse URL : <http://www.msp.gouv.qc.ca/stats/>.

MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, SYSTÈME D'ACCÈS AUX DONNÉES MINISTÉRIELLES. *Statistiques mensuelles sur les prestataires de la sécurité du revenu, période d'aide février 2001, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec*, 30 avril 2001.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La Relance au secondaire, La Relance au collégial et La Relance à l'université*. Site URL : <http://www.meq.gouv.qc.ca/Relance/Relance.htm>.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION RÉGIONALE DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE. *Rapport-synthèse 2000-2001 – Service de garde en milieu scolaire*, juin 2001.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, SYSTÈME DE RECENSEMENT DES CLIENTÈLES UNIVERSITAIRES. *Effectif étudiant des universités par région administrative, municipalité régionale de comté, établissement et type d'admission selon le domaines d'études et le sexe, automne 1998, 1999*.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. *Profil économique de la région du Bas-Saint-Laurent*, adresse URL : <http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions>.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD-CANADA. *Profil des Premières-Nations- Recherche par réserve*, adresse URL : <http://www.esd.inac.gc.ca/fnprofiles>.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES, DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES et SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Stratégies pour les femmes : bilan, constats et perspectives 1985-2000. Rapport établi par le Québec à l'occasion de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, Beijing, du 4 au 15 septembre 1995*, Québec, 1995.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION. *Portrait de la population immigrée, région administrative du Bas-Saint-Laurent*, 1996.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC. *Portrait statistique régional – Un regard sur la situation des personnes handicapées de la région du Bas-Saint-Laurent*, [Serge Trépanier], août 1997.

POITRAS M. et F. LAVOIE. *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationship in a Quebec sample*, Université Laval, 1994.

ROSE Ruth. *Le travail invisible des femmes*, document remis lors d'une présentation au Regroupement des femmes de Lanaudière, le 25 février 2001.

RRSSS BAS-SAINT-LAURENT. *Le Protocole sociojudiciaire en matière de violence conjugale du Bas-Saint-Laurent : conception, mise en œuvre, expérimentation et évaluation*, [Hélène Cadrin et autres], décembre 1999.

RRSSS BAS-SAINT-LAURENT. *Plan d'action 1999-2002*, mars 1999.

RRSSS BAS-SAINT-LAURENT. *Plan régional d'organisation des services en alcoolisme et autres toxicomanies, région 01*, 1993.

RRSSS BAS-SAINT-LAURENT. *Plan régional d'organisation des services pour les personnes âgées en perte d'autonomie – Région Bas-Saint-Laurent*. 1994.

RRSSS BAS-SAINT-LAURENT. *Rapport annuel d'activités 1999-2000*, novembre 2000.

RRSSS BAS-SAINT-LAURENT. *Répertoire des organismes communautaires de la région du Bas-Saint-Laurent*, révisé en octobre 2000.

RRSSS BAS-SAINT-LAURENT, COMITÉ AVISEUR SUR LES CONDITIONS DE VIE DES FEMMES. *Commentaires lors de la consultation sur le plan d'action 1999-2002 pour l'amélioration des services*, document de travail.

RRSSS BAS-SAINT-LAURENT, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *La prévalence des troubles mentaux dans le Bas-Saint-Laurent – Enquête santé mentale*, [Gilles Légaré], août 1995.

RRSSS BAS-SAINT-LAURENT, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'ÉVALUATION. *Enquête sociale et de santé 1998*, avril 2001.

RRSSS BAS-SAINT-LAURENT, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'ÉVALUATION. *Planification des naissances – Plan d'action*, [Jocelyn Bérubé], septembre 1998.

RRSSS BAS-SAINT-LAURENT, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'ÉVALUATION. *Profil sociosanitaire – Population de la MRC de Matane (Témiscouata, La Mitis, etc.) 1998*, 1998.

RRSSS BAS-SAINT-LAURENT, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'ÉVALUATION. *Profil sociosanitaire – Population de la région du Bas-Saint-Laurent 1998*, décembre 1998.

RRSSS LANAUDIÈRE. Plan régional d'organisation de services en toxicomanie, février 1995.

RRSSS MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC, COMITÉ DE TRAVAIL POUR L'ACTUALISATION DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE DANS LA MAURICIE ET LE CENTRE-DU-QUÉBEC. *État de situation en matière de violence conjugale dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec*, novembre 1998.

RRSSS MONTRÉGIE, DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'ÉVALUATION ET DE L'INFORMATIQUE. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale. Document complémentaire*, 1996.

SABOURIN Cécile et Dominique TRUDEL. « Mobilité et travail : les femmes en Abitibi-Témiscamingue », *Du local au planétaire*, Les Éditions du Remue-Ménage, 1995.

SAUCIER Carol et Nicole THIVIERGE. *Un portrait de l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent*, Cahiers du Grideq, UQAR, 2000.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme par le Bureau de la statistique du Québec, 1998.

SYNDICAT DES AGRICULTRICES DU BAS-SAINT-LAURENT. *Activités, dossiers et réalisations*, novembre 2000.

TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DU BAS-SAINT-LAURENT. *Rapport annuel d'activités 2000-2001*, mai 2001.

TOUPIN Louise. *Des indicateurs socio-communautaires pour estimer le travail des femmes dans les communautés*, Condition féminine Canada, février 2001.

VITRINE DU BAS-SAINT-LAURENT. Site URL :<http://www.bas-saint-laurent.org/>.